

1997c

ETUDES HISTORIQUES



MARENNES

ET SON ARRONDISSEMENT

PAR

A. BOURRICAUD

Membre de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure

MARENNES

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE FLORENTIN AINÉ, PLACE DU MARCHÉ

—
1866

ETUDES HISTORIQUES



MARENNES

ET SON ARRONDISSEMENT

PAR

A. BOURRICAUD

Membre de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure

MARENNES

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE FLORENTIN AINÉ, PLACE DU MARCHÉ

—
1866

L'auteur n'a pas la prétention de donner ici un travail complet sur l'arrondissement de Marennes. Laissant à une plume plus autorisée le soin de traiter à fond la question historique, il ne se propose que d'indiquer les richesses d'un petit coin de terre, trop oublié, selon lui, par les savants qui s'occupent, avec un zèle si louable, de faire notre histoire provinciale.

L'arrondissement de Marennes, le plus petit du département de la Charente-Inférieure, deviendra une mine féconde entre les mains de l'homme habile et patient qui, se livrant à de nombreuses recherches historiques et à de sérieuses études archéologiques, voudra, disposant de connaissances plus complètes que les nôtres, consacrer quelques années de son existence à faire l'histoire d'un pays dont, jusqu'à ce jour, les archives n'ont pas été fouillées.

Pour nous, simple pionnier, nous serons heureux si notre travail peut faire connaître quelques filons encore inexplorés et si les jalons que nous plantons peuvent être de quelque utilité à ceux qui viendront après nous.

Notre travail est donc très-incomplet, nous l'avouons franchement, mais nous le livrons au public quand même, comptant sur son indulgence, et cédant aux instances de quelques amis, pour nous plus bienveillants que sévères.

Cuique suum. A chacun le sien. — Rendons tout de suite à MM. Lacurie, Leterme, Massiou et Lesson ce qui leur appartient dans ce volume, en déclarant sans vergogne que nous avons fait de très-nombreux emprunts à ces honorables auteurs si remarquables par leur science de l'histoire et leurs connaissances archéologiques.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE

L'ARRONDISSEMENT PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

Lorsque le voyageur, appuyé sur les ruines de la tour carrée qui domine encore le camp retranché dont la double enceinte de fossés couronne le sommet du terrier de Toulon, parcourt de son regard surpris le vaste horizon qui se déroule devant lui, il se prend à réfléchir, et sa pensée, remontant le courant des siècles, s'arrête à l'époque de la fière domination romaine. Remplaçant, alors, par les flots azurés de l'Océan, l'immense nappe de verdure qui se déroule à ses pieds ; ravi du magnifique spectacle qu'il contemple, il cherche, à l'aide de ses souvenirs, à reconstruire cet ancien archipel, qui, plus d'une fois, a dû arrêter les regards et fixer l'attention du centurion tenant garnison dans le camp gallo-romain.

Ainsi ferons-nous ; et debout, avec le lecteur, sur les débris de la tour carlovingienne, ayant à notre droite la Charente (Canentelos), à notre gauche la Gironde (Garumna), nous aurons en face de nous tout l'arrondissement actuel de Marennnes, et nos yeux plongeant à travers les brumes de l'Océan, nous apercevrons dans les horizons lointains cette charmante Oleron (Uliarius), la plus belle assurément de toutes les îles que la France possède dans l'Atlantique.

La première fois que j'ai fait seul le travail que nous allons faire ensemble, je me suis rappelé cette poétique et délicieuse description des Cyclades que Barthélemy place dans la bouche d'Anacharsis :

Je voyais passer, comme dans un songe, tous ces navires à la proue dorée surmontée d'une couronne de laurier, et aux voiles de pourpre gonflées par le vent. J'entendais les théories d'Athènes, de Céos et d'Andros faisant retentir le rivage de leurs chants et montant en foule au temple offrir leur encens au divin Apollon.

Nous aurons quelque chose de semblable à dire, lorsque, après avoir topographiquement décrit l'arrondissement de Marennes, tel qu'il existait il y a dix-huit siècles, nous voudrions animer ce magnifique paysage, nous apparaissant entre le double azur de la mer et des cieux.

A nos pieds se trouve le village de Toulon, près duquel on s'accorde à placer le Portus santorum des Gallo-Romains. Il est évident, d'après Ptolémée, que ce port se trouvait entre la Gironde et la Charente et que c'est avec raison que MM. Fleury, Massiou et Lacurie, s'écartant des opinions émises jusqu'à ces derniers temps par divers auteurs qui placent ce port, les uns à La Rochelle, les autres à Brouage, ceux-ci à la presqu'île d'Arvert, ceux-là à La Tremblade, s'accordent à regarder le village de Toulon comme bâti sur les ruines de l'établissement maritime le plus important qu'eussent les Santons dans ces parages. Pour prouver cette assertion, nous ne pouvons rien faire de mieux que de transcrire ici les raisons qu'en donne le savant abbé Lacurie.

Ce port, dit-il, devait avoir des communications faciles avec les principales villes et surtout avec la métropole. Si donc nous trouvons en deçà de l'embouchure de la Gironde, des pans de mur antiques, répandus çà et là dans les campagnes, des bains, des tombeaux, des inscriptions, des médailles, de vieilles armes, des marbres, des briques, des tuiles ; et si ces ruines peuvent se rattacher au souvenir d'une ville ancienne dont la tradition a gardé la mémoire et dont une porte existait encore en un temps peu éloigné de nous, suivant un titre du Pouillé de Sablonceaux ; si surtout ces ruines, traversées par une voie

antique, ont pu être baignées par les eaux, ne serons-nous pas en droit de conclure avec quelque vraisemblance que l'emplacement du Portus santorum n'est plus un problème ? Or, le village de Toulon, dans le nord-est de Saujon, au pied du coteau de Saint-Romain-de-Benet, nous semble réunir les conditions que nous venons d'indiquer, et nous concluons volontiers, avec MM. Massiou et Fleury, que là a dû se trouver le principal entrepôt du commerce des Santones, le Portus santorum de Ptolémée.

Plusieurs passes conduisaient au port des Santones. Nous allons indiquer les deux principales :

La première était suivie par les navires faisant le cabotage avec les villes maritimes du Nord. Ils entraient dans le golfe par le vaste bassin de Brouage, entre les îles de Hiers et de Beaugéay, longeaient celles de Saint-Just et de Saint-Sornin, côtoyaient le promontorium santorum (presqu'île de Broué), puis traversant entre l'île de Saint-Sornin et la côte de Cadeuil, là où est maintenant le village de Saint-Nadeau, arrivaient au port gallo-romain, après avoir franchi la nappe d'eau remplacée de nos jours par la partie basse de la commune du Gua.

Cette passe, la plus sûre, paraît aussi avoir été la plus fréquentée, si l'on en juge par les constructions élevées par les Romains, à l'extrémité du promontorium, pour en protéger ou défendre l'entrée suivant les circonstances.

La seconde passe, moins importante, était aussi souvent sillonnée par les navires venant des ports nombreux de la Gironde, Blavia, Burgus, Burdigala, Blaye, Bourg et Bordeaux.

Lès galères romaines, après avoir côtoyé la presqu'île sur laquelle on trouve Saint-Sulpice, Breuillet et Saint-Augustin, doubaient le cap entre l'île d'Armotte et Saint-Augustin, ou bien, passant à l'est d'Oleron, sur Maumusson, alors moins dangereux qu'à présent, arrivaient dans le bassin de la Seudre, après avoir évité les écueils à fleur d'eau que présentait aux navigateurs l'île de

Marennnes. Longeant ensuite l'île d'Arvert, ils arrivaient au Portus santorum, à peu près comme se fait encore de nos jours la petite navigation de la Seudre qui remonte jusqu'au port de Ribérou.

Il est dans l'arrondissement de Marennnes un autre point géographique qui a donné lieu à discussion, nous voulons parler du promontorium santorum que Ptolémée place entre le Portus et l'embouchure du Canentelos.

Quelques auteurs trouvent le promontorium à La Rochelle, d'autres dans l'île d'Oleron, au cap de Chassiron. La première opinion tombe d'elle-même devant l'affirmation de Ptolémée. Quant à la seconde, elle n'est guère plus probable, car, au rapport de Pline, l'île d'Oleron était séparée du continent bien avant la conquête, et nous pensons avec M. Lacurie qu'il faut rechercher le promontorium non dans une île, mais en terre ferme.

Si du haut de notre observatoire (le terrier de Toulon), nous jetons nos regards à notre droite, nous apercevons une immense presqu'île sur laquelle sont bâtis les bourgs de Saint-Sulpice, de Saint-Jean-d'Angle, de Saint-Fort et de Saint-Agnant. La configuration de l'extrémité de cette presqu'île ne nous permet pas d'y placer le promontorium, et ramenant, alors, nos regards sur le centre, nous voyons se dessiner en face de l'île de Saint-Sornin, et entourée d'une mer de verdure, une langue de terre dominant par sa position et sa hauteur, tout le bassin de Brouage. Sur ce cap avancé, se trouve, bâti sur des ruines romaines, un donjon du onzième siècle dont nous parlerons plus tard et connu dans le pays sous le nom de Tour de Brouë. Ce cap pourrait bien être le promontoire indiqué par Ptolémée entre le Portus et le Canentelos. Sa position géographique, son prolongement dans le golfe, son élévation, plus de 45 mètres au-dessus du niveau des eaux, tout, en un mot, a dû en faire un point de repère pour les Romains dont la navigation fort timide s'avancait peu en pleine mer et consistait, bien plus souvent, à côtoyer la terre en allant de

cap en cap, qu'à prendre le large en perdant de vue le continent.

Du reste, cette opinion est aussi celle de M. Fleury, dont nous nous plaisons à transcrire ici quelques lignes sur le sujet qui nous occupe.

Les Romains, dit-il, pour passer de la Gironde dans la Charente, doubaient la presqu'île d'Arvert, pénétraient par le pertuis de Maumusson dans le golfe santonique, et touchaient le port gallo-romain ; puis, continuant de cingler vers le nord, ils suivaient les sinuosités de la côte, passaient au milieu des îles qui formaient l'archipel que nous avons décrit et dessiné sur notre carte, et enfin, après avoir reconnu le point le plus saillant, le plus élevé, le plus apparent de toute la côte, le promontoire des Santones, notre Brouë d'aujourd'hui, ils donnaient dans la Charente, dont l'embouchure n'était pas certainement à Fouras, si nous consultons encore la configuration des terrains et leur nature...

Placé au milieu de cette baie et parmi toutes ces îles, comme une sentinelle avancée, élevé de plus de 40 ou 50 mètres au-dessus du niveau du marais, abrupt du côté battu par la mer et par l'impétuosité des vents régnants, dominant tous les caps, toutes les pointes de la côte voisine, et surpassant considérablement en hauteur les parties les plus élevées des îles citées, il serait absurde de supposer que les premiers navigateurs de cette époque eussent négligé d'en faire un point de reconnaissance pour assurer leur navigation déjà si incertaine et déterminer d'une manière précise leur position au milieu de ce bassin hérissé indubitablement d'écueils.

Tout cela est bien dit, paraît fort judicieux, et nous n'hésiterons pas, nous non plus, à considérer notre longue et étroite presqu'île de Brouë comme le promontorium santorum de l'époque gallo-romaine.

Au centre du golfe santonique, nous apercevons, indiquées par de fortes éminences, les îles nombreuses qui

constituent son archipel. Ces îles sont au nombre de sept principales : les îles de Beaugeay et d'Arvert occupent par leur proportion le premier rang ; puis viennent celles de Saint-Just, Saint-Sornin, Armotte, Hiers et Marennes. Cette dernière est à peine sortie des eaux, et ses points culminants, qui commencent à se couvrir de verdure, ne sont pas encore habités. Cinq de ces îles : Saint-Sornin, Saint-Just, Hiers, Marennes et Arvert, sont placées dans le golfe même formé par les presqu'îles de Saint-Augustin à gauche, et de Saint-Agnant à droite. Armotte, à l'extrémité nord-ouest de la presqu'île de Saint-Augustin, s'étend entre cette dernière et l'île d'Oleron qui s'avance du sud au nord-ouest dans l'Océan. L'île de Beaugeay se voit à l'extrémité nord de la pointe de Saint-Agnant et en face de l'île d'Oleron. C'est sur cette île que se trouvent maintenant Beaugeay, et dans son prolongement à l'ouest formé par un îlot et des attérissements, les communes de Moëze et de Saint-Froult.

L'étude du terrain suffit, assurément, pour donner une certitude au sujet de l'existence de toutes ces îles, dont nous venons de déterminer les diverses positions au sein du golfe des Santones ; mais l'histoire vient aussi à notre secours, et nous n'avons garde de négliger ce puissant auxiliaire.

Ici nous laisserons parler M. Lacurie., qui, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, résume ainsi, en quelques lignes, les preuves nombreuses que l'histoire et la tradition, cette histoire parlée, apportent de l'existence des Cyclades saintongeaises.,

Les événements qui excitent, à certain degré, l'attention des peuples, échappent assez à l'oubli des siècles les plus reculés. A défaut d'historien, les générations en conservent encore, par des traditions, un souvenir plus ou moins confus. Aussi rien de plus ordinaire que d'entendre dire aller en Marennes, en Saint-Just, en Nieulle, en Arvert, etc., comme l'on dit aller en Oleron.

D'ailleurs, il est fait mention de l'île de Marennes dans un grand nombre d'anciens titres relatés dans l'arrêt rendu en 1661 par le Grand Conseil, sur les droits honorifiques de Marennes. L'île et le bailliage de Marennes, ainsi que l'île d'Oleron, sont concédés à Renaud de Pons, par Charles V et Charles VI, pour parfaire l'assiette de 2,000 livres qui lui avaient été accordées en 1370 ; en 1620, l'île et le bailliage de Marennes sont évalués par le Parlement à 489 livres 15 sols 6 deniers de rente. Pendant les guerres du seizième siècle, il est souvent parlé des îles de Marennes. Selon La Popelinière, en 1568, les catholiques attaquent les îles de Marennes..., les habitants des îles sont taillés en pièces..., les îles se rendent à Montluc.... En 1562, les protestants défendent le Pas de Marennes... D'après d'Aubigné, il y eut un combat au Pas de Marennes... ; en 1585 on fortifie les Pas de Saint-Sornin, Saint-Just et Marennes qui sont trois îles..., là où le peuple en bonne intelligence pouvait se maintenir contre une armée turquecque. Une pièce de 1628, expédition de l'instrument ou du contrat de mariage de Willelm Rudel., comte de Blaye, et de Marguerite, nièce du comte Geofroy de Saintes, en 1040, parle de l'île d'Arvert rachetée d'une rente qui la grevait. Un titre de 1170 nous apprend que Richard, roi d'Angleterre, arrente à Jean Emery de la Pimpelière, l'île d'Aire pour 15 livres tournois ; en 1611, l'île d'Aire échut ainsi que l'île de Marennes à Isaac Martel, dans le partage qu'Anne de Pons fit de ses biens ; dans un factum de l'abbesse de Saintes, on voit qu'au temps de la fondation de son abbaye l'île d'Hiers était couverte de forêts. Cette île d'Hiers est l'île Hiero, brûlée par les Normands quand ils saccagèrent Saintes en 867. En 1634, le prince de Soubise concède aux habitants du village l'île de Lupin...

Il est constaté, dans un rapport de 1680, qu'au commencement du dix-septième siècle il se construisait encore des navires de 40 tonneaux au pied du promontoire de Brouë ; et, dans un Mémoire de 1727, M. Pétreilles,

ingénieur à Brouage, relate la découverte d'une quille de bâtiment qu'il juge avoir été de 50 tonneaux, les débris avaient été découverts au pied du même promontoire.

Les deux presque-îles et les îles dont nous venons d'établir l'existence étaient habitées avant la domination romaine, et nous en avons la certitude par les monuments druidiques qui existent encore. Il est donc constant que les presque-îles de Saint-Agnant et de Saint-Augustin, les îles d'Oleron, de Beaugéay, d'Arvert, et celle d'Armotte, occupée maintenant par La Tremblade, ont été, bien avant la conquête, foulées par les peuplades qui nous ont légué, comme témoignage de leur séjour dans ces parages, ces antiques monuments que nous aurons plus tard l'occasion de décrire.

Mais c'est, surtout, lorsque les Romains eurent définitivement assis leur domination sur les nombreuses tribus santoniques, que les îles habitées par les vainqueurs se ressentirent des avantages de la civilisation qu'apportaient avec elles les armées romaines. C'est alors que les riches gallo-romains bâtirent leurs superbes villas dans les îles d'Oleron, d'Arvert, de Saint-Just et de Hiers. C'est alors que les galères romaines vinrent au Portus y chercher les diverses denrées qui servaient à l'alimentation du peuple-roi. Nos huîtres, au dire d'Ausone, après s'être engraisées sur les bords du golfe santonique, allaient couvrir les tables des Césars et des Lucullus ; les blés, les vins de nos contrées et les lièvres de l'île d'Oleron, si estimés des Romains, n'étaient pas les seuls objets dont ils s'approvisionnaient chez nous. Ils prodiguaient dans leurs banquets l'arôme du fenouil-marin ou cristemarine, et faisaient un fréquent usage de l'absinthe santonique dont ils savaient apprécier la vertu. Le golfe, peuplé des poissons les plus exquis, était continuellement sillonné par les nombreuses barques de pêcheurs qui vendaient le produit de leur travail aux patrons des navires que les riches romains frétaient à grands frais, et dont les bateaux-réservoirs de nos jours peuvent donner une idée.

C'était donc un travail incessant, un mouvement continu, non-seulement dans l'enceinte du Portus, mais aussi au sein de toutes les îles. Voyez-vous d'ici les lourdes trirèmes s'avancant lentement dans les passes du golfe, croisées à chaque instant par l'élégante embarcation du riche gallo-romain qui abandonne pendant quelques instants sa charmante habitation, pour aller soit au Portus, soit dans la capitale des Santons, y apprendre les nouvelles du jour ? Quelles sont ces barques légères, grossièrement construites, remplies d'hommes et de femmes, qui se dirigent vers l'île de Beaugeay ? Ces frêles nacelles semblent glisser sur l'azur des flots. Sur la première nous apparaît dans l'attitude du commandement un homme, une faucille d'or à la main ; il est vêtu d'une robe de lin et son front est ceint de bandelettes sacrées : c'est le druide ; il va, suivi de la tribu entière, réveillant par ses chants les échos endormis du rivage, offrir à Teutatès un sanglant sacrifice. Le gui sera détaché du vieux chêne et le sang humain coulera sur ces immenses tables de pierre qui sont encore un sujet de stupéfaction et d'effroi pour nos populations. Pendant que le sang humain fume ainsi sous les arbres séculaires de la forêt de Beaugeay, à Mediolanum, le prêtre de Jupiter capitulin offre au dieu une hécatombe de blanches génisses, et les citoyens romains se pressent en foule au sommet du capitol pour prendre part au sacrifice.

C'est ainsi que vainqueurs et vaincus, conservant leurs antiques croyances, finirent par vivre en paix, après que la liberté eut, dans cette partie des Gaules, rendu son dernier soupir dans les plaines de la presqu'île de Saint-Augustin.

C'est, en effet, sur le territoire actuel de cette commune qu'eut lieu la célèbre bataille que Messala, général romain, livra 27 ans environ avant l'ère chrétienne ; contre les Gaulois révoltés. Le poète Tibulle, qui prit part à ce combat, en parle quelque part en ces termes :

Non sine me est tibi partus honos, tarbella
Pyrene
Testis et Oceani littora santonici.

.....
Gentis Aquitan œceleber Messala triumphus.

Mais ces vers constatent le fait sans en préciser le lieu. Cette bataille aurait donc pu se donner sur tout autre point du littoral, et si nous la plaçons à Saint-Augustin, c'est que là existent encore les témoins irrécusables d'un grand combat livré par nos pères, sur le lieu même appelé de nos jours les Combots. Ces témoins sont trois immenses tombelles et quelques autres de moindres dimensions, qui attestent que deux armées, après s'être trouvées en présence, ont dû laisser un grand nombre de morts sur le terrain.

Les Gaulois furent-ils refoulés au fond de l'étroite presqu'île par l'habileté de Messala, qui les aurait ainsi acculés sur les bords de l'Océan pour qu'ils ne pussent lui échapper, ou bien est-ce une insurrection naissante qui fut, nul ne le sait, étouffée aux combots dans le sang des vaincus ; mais là, assurément, expira la liberté de nos pères.

Nous venons de dire que les Romains habitèrent longtemps, non seulement à titre de conquérants, mais aussi en qualité de propriétaires attachés au sol, presque tout l'arrondissement de Marennes. Cette assertion est exacte, et les ruines romaines, si nombreuses, éparses dans les communes de Saint-Just, de Hiers, de Chaillevette, d'Arvert, de Dolus, etc., etc., en un mot sur presque tout le territoire de l'arrondissement, attestent non-seulement le séjour prolongé des Romains dans notre pays, mais aussi le luxe de leurs habitations et le raffinement d'une civilisation

qui devait bientôt crouler sous les coups des barbares que le nord-est de l'Europe allait jeter sur l'empire décrépît des Césars.

Il ne paraît pas que les Romains aient doté notre arrondissement de nombreux établissements publics. Deux seulement nous sont indiqués par des ruines, nous voulons dire les constructions élevées à l'extrémité du promiontorium et qui devaient consister en ouvrages de défense, et la voie romaine qui conduisait du Portus à Saint-Augustin-sur-mer.

Cette voie desservait la presqu'île dont nous avons déjà parlé. Elle part de Saint-Augustin et vient se souder à Médis à la voie qui reliait le Portus à Novioregum (probablement le Talmont actuel).

Voici, du reste, le tracé qu'en donne l'abbé Lacurie dans sa notice sur le pays des Santones : Sortant du village de Toulon, la voie se confond avec la route de Saujon l'espace de 2 à 300 mètres, puis elle tire vers Pompierre, laissant sur la droite le domaine de La Grange. Elle traversait la Seudre sur un pont dont il reste encore des vestiges à Pompierre ; de là elle coupe à travers les champs, tantôt cachée sous terre, tantôt visible pour des yeux même peu exercés, et gagne Médis, où des ruines nombreuses attestent une certaine importance. En cet endroit, elle tire vers Saint-Sulpice, suivant le versant nord-est du coteau, gagne Breuillet par les moulins de la Breuille, le Mottis et Grille ; là, elle fait un angle très-obtus pour se perdre dans la forêt d'Arvert à la hauteur de Saint-Augustin-sur-mer.

Ce sont là, si nous ne nous trompons, les seuls travaux d'intérêt public exécutés par les Romains et dont il reste encore trace dans le pays. Mais, en abandonnant l'archipel saintongeais, ces fiers conquérants y ont laissé autre chose que des monuments ; de nombreuses coutumes, conservées de génération en génération, sont ainsi arrivées jusqu'à nous, et le vêtement que porte le paysan de nos marais,

espèce de tunique de toile blanche, étroite et descendant jusqu'à mi-corps, porte encore le nom de patrin.

L'ARRONDISSEMENT PENDANT LE MOYEN-AGE.

Tous les auteurs qui, jusqu'à ce jour, se sont occupés de la Saintonge et de l'Aunis ont été frappés de l'absence des documents historiques. C'est à peine si quelques vieilles chartes échappées, nous ne dirons pas aux ravages du temps, mais à l'action destructive des hommes, existent encore çà et là, et c'est bien le cas de citer l'adage latin : *Tempus edan homo edarior*. En effet, tous les titres antérieurs au quatorzième siècle ont été enlevés par les Anglais et déposés par eux à la Tour de Londres, lorsque, chassés de nos provinces par les armées victorieuses de Charles VII, ils abandonnèrent définitivement le pays. Quant aux archives postérieures, c'est autre chose, elles ont presque toutes été lacérées pendant les guerres civiles du seizième siècle, et, pour couronner cette œuvre de destruction, la révolution de 1789 est venue livrer aux flammes tous les cartulaires et anciens contrats qui rappelaient la féodalité.

Il y avait donc disette de documents, et, cependant, les plus intéressants, peut-être, ne sont pas ceux qui ont disparu, mais bien ceux qui sont enfouis à la Tour de Londres, car c'est en fouillant dans ces vieux parchemins que nous trouverions l'origine, non seulement de nos petites villes, mais aussi de tous ces fiefs considérables et de ces puissantes seigneuries dont les circonscriptions territoriales ont souvent servi, lors de notre organisation communale, à délimiter les communes rurales, telles qu'elles existent aujourd'hui.

Mais il n'est pas donné à tous d'aller à Londres, et ce serait une œuvre vraiment nationale de faire rentrer dans nos bibliothèques publiques, ou dans nos archives départementales, tous ces manuscrits utiles à différents titres et dans lesquels les hommes spéciaux trouveraient certainement le moyen de dénouer plus d'un nœud gordien historique.

Nous allons donc marcher sur un terrain peu solide, et s'il nous arrive de prendre quelques hypothèses pour des réalités, nous prions le lecteur de vouloir bien nous pardonner et de considérer que l'édifice que nous élevons est d'autant plus difficile à construire que souvent les matériaux nous manqueront pour l'édifier.

Lorsque, dans les premières années du cinquième siècle, l'empire romain, trop usé pour lutter contre les vigoureux athlètes dont les forêts de la Germanie inondèrent les Gaules, abandonna la Saintonge aux hordes barbares qui s'en emparèrent, nos pères ne firent que changer de maîtres. Le joug des Wisigoths, qui s'établirent dans la seconde Aquitaine, leur fut d'autant plus lourd à porter qu'ils eurent à souffrir la double persécution politique et religieuse. Les habitants de la Saintonge et des îles avaient été, pendant les dernières années de la domination romaine, convertis par les disciples d'Eutrope au catholicisme, le sang du martyr avait été fécond et le paganisme ne régnait plus que dans quelques pagus éloignés de tous les centres de population. Les Santons virent donc avec effroi ces nouveaux conquérants prendre possession du sol, tant à cause de leur rudesse sauvage que des dissidences religieuses qui ne manquèrent pas de s'élever entre les Gaulois catholiques et les Wisigoths ariens.

C'est sous l'occupation wisigothe que commence cette époque de barbarie et d'ignorance connue dans l'histoire sous le nom de moyen-âge. Il semble que la nuit va se faire dans le ciel des intelligences ; les lettres, les sciences, les

arts vont bientôt disparaître de cette Gaule qui n'est pas encore la France, pour se réfugier dans le sein de l'Eglise, nouvelle arche de salut, qui après la tourmente rendra à la société ce précieux dépôt qu'elle réussira à sauver du naufrage.

C'est aussi à cette même époque que nous devons faire remonter le commencement de la transformation du sol de notre arrondissement. Peu à peu le vaste bassin de Brouage se comble, les eaux ne le couvrent plus qu'aux grandes marées, il en est de même des nombreux coureux qui dessinent les îles de l'archipel saintongeais, ces dernières s'agrandissent au détriment de l'Océan, les canaux se rétrécissent insensiblement et finissent enfin par disparaître pour faire place à ces magnifiques salines qui, pendant plusieurs siècles, seront pour le pays et pour l'Etat une source intarissable de richesse.

Deux causes principales ont contribué à cette transformation : les vases charroyées par la Charente, et l'industrie de l'homme disputant à l'Océan ces vastes plaines destinées, dans sa pensée, à devenir des marais - salants. Pour peu qu'on réfléchisse, dit M. Leterme, on s'aperçoit que la retraite de la mer de quelques portions de l'ancien littoral, provient uniquement de l'élévation du sol, occasionnée par le dépôt continu des vases apportées par le reflux, et non par l'abaissement de son propre niveau. Si l'expérience démontre en outre que les vases charroyées par la Charente et rejetées sur les côtes de Brouage et de Seudre, tant par les marées et les courants des pertuis Breton, d'Antioche et de Maumusson, que par les vents du nord et de l'ouest, sont en assez grande abondance pour déposer aujourd'hui, à chaque marée, c'est-à-dire deux fois par jour, plus de deux lignes de vase, ce qui formerait par an plus de dix pieds, si le reflux et les nombreux écours ne diminuaient un peu cette énorme accumulation, on concevra facilement que le niveau des bassins précités se soit successivement exhaussé, et que cet exhaussement

naturel, favorisé d'ailleurs par le travail de l'homme qui dérobaient ainsi à la mer les magnifiques salines ou les riches prairies établies sur ces lais, ait progressivement soustrait à l'Océan une grande étendue de terrain.

Le développement et non la naissance de l'industrie salicole a dû commencer aussi dans le courant du sixième siècle. Je dis le développement ; car, certainement, depuis longtemps déjà, les salines existaient sur la côte saintongeaise, soit que la simple évaporation naturelle des eaux salées dont les plages de l'Océan étaient imprégnées, ait fait connaître et employer le sel par la population, soit, ce qui est assez probable, que par suite de la conquête de la Gaule par les Romains. et de la civilisation qui suivit leur domination, on y ait introduit les procédés usités en Sicile et dans les autres contrées méridionales pour la fabrication du sel. La saline existait donc bien avant le sixième siècle, et le sieur de Fieffelin, dans un poème sur l'art du saunier imprimé à Poitiers en 1601. en fait remonter l'origine à Jules César :

Et si le pèlerin de qui je tiens ceci
M'a dit vrai, des Romains sont nos marais
aussi :
César, vers nous venu du fond de l'Italie,
Apporta l'art premier de notre saulnerie.

Il est tout naturel de penser que les premières conquêtes que firent nos pères sur l'Océan furent par eux transformées en salines. Ces terrains étaient merveilleusement propres à l'industrie salicole, ils le savaient, et le succès ayant couronné leurs efforts, ils s'efforcèrent. par de nouvelles digues, d'agrandir, autant que possible, la superficie du terrain consacré à la

production du sel. Ce n'est, toutefois, qu'en 634 qu'il est pour la première fois fait mention des salines de l'Océan.

Parmi les biens confisqués sur Sadrégisile, duc d'Aquitaine, et dont Dagobert fit don à l'abbaye de Saint-Denis, se trouvent les salines qui sont sur la mer. Cum salinis supra mare, dit la Chronique de Saint-Denis, livre v, chapitre xv.

On ne trouve pas, il est vrai, dans ce texte l'application formelle que quelques auteurs en ont fait à la saline de Maronnes. Mais si l'on considère que la Saintonge faisait partie des domaines du duc d'Aquitaine, et qu'il existait sur le littoral peu de rivages plus propres à l'établissement des salines, on se rangera, volontiers, à l'opinion de Belleforest qui voit, dans le Cum salinis supra mare les salines de Marennes.

Pendant que sous la double action du temps et de l'industrie, l'arrondissement de Marennes perdait peu à peu son ancienne physionomie, les événements suivaient leur cours. La monarchie française, mise en tutelle par les maires du palais, n'en était pas moins reconnue dans la plus grande partie de la Gaule, et la Saintonge, échappant à l'oppression des Wisigoths, dut se préparer à repousser de nouvelles attaques.

Les Arabes, depuis quelque temps maîtres de l'Espagne, cherchaient à envahir la Gaule. Saisissant, avec adresse, le moment où le duc d'Aquitaine, en guerre avec les maires du palais, ne pouvait défendre ses Etats, ils passent les Pyrénées, traversent en vainqueurs toute l'Aquitaine, se répandent sur la Saintonge, brûlent tout sur leur passage et commettent les plus horribles exactions (732). On sait que ce torrent dévastateur ne fut arrêté que dans les plaines de Poitiers par les efforts combinés de Charles-Martel et d'Eudes, duc d'Aquitaine, qui avaient uni leurs armes pour venir plus facilement à bout de l'ennemi commun.

Parmi les faits de ce siècle dont la tradition a gardé le souvenir, nous n'aurons garde d'omettre le passage de Charlemagne qui, se rendant en Espagne, séjourna plusieurs jours à Saintes (777). Dans la commune de Saint-Agnant, on montre encore la fontaine Charlemagne, à laquelle, dit-on, se désaltéra le fondateur du second empire d'Occident, et à Saint-Just, l'empreinte qu'a laissée sur le rocher le sabot du cheval du grand empereur. Il n'est pas surprenant, du reste, que Charlemagne, se rendant à Saintes, ait voulu visiter les côtes de l'Océan et s'assurer, par lui-même, de leur état de défense. Peut-être prévoyait-il déjà l'apparition prochaine de ces pirates danois et normands, qui, sous ses successeurs, devaient promener le fer et le feu sur toutes les côtes de la France.

S'il en fut ainsi, ces tristes prévisions ne tardèrent pas à se réaliser ; car, en 863, moins d'un siècle après, les Normands qui, déjà, avaient fait plusieurs descentes sur nos côtes, revinrent plus nombreux et saccagèrent Saintes après avoir brûlé l'île de Hiero, notre Hiers d'aujourd'hui. Il est probable que d'autres îles ou mieux encore d'autres bourgs furent, comme Hiers, la proie de ces barbares du Nord. Saint-Sornin. Saint-Just et les autres centres de population qui s'élevaient déjà sur nos côtes, ne durent pas non plus être épargnés. Quoi qu'il en soit, l'histoire est muette sur ce dernier point, et la tradition ne paraît pas en avoir conservé la mémoire.

La féodalité qui, sous les maires du palais, couvrit la France d'un réseau que Pépin le Bref, devenu roi, n'osa pas déchirer, s'implanta promptement sur nos côtes. La tour de Brouë, le castrum de Mornac et le donjon maintenant complètement détruit du château de Beauregard, dans la commune de Chaillevette, en sont d'irrécusables preuves. Les seigneurs qui se partagèrent alors notre arrondissement devinrent en peu de temps très puissants, si nous en jugeons par les constructions que nous venons d'énumérer. Le commerce du sel prit alors un tel

accroissement que tous ces barons se faisant, sans vergogne, marchands de cette denrée, ne tardèrent pas à voir s'accroître leurs richesses dans d'énormes proportions ; l'un d'eux, Gombaud de Mornac, assista, en 1047, à l'inauguration de la célèbre abbaye que Geofroy-Martel venait de fonder à Saintes.

Les seigneurs ne profitèrent pas seuls des revenus de la saline, et les habitants du pays, notamment de l'île d'Oleron, furent autorisés à vendre leur sel à qui bon leur semblerait. Parmi les privilèges accordés de 910 à 990 à ceux de cette île par Guillaume I^{er}, Geofroy-Martel et Guy, se trouve en effet la permission de bâtir des marais-salants ; celle de vendre et d'exporter leur sel, leur fut également accordée en 1159 par Eléonore.

Avec une situation si prospère, l'arrondissement ne tarda pas à se couvrir d'habitants, et la plupart des bourgs et villages qui, bien déchus, existent encore de nos jours, date de cette ère de prospérité. Il suffit pour se convaincre du chiffre élevé de cette population de sauniers, de considérer les églises de Saint-Sornin, du Gua, de Saint-Symphorien, etc., etc., édifices de la première moitié du onzième siècle, et qui attestent, par leur magnificence et leurs belles proportions, non seulement l'étonnante richesse de ces contrées, mais aussi le nombre considérable d'habitants pour l'usage desquels elles furent construites.

Dans l'acte de dotation que fit à l'abbaye de Saintes, en 1047, Geofroy-Martel, son fondateur, nous trouvons mentionnés un grand nombre de centres de populations de nos contrées. Saint-Jean-d'Angle, Montaignin, Marennes, le Chapus, le Gua, Saint-Just, Saint-Sornin, Saint-Pierre d'Oleron, Saint-Denis, Saint-Georges, et d'autres encore, firent partie de cette magnifique dotation qui devait faire de Sainte-Marie de Saintes une des plus belles et des plus riches abbayes de la province.

Si maintenant, aux communes que nous venons de nommer, nous ajoutons Champagne, Echillais, Saint-Symphorien, Saint-Agnant, Saint-Nazaire, Arvert, Chaillevette, Saint-Augustin, Mornac, Saint-Palais, Vaux, etc., dont la fondation remonte à cette époque, nous serons vraiment surpris de la rapidité avec laquelle, dans un pays aussi circonscrit que celui que nous habitons, et pendant une époque d'incroyable barbarie, nos pères parvinrent à assurer définitivement leurs pacifiques conquêtes sur l'Océan, à féconder par un travail intelligent ces lais de mer, véritables borbiers dans l'origine, à élever tout autour des marais-salants ces nombreux bourgs, et hameaux qui existent encore pour la plupart, et, enfin, à donner au commerce des sels un si complet développement que l'on peut dire, sans être taxé d'exagération, que toutes les contrées de l'Europe envoyaient leurs navires charger sur les côtes de Saintonge.

Les privilèges dont jouit alors la marine furent une autre cause de prospérité que nous ne devons pas oublier. Les Rôles d'Oleron, rédigés au Château, sous les yeux d'Eléonore d'Aquitaine, en 1159, en favorisant la marine, donnèrent au commerce un nouvel essor. Ces rôles ou règlements, calqués sur les lois rhodiennes, que cette princesse avait vu pratiquer lorsqu'elle accompagna en Palestine le roi Louis VII, son premier époux, furent si sagement conçus, que la France n'eut pas d'autre code maritime jusqu'aux ordonnances de la Table de marbre, qui ne sont elles-mêmes, en grande partie, que la reproduction de ces sages règlements.

Il est probable que pendant les siècles qui suivirent, les habitants des îles n'eurent pas beaucoup à souffrir des discordes civiles et des guerres que se faisaient entr'eux les puissants feudataires de la couronne de France. Étrangers à ce qui se passait autour d'eux, occupés uniquement de leur commerce, peu leur importait d'être les sujets du duc d'Aquitaine, du roi de France, ou de celui

d'Angleterre. D'ailleurs, une grande partie du territoire était sous la dépendance de l'abbaye de Saintes, et, sous cette autorité paternelle, mais presque toujours respectée par les seigneurs, les vassaux s'apercevaient peu des tempêtes qui grondaient toujours, et souvent éclataient dans les provinces voisines.

Le reste de l'arrondissement, si nous en exceptons quelques communes des environs de Saint-Agnant, en partie possédées par les moines du monastère de Moutiersneuf, était la propriété de nombreux seigneurs dont les plus puissants étaient ceux de Brouë, de Mornac, de Royan et de Chaillevette. Dans l'île d'Oleron, les propriétaires de fiefs étaient trop nombreux pour être à craindre. et les privilèges dont jouissaient les habitants suffirent presque toujours à les garantir contre leurs exactions.

Ce monastère de Moutiersneuf, dont les ruines attestent l'ancienne importance, avait été fondé en 1068, sur le territoire de la commune de Saint-Agnant, par Guy-Geofroy, comte de Poitiers, neveu de Geofroy-Martel, comte de Saintes, au profit des moines de la Trinité de Vendôme. C'est ce même prince qui fit construire et dota richement en dîmes sur les sels et le commerce de la Seudre. le prieuré de Sainte-Gemme, dans la commune de ce nom.

Pendant les siècles qui suivent, jusqu'à la Réforme, l'histoire de nos contrées enregistre peu de faits saillants, et les chroniques locales ne sont remplies que par des querelles particulières de seigneurs à seigneurs et par les plaintes et doléances des moines de Moutiersneuf, du prieur de Sainte-Gemme, ou de l'abbesse de Saintes, dont les domaines n'étaient pas toujours suffisamment respectés, sans que, pour cela, les vassaux fussent victimes de toutes ces tracasseries, quelquefois sans importance, et que le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas de reproduire.

Les grandes guerres qui agitèrent le pays et mirent la France à deux doigts de sa perte, depuis Louis VII. époux trop timoré d'Éléonore. jusqu'à Charles VII qui balaya du sol français les soldats anglais, furent sans influence sur les habitants des îles. Trop faibles pour s'attacher à un parti, ils acceptèrent indifféremment les maîtres que leur donnait le sort des armes, et les changements d'autorité n'étaient presque toujours pour eux que de simples changements de garnison. C'est ainsi que, détachés de la couronne de France par le divorce de leur suzeraine, ils passèrent, sans s'en apercevoir, par son mariage avec Henri Plantagenet, sous la domination du comte d'Anjou, d'abord, puis du roi d'Angleterre.

Dans l'île d'Oleron comme dans beaucoup d'autres parties de la Saintonge, aucune veuve ne pouvait se remarier, aucune jeune fille ne pouvait choisir un époux sans le consentement du seigneur, qui avait le bail et la gaude des veuves et orphelins, et pouvait, en mainte occasion, confisquer à son profit le vin, le sel et les autres produits de l'île, et aussi s'approprier les successions des insulaires qui mouraient sans enfants. Le duc Othon, neveu de Richard Cœur de Lion, et qui devait peu après occuper le trône de l'empire d'Allemagne sous le nom d'Othon IV, abolit à perpétuité. par un diplôme du 29 décembre 1198, toutes ces coutumes vexatoires, et fit défense à qui que ce fût de jamais les rétablir.

Après la mort de Richard, 1199, Éléonore reprit la souveraineté directe et le gouvernement de ses domaines paternels. Elle habita dès lors au sud de la Loire et principalement dans les ports de l'Océan, où le mouvement du commerce et de la navigation lui rappelait l'Angleterre sur laquelle elle avait longtemps régné. Elle avait surtout pour les habitants d'Oleron une dilection particulière, et, peu de temps après son arrivée dans nos provinces, elle octroya à ces insulaires une charte conçue en ces termes :

Eléonore, par la grâce de Dieu, humble reine d'Angleterre, duchesse de Normandie et d'Aquitaine, comtesse d'Anjou, aux archevêques, évêques, comtes, vicomtes. barons, sénéchaux prévôts, justiciers et baillis, présents et à venir, à qui ces lettres parviendront, salut. Sachez que nous avons accordé, et, par notre présente charte, confirmé à perpétuité à tous nos chers et fidèles hommes d'Oleron et à leurs héritiers. qu'ils puissent, librement et en toute sûreté, marier leurs filles et leurs veuves, donner des femmes à leurs fils, filles et veuves, sans avoir à craindre aucune contradiction de notre part ni de celle de nos successeurs.

Nous avons pareillement permis à eux et à leurs héritiers de vendre et aliéner. à quelque titre que ce soit les vins. les sels et les autres productions vénales de leurs îles sans qu'il puisse y être apporté aucun obstacle ; ainsi que de faire par testament le partage de leurs biens, suivant leur volonté ou celle de leurs amis, dans le cas où quelques-uns d'entr'eux, par mort ou par empêchement, n'auraient pas la possibilité d'écrire leurs dernières dispositions.

Nous supprimons de même à perpétuité et abolissons pleinement tous les mauvais usages qui ont été imposés aux habitants de l'île depuis notre mariage avec Henri, roi d'Angleterre, notre illustre et vénérable époux et seigneur, voulant et ordonnant que nos hommes d'Oleron et leurs héritiers jouissent des justes et libres coutumes de leur terre, comme leurs pères en ont joui sous le gouvernement de nos aïeux. Et afin que notre présente concession ou confirmation obtienne pleine force et autorité perpétuelle, nous avons fait apposer notre sceau sur cette charte, à Andillé, l'an de l'Incarnation du Verbe 1199.

Les privilèges ainsi accordés dans la charte que nous venons de citer n'étaient que les préludes d'une faveur bien plus grande qu'Eléonore allait accorder aux habitants d'Oleron, de Saintes et de La Rochelle, en les érigeant en communes.

Tout porte à croire, cependant, que la nouvelle charte, donnée à Niort, en 1199, n'est que la confirmation de l'érection en commune de l'île d'Oleron. Pour cela, il suffit d'en lire les premières lignes ainsi conçues : « Sachez que nous avons accordé et, par cette présente charte, confirmé à nos chers et fidèles jurés de la commune de Saintes et de la commune d'Oleron, la perpétuelle stabilité de la commune qu'ils ont juré... » Tandis que pour La Rochelle, Eléonore crée réellement la commune et emploie une formule différente.

On ignore les statuts et règlements qui, pendant plusieurs siècles, régirent la commune d'Oleron ; mais on pense, avec raison, que cette magistrature municipale se composait d'un maire, major, et d'un nombre déterminé d'échevins ou conseillers et de notables ou pairs.

Les guerres qui s'élevèrent au commencement du treizième siècle, entre Philippe de France et Jean sans Terre ne troublèrent pas les habitants des îles et des ports de l'Océan placés dans nos parages. Comme au temps de Henri II et de Richard, ils eurent soin de se tenir en dehors du mouvement insurrectionnel. dans lequel ils avaient tout à perdre et rien à gagner. En prenant part à la levée de boucliers qui eut lieu à cette époque contre le roi anglais, nos pères eussent gravement compromis les intérêts de leur riche commerce qui se faisait surtout avec l'Angleterre et la Normandie. Du reste, n'ayant encore reçu des rois d'outre-mer que des faveurs et des gratifications, ils avaient tout intérêt à rester sous leur domination.

C'est probablement pour récompenser cette conduite et aussi pour s'attacher plus intimement les habitants d'Oleron, que Jean sans Terre, dans un diplôme expédié le 28 février 1205, leur accorda de nouveaux privilèges. « Sachez, dit-il, que nous avons concédé et, par cette présente charte, confirmé à nos fidèles hommes d'Oleron et à leurs héritiers, la décharge de tous droits de lastage, taillage, et autres vexations, sauf les devoirs qui nous

appartiennent, sur la prévôté d'Oleron, et les services de milice et de chevauchée qui nous sont dus. Nous leur concédons pareillement toutes les franchises et libres coutumes que le roi Henri, notre père, le roi Richard, notre frère, et notre mère, la reine Eléonore, ont octroyées à nos hommes de La Rochelle, et voulons que toute terre leur soit acquise irrévocablement, lorsqu'ils l'auront possédée sans trouble ni contradiction pendant un an et un jour. Nous ordonnons, en conséquence, que nos fidèles hommes d'Oleron jouissent intégralement et honorablement desdites décharges, franchises et libres coutumes en toute paix et sécurité, ainsi qu'il est dit ci-dessus. »

Cependant, les armes victorieuses de Philippe-Auguste et celles de son fils, Louis le Lion, avaient dépossédé le roi d'Angleterre de la Saintonge, de l'Aunis et des îles, et, en 1224, le fils de Philippe, qui avait renouvelé le traité conclu, deux ans auparavant, entre son père et Hugues le Brun, comte de la Marche, mettait ce dernier en possession de l'île d'Oleron, qu'il venait de conquérir sur la maison d'Angleterre.

Henri III d'Angleterre avait laissé passer, sans en profiter, l'occasion de recouvrer ses possessions d'outre-mer, et il trouva plus commode de faire ravager par des pillards ses anciennes provinces du continent, que de les reconquérir à la tête d'une armée. Le 16 mai 1230, il écrivit à Savary de Mauléon, pour autoriser ses soldats à s'enrichir aux dépens de ses ennemis, et particulièrement des hommes de La Rochelle. Les soldats de Savary usèrent trop bien de l'autorisation, et il est probable que les déprédations de ces pillards ne s'arrêtèrent pas entre la Sèvre et la Charente, mais qu'elles se répandirent aussi sur notre littoral, qui dut garder longtemps les traces de cette dévastation.

Trois ans après les faits que nous venons de rapporter, Hugues le Brun eut maille à partir avec l'abbesse de Saintes, dont les hommes de Marennes exploitaient plus qu'il ne convenait, des marais salants situés entre le Gua et

le Chapus et appartenant au comte de la Marche. L'abbesse avait aussi fait bâtir un magasin à fourrages dans le marais et acheté, à l'insu du comte, d'un nommé Geofroy Alexandre, un moulin sur lequel ce seigneur avait des droits. Pour faire cesser ces différends et donner à chacun ce qui lui appartenait, le sénéchal Constantin Giboin convoqua à Marennes une assemblée de prud'hommes et d'anciens, dont il reçut les serments, et, sur leurs renseignements, il délimita avec des bornes les marais du comte et les terres douées appartenant à l'abbesse et à ses hommes, de façon à éviter à l'avenir toute espèce de confusion.

Le fait politique le plus important du règne de Saint-Louis, qui ait trait à notre histoire, est l'abandon que fit ce roi au fils de Jean sans Terre, de la souveraineté de la Gascogne, en y joignant le Limousin, le Périgord, le Quercy, et l'Agenois. Par le même traité, le roi de France donna au roi d'Angleterre toute la terre que le duc d'Aquitaine tenait en Saintonge, à titre de fief ou de domaine, par-delà la Charente ; c'est-à-dire, tout le midi de la Saintonge, depuis la Charente jusqu'à la Gironde.

Cette province se trouva ainsi scindée. Le roi d'Angleterre eut le midi avec l'île d'Oleron, et le roi de France, le nord avec l'île de Ré, C'est le 20 mai 1259 que le roi Louis fit ce traité, aussi avantageux pour l'Angleterre que défavorable à la France.

Henri III s'appliqua dès lors à affermir son autorité sur le territoire qu'il venait de recouvrer avec si peu de peine. Le 21 juillet 1259, il écrivit de Mirambeau à ses chevaliers de l'île d'Oleron : — « Henri de Trumbleville, notre sénéchal en Gascogne, nous a supplié, de votre part, de restituer certaines franchises que vous avez possédées au temps de nos prédécesseurs les rois d'Angleterre. Accédant bénévolement à votre demande, nous vous octroyons toutes les libertés dont vous jouissiez au temps du roi Richard,

notre oncle, du roi Jean, notre seigneur et père, et de nos autres prédécesseurs. »

Henri donna peu après l'île d'Oleron, avec quelques autres terres en Saintonge, en apanage à son fils Edouard, sous la condition expresse que cette île demeurerait toujours attachée à la couronne d'Angleterre et n'en pourrait jamais être aliénée. Mais le jeune prince tint peu de compte de cette stipulation, et il était en train de céder l'île à son oncle Guy de Lusignan, lorsque le roi d'Angleterre, informé des projets de son fils, se hâta d'écrire aux municipaux d'Oleron pour leur enjoindre expressément de ne pas souffrir que leur île soit donnée ou cédée à qui que ce soit, sans son consentement, et de n'obéir à aucun bailli ou gouverneur étranger sans son aveu ou son mandement spécial.

Edouard n'en passa pas moins outre, mais reconnaissant bientôt sa faute, et comprenant mieux ses intérêts et ceux de son père, il révoqua solennellement la concession qu'il avait faite à son oncle, et lui-même écrivit, le 4 novembre 1259, à ses vassaux de Saintonge pour les informer de ce fait et les inviter à se conformer en tout point aux lettres écrites à ce sujet par son seigneur et père.

La conduite imprudente que menait Henri III en Angleterre en s'affranchissant des obligations que lui imposaient les statuts d'Oxford, amena bientôt un soulèvement général dans tout le royaume. Le roi fut enfermé à la Tour de Londres par ses sujets révoltés, tandis que la reine Eléonore et le prince Edouard tenaient tête à l'orage sans approuver, pour cela, la violation des serments de leur époux et de leur père.

Dans ces circonstances critiques, Henri ne fut point abandonné par ses vassaux de Saintonge, et ceux d'Oleron lui fournirent un généreux appui. Cette commune saisit en effet cette occasion pour lui témoigner sa reconnaissance des faveurs dont elle avait été comblée tant par lui que par ses prédécesseurs. A la première nouvelle des troubles

d'Angleterre, les bourgeois de l'île et les hommes du prieuré de Saint-Georges d'Oleron, se hâtèrent de lever et envoyèrent à la reine Eléonore. par Foucault Richard, un de leurs concitoyens, une somme de cent vingt-quatre livres poitevines, en à-compte sur une plus forte somme qu'ils offrirent pour hâter la délivrance du roi. Le 13 février 1265, un nouveau subside de trois cent quatre-vingt-dix livres fut expédié en Angleterre, par les maire et bourgeois d'Oleron. Eléonore s'empressa de rendre hommage à un si louable dévouement et de reconnaître que ce n'était, de leur part, qu'un acte spontané, qui ne pourrait tirer à conséquence pour l'avenir.

Sachez, dit-elle, dans des lettres patentes expédiées peu à près, que le maire. la commune et les hommes du prieuré de Saint-Georges d'Oleron nous ont accordé, de leur libre volonté et sans y être aucunement tenus, une somme de trois cent quatre-vingt-dix livres de monnaie poitevine, pour secourir le roi, notre seigneur, et Edouard, notre très-cher fils, et afin qu'il ne puisse résulter pour eux aucun préjudice de cette libéralité, nous leur promettons qu'elle ne tirera pas à conséquence, ni contre eux ni contre leurs descendants, et qu'aucune redevance de cette nature ne leur sera réclamée à l'avenir, ni par le roi, notre seigneur, ni par Edouard, ni par leurs successeurs.

Les hauts barons du royaume n'étaient pas seuls à vouloir s'affranchir des devoirs de vassalité en usage à cette époque, et souvent les prieurs et abbés se dispensaient de l'accomplissement de cérémonies que l'on aurait tort de croire de pure forme et auxquelles, sous le régime féodal, on attachait une importance réelle. Nous en avons une preuve dans les débats qui s'élevèrent en 1277 entre l'abbé de Vaux et celui de Maillezais.

Le monastère de Saint-Etienne de Vaux, près Royan, était soumis dans l'ordre hiérarchique à l'abbaye de Maillezais en Bas-Poitou, et l'abbé de Saint-Etienne était tenu de venir chaque année se prosterner devant son supérieur de

Maillezais et de lui jurer obéissance. L'abbé Robert essaya le premier de se soustraire à cet ancien usage dont nous ignorons l'origine.

Sommé par le frère Jean, prieur de Saint-Pierre d'Oleron, de comparaître en personne, le jour de Saint-Nicolas d'hiver, devant Pierre, abbé de Maillezais, Robert ne comparut point. Ajourné de nouveau pour le dimanche des Rameaux, il ne répondit pas davantage à la sommation, seulement il chargea Pierre Raimond, son procureur, prieur de Saint-Palais-sur-mer, d'annoncer sa comparution personnelle pour le dimanche avant l'Ascension. Mais ce fut en vain que le jour désigné l'abbé de Maillezais attendit le moine Robert, celui-ci resta chez lui. Devant une telle obstination, le supérieur employa la seule arme qui fût en son pouvoir, l'abbé de Vaux fut excommunié et ce châtiment le fit rentrer dans le devoir.

En 1288 ou 89, les rois d'Angleterre et d'Aragon, en désaccord depuis plusieurs années, résolurent de mettre un terme à leurs différends, en ayant ensemble une entrevue dans laquelle seraient traitées les questions sur lesquelles ils n'avaient pu s'entendre jusqu'à ce jour. C'est dans l'île d'Oleron qu'eut lieu cette rencontre du roi Edouard et de Charles le Boiteux. Après plusieurs conférences, les deux rois se séparèrent amis, mais Charles ayant bientôt oublié ses promesses, la mésintelligence régna de nouveau entre les deux princes.

La guerre qui s'était élevée, en 1297, entre Philippe le Bel et Edouard, eût été de plus longue durée si les deux princes n'eussent désiré la paix, par suite des embarras qu'ils éprouvaient dans leurs royaumes respectifs. Cette paix, qui fut conclue le 20 mai 1303, eut pour conséquence un double mariage, celui du roi d'Angleterre avec la sœur du roi de France et celui du prince de Galles, fils d'Edouard, avec Isabelle, fille de Philippe. A cette occasion, Edouard donna à son fils le duché de Guienne avec le midi

de la Saintonge et l'île d'Oleron, à condition qu'il ne pourrait les aliéner.

Un débat s'engagea à la même époque entre l'abbesse de Saintes et Guy de Rochefort, seigneur de Brouë. Voici à quel sujet : ce seigneur avait fait construire un four banal dans le bourg de Saint-Pierre de Sales (Marennes), et il voulut contraindre les vilains à faire cuire leur pain à son four. Emerie, prieur² de Saint-Saturnin (Saint-Sornin) de Marennes, lui contesta ce droit, prétendant, non sans raison, que la banalité du bourg de Sales appartenait à son prieuré, comme annexe de l'abbaye de Saintes.

C'était la deuxième querelle de ce genre que soulevaient les seigneurs de Brouë ; déjà, en 1162, ils avaient élevé de semblables prétentions et avaient été condamnés par Jean Belles-Mains, évêque de Poitiers ; ils le furent de nouveau en 1302. Guy de Rochefort, reconnaissant l'injustice de ses prétentions, y renonça par acte authentique, et aucun débat ne s'éleva depuis à ce sujet.

Le roi Edouard n'était pas toujours aussi soigneux des intérêts de ses hommes du continent que de ceux d'Angleterre, et un certain Arnould Calculi, son sénéchal de Saintonge, s'attira la haine de ses administrés par son insatiable avarice et les incroyables moyens employés pour remplir ses coffres. L'indignation universelle finit enfin par éclater et un long mémoire, dans lequel étaient énumérées toutes les déprédations du sénéchal, fut adressé à Edouard.

Cette pièce est trop longue pour être reproduite ici en entier, et nous en extrairons seulement ce qui a trait à notre arrondissement.

Au commencement de la dernière guerre, est-il dit dans ce mémoire, lorsque Monseigneur Gaveston vint approvisionner le château de Saintes et fit déposer dans l'une des tours une grande quantité de sel, on assure que le sénéchal fit enlever, pendant la nuit, tout ce sel, estimé plus de trois mille livres.

Cette année, lorsque le sel commença à enchérir, le même sénéchal apostâ ses sergents à l'entrée des portes de Marennes, avec ordre d'arrêter toutes les barques chargées de sel qui se présenteraient pour sortir, et de ne les laisser passer qu'après que les marchands auraient racheté leurs marchandises en payant de grosses sommes d'argent.

Quand il vit que le sel valait à Marennes quatorze livres le muid, il fit saisir toute la levée des salines, assurant que le roi en avait besoin, et dès lors nul n'obtint la liberté de vendre, à moins qu'il ne se rachetât par une grande quantité de sel ou une forte somme d'argent. Personne n'ayant osé traiter à de telles conditions, le muid de sel baissa bientôt jusqu'à huit livres. Alors le sénéchal en fit acheter à ce prix, par des marchands affidés, autant qu'il en put trouver, et en fit charger des navires qu'il expédia à Libourne, au prix de quatorze livres....

Le roi ordonna une enquête, mais nul n'osa se présenter pour déposer contre le redoutable Calculi, dont l'innocence fut proclamée par lettres patentes données à Windsor, le 22 décembre 1317.

Cependant, l'année suivante, Edouard détacha du ressort de son sénéchal de Saintonge le territoire de l'île d'Oleron, pour l'incorporer au gouvernement du chevalier de Montaigu, sénéchal de Guienne, et ordonna aux habitants de l'île de n'obéir désormais qu'à ce nouveau gouverneur.

La guerre qui s'alluma de nouveau en 1351, entre la couronne de France et celle d'Angleterre, dans les premières années du règne du roi Jean, ne paraît pas avoir été nuisible aux intérêts de nos aïeux, car un seul fait d'armes se passa dans notre arrondissement. Les Rochelais ayant détaché, en 1355, un corps de milices communales pour aller explorer la banlieue, cette troupe vint mettre le siège devant le château de Soubise, qui tenait pour le roi d'Angleterre, et dans lequel se trouvait une garnison anglo-gasconne. Cette forteresse, ne recevant aucun secours, fut

obligée de capituler après quelques jours et tomba ainsi au pouvoir du roi de France, ou mieux encore des Rochelais.

C'est à la même époque qu'il est, pour la première fois, fait mention dans nos annales d'un nommé Guichard, seigneur d'Angle (Saint-Jean d'Angle), sénéchal de Saintonge pour le roi d'Angleterre, et qui s'illustra en différentes occasions, et surtout aux sièges des châteaux de Salles en Aunis et de Rochefort. Le roi anglais fut si content des services de Guichard qu'il lui donna plus tard, en toute propriété, la châellenie de Rochefort, qu'il détacha de sa couronne pour en récompenser son fidèle sénéchal.

Le traité de Brétigny, si désastreux pour la France, et qui termina, en 1360, la guerre dont nous venons de parler, eut pour conséquence de rattacher à l'Angleterre La Rochelle, l'Aunis, et tout le nord de la Saintonge. A cette occasion, le roi Edouard réunit l'île d'Oleron au gouvernement de La Rochelle, nonobstant, disent les lettres patentes du 22 octobre 1360, que l'île d'Oleron ait, de tout temps, appartenu au ressort de Saintes.

Quelques années après, en 1371, les affaires avaient bien changé de face, et pendant que le roi Charles V, entouré de ses légistes, prononçait les confiscations contre le roi d'Angleterre, Duguesclin se chargeait, à la tête d'une armée victorieuse, de faire exécuter les sentences. A son approche, toutes les petites places ouvraient leurs portes, et les garnisons, ne tenant plus que dans les villes importantes, en étaient souvent chassées par les bourgeois désireux de retourner sous la domination française. Cependant plusieurs chefs de garnison voulurent tenir tête à l'orage. De ce nombre se trouvait la dame de Soubise, qui avait obtenu, du captal de Buch, quelques soldats pour la protéger contre les Bretons du bon connétable. Celui-ci envoya Renaud, sire de Pons, pour s'emparer du château de Soubise qui, par sa position, gênait singulièrement les Français sur le cours de la Charente.

Renaud se présenta donc, en compagnie du chevalier Thibaut du Pont, avec trois cents hommes, devant la place qui lui ferma ses portes. La dame de Soubise, trop faible de monde pour soutenir un siège, dépêcha un écuyer vers le capital de Buch pour l'informer de ce qui se passait ; Jean de Grailly, qui se trouvait en ce moment près de Saint-Jean d'Angély, partit aussitôt avec sa cavalerie pour porter secours à la châtelaine.

Mais Owen de Galles, ayant appris par ses espions ce qui se passait, résolut de tendre un piège au capital de Buch. Il fit embarquer sur huit galères quatre cents Espagnols et vint débarquer au pied du château de Soubise à l'insu du sire de Pons, qui était campé de l'autre côté.

Cependant le capital de Buch, croyant n'avoir à combattre que la faible troupe de Renaud, arriva pendant la nuit sous les murs de la place, et alla mettre pied à terre derrière un petit bosquet, à peu de distance des Français. Jetant alors de grands cris, toute la compagnie, qui était remontée à cheval, se jeta sur le camp du sire de Pons, dont les gens, surpris par une attaque aussi inattendue, n'eurent pas même le temps de courir aux armes ; Renaud de Pons et soixante de ses chevaliers rendirent leurs épées, pendant que le reste de sa troupe prit la fuite ou tomba sous les coups de l'ennemi.

La joie éclatait déjà parmi les vainqueurs, lorsque soudain apparut Owen de Galles, avec ses quatre cents Espagnols, qui les surprit se partageant déjà les dépouilles des vaincus. Il fit des Anglo-Gascons un affreux carnage, et le capital de Buch tomba en son pouvoir, avec grand nombre d'autres chevaliers ; ceux que le fer épargna prirent la fuite, les uns à travers champs, les autres vers le château, dont la dame de Soubise fit abattre les ponts pour les recevoir.

Le lendemain, Owen de Galles se disposa à attaquer le château du côté de la Charente, avec sa petite flotte, tandis que le sire de Pons se proposait de l'assiéger du côté

opposé. Mais la châtelaine ayant perdu tout espoir de secours, se décida, sur l'avis de ses chevaliers, à traiter avec les Français. Il fut convenu qu'elle se reconnaîtrait vassale du roi de France et que la garnison anglo-gasconne se retirerait où bon lui semblerait.

A quelques jours de là, une compagnie anglaise délogée du château de Surgères et craignant que le connétable ne leur fit payer cher l'alerte qu'ils lui avaient donnée devant Benon, vint s'enfermer dans le donjon de Brouë, près de Marennes, et ne se crut en sûreté qu'après avoir mis entre elle et les Français les épaisses murailles de la forteresse carlovingienne, qu'elle fut obligée d'abandonner peu après, car bientôt toute la Saintonge du sud et l'île d'Oleron firent leur soumission à Charles V.

Ce prince ne changea rien aux dispositions prises par le roi d'Angleterre après le traité de Brétigny, et l'île d'Oleron resta réunie au gouvernement de La Rochelle. Nous voulons que les bourgs, châteaux et forteresses qui sont compris dans le ressort de notre dite ville (La Rochelle), y demeurent à perpétuité, et que l'île d'Oleron avec son territoire, le château de Benon avec sa châtellenie, restent perpétuellement unis audit ressort.

Le 17 février 1372, le roi, à la sollicitation des insulaires d'Oleron, incorpora leur île au domaine royal. Dans le même temps, ils reçurent de ce roi une preuve nouvelle de sa sollicitude pour eux. Le territoire de cette île avait été désolé pendant la dernière guerre, et les habitants avaient presque tous perdu leurs titres de famille dans le pillage auquel leurs maisons avaient été livrées. En l'absence de toute preuve écrite, les droits de propriété ne pouvaient plus être justifiés que par le fait de la possession, et l'on conçoit facilement quelles difficultés allait faire naître un pareil état de choses.

Les habitants d'Oleron eurent alors recours au roi qui, seul, pouvait leur venir en aide en relâchant pour eux les principes rigoureux du droit commun. Le monarque

comprit cette position exceptionnelle, et il y porta remède par lettres patentes du même mois de février 1372.

Il voulut qu'à l'avenir, dans les discussions de propriété entre ses officiers et les habitants d'Oleron, ceux-ci ne fussent plus astreints à prouver leurs droits par des titres, mais seulement à justifier, par le témoignage de gens dignes de foi, d'une possession paisible et non interrompue pendant vingt ans ou environ. Il annula tous les procès que le défaut de preuves écrites avait déjà fait naître, et défendit expressément au gouverneur de La Rochelle et à ses lieutenants d'inquiéter les habitants de l'île d'Oleron qui ne pourraient pas produire leurs titres de propriété.

Deux ans après, le roi Charles, vivement préoccupé de l'avenir de La Rochelle, dont il comprenait toute l'importance en raison de son port sur l'Océan, donnait de nouvelles lettres datées de Vincennes, le 24 novembre 1374. Nous faisons savoir, y dit-il, que pour certaines considérations concernant l'utilité et avantage de la chose publique de notre royaume, nous avons annexé et uni par un statut irrévocable, comme nous unissons et annexons par ces présentes, à notre ville de La Rochelle, qui est un notable port de mer, dont nous voulons assurer la conservation et la garde sous notre obéissance, savoir, notre château de Benon avec son ressort et sa châtellenie, le château et la châtellenie de Rochefort et le bailliage de Marennes, avec toutes ses dépendances.

A l'avenir, notre justice sera rendue dans lesdits lieux, sous la direction des gouverneurs royaux de La Rochelle, présents et futurs ; nonobstant que ledit lieu de Benon soit une châtellenie et ait eu, jusqu'à présent, son ressort particulier, et que le bailliage de Marennes ait été du ressort de Saintes. Nous incorporons à perpétuité au domaine de notre couronne les lieux ainsi unis, avec leurs châtellenies, bailliages et ressorts, pour n'en être jamais détachés sous quelques prétextes et à quelques titres que ce soit.

Charles V venait de descendre dans la tombe, et le premier acte du jeune roi Charles VI qui intéresse nos contrées, fut le don que fit ce prince, à Renaud, sire de Pons, de l'île d'Oleron et du bailliage de Marennes, en dédommagement des pertes essuyées par ce seigneur pendant les dernières guerres. Celui-ci prit aussitôt possession de ses nouveaux domaines en faisant sculpter ses armoiries sur la flèche du clocher de Marennes. Ce clocher, qui n'était pas celui que nous voyons aujourd'hui, servait de phare pour signaler aux navigateurs la passe dangereuse de Maumusson, en leur indiquant l'entrée du golfe de la Seudre.

Bien que les auteurs que nous avons sous la main ne mentionnent que deux faits dignes d'intérêt pour nous, pendant les règnes si désastreux pour nos provinces de Charles VI et de Charles VII, on aurait tort d'en conclure que nos pères se ressentirent peu, à cette époque, des discordes civiles et des guerres étrangères qui pesèrent si lourdement sur le pays tout entier. Les positions militaires et les châteaux-forts pris et repris par les hommes de France et d'Angleterre, le commerce anéanti, les terres abandonnées sans culture, durent certainement causer de grands désastres chez nos aïeux, et il fallut bien des années avant que notre arrondissement vît renaître pour lui l'ère de prospérité des premiers temps de la féodalité.

En 1413, le château de Soubise, poste important parce qu'il commandait alors l'entrée de la Charente, devint le théâtre d'un nouveau fait d'armes aussi glorieux pour les Français que celui que nous avons déjà raconté.

Le duc de Bourbon, cantonné aux environs de Saint-Jean d'Angély pour arrêter en Saintonge les progrès des Anglo-Gascons, vint mettre le siège devant Soubise occupé par les Anglais. Comme il faisait ses dispositions pour attaquer la place, les ennemis firent une vigoureuse sortie sur les assiégeants, mais ceux-ci, ayant à leur tête Renaud, sire de Pons, se défendirent si vaillamment que, prenant

l'offensive, ils forcèrent la garnison à rentrer dans la place après avoir perdu un grand nombre de combattants. Après avoir ainsi refoulé les Anglais dans le donjon, le duc de Bourbon en ordonna le siège. On combattit de part et d'autre avec beaucoup d'ardeur ; mais les Français, encouragés par les succès qu'ils venaient d'obtenir, se rendirent bientôt maîtres de la place. Elle fut prise d'assaut et beaucoup d'Anglais trouvèrent la mort dans ce dernier combat.

Cependant les mauvaises années du règne de Charles VII étaient passées, la France commençait à respirer et notre Saintonge était enfin redevenue française pour toujours ; mais la monarchie n'était pas encore, pour cela, à l'abri de tout danger, et les Anglais possédaient encore une partie de la Guienne et notamment Bordeaux, sa capitale.

C'est de cette ville que partit en 1433, un corps d'Anglo-Gascons qui s'empara par surprise de Mornac, château situé sur le versant d'une colline baignée par la Seudre. De là, à l'abri des tempêtes et en longeant les côtes de Saintonge, ces aventuriers s'avancèrent jusques dans les eaux de La Rochelle.

Mais les Rochelais n'étaient pas gens à souffrir longtemps un voisinage si nuisible à leurs intérêts, et ils résolurent, de concert avec Jacques, sire de Pons, auquel Mornac appartenait depuis le don que Charles VI lui avait fait du bailliage de Marennes, de chasser les Anglais de ce poste. Il fut donc convenu que la flotte rochelaise bloquerait la ville du côté de la Seudre, pendant que le sire de Pons l'assiégerait du côté des terres.

La ville était occupée par le maire de Bordeaux, avec trois cents Anglo-Gascons. A la vue des gens armés qui venaient les assaillir, ils s'apprêtèrent à faire bonne contenance, et l'opiniâtreté des deux partis rendit le siège aussi long que meurtrier. Les Anglais, maîtres de la ville, ne possédaient pas le château. Le capitaine Jean Du Gast, renfermé dans ce donjon avec quelques soldats, se

défendait courageusement contre les Anglo-Gascons, assiégeants et assiégés tout à la fois. Cependant, épuisé et manquant de vivres, le capitaine Du Gast était sur le point de se rendre, lorsque les Rochelais, pendant une attaque très-vive qui attira sur les murs de la ville toute la garnison anglaise, parvinrent à faire passer des provisions dans le donjon.

Le moyen qu'ils employèrent est aussi singulier qu'ingénieux. Ils lancèrent sur une des tours un vireton (petite flèche), auquel était attachée une corde légère. Au moyen de ce cordon, le capitaine Du Gast tira à lui un câble qu'il fixa à l'un des créneaux de la tour ; les Rochelais le fixèrent aussi de leur côté afin qu'il fût bien tendu. Puis, à l'aide d'une corde appliquée le long du câble avec des anneaux, de manière à pouvoir aller et venir, ils firent passer à la garnison de la citadelle plusieurs chevreaux et porcs vivants, du pain et d'autres victuailles, au grand dépit des Anglo-Gascons qui virent passer ces comestibles au-dessus de leurs têtes sans pouvoir les intercepter.

La ville, très-maltraitée par les pierriers et les mangonneaux des Rochelais et du sire de Pons, se rendit peu de jours après aux assiégeants, pendant que la garnison anglo-gasconne reprenait la route de Bordeaux.

C'est ainsi qu'en chassant les Anglais du dernier poste occupé par eux en Saintonge, le sire de Pons et les Rochelais servirent leurs intérêts particuliers, tout en aidant le roi Charles à débarrasser le pays d'un ennemi qui, pendant plusieurs siècles, avait mis plusieurs fois le royaume de France à deux doigts de sa perte. Encore quelques années et les armes victorieuses de Charles VII auront enfin complètement balayé du sol français les garnisons anglaises (1451). Ainsi, dit un contemporain, par la grâce et bonté divine, furent réduits en l'obéissance du roi de France les duchés de Normandie et Guienne, et généralement tout le royaume, excepté les villes de Calais

et de Guines qui demeurèrent seules ès-mains des Anglais, anciens ennemis de la France.

C'est après l'apaisement des guerres et des troubles intérieurs que Jacques Ier, sire de Pons et baron de Mirambeau, résolut de faire sortir de son obscurité le hameau de Brouage, en lui donnant le titre pompeux de Jacopolis, et en le décorant du nom de ville ; singulière ville, qui consistait alors en quelques maisonnettes de pêcheurs bâties autour d'un petit port creusé par la nature, sur les bords de cette magnifique saline de Brouage, convertie de nos jours en vertes prairies. Mais, n'en déplaise à notre savant sire, nos pêcheurs saintongeais étaient trop ignorants de la belle langue grecque, pour conserver à leur bourg le nom qu'il lui avait donné.

Brouage serait donc retombé dans l'oubli le plus profond si, vers 1485, le jeune roi Charles VIII n'avait jeté les yeux sur son port, qu'il voulut agrandir et fortifier, pour y entretenir un certain nombre de vaisseaux. On craignait à cette époque une descente des Anglais sur nos côtes ; on avait tout à appréhender du farouche Richard III, qui régnait alors en Angleterre, et ce point, convenablement fortifié et placé au centre du golfe de Gascogne, pouvait offrir de grandes ressources pour la défense du littoral et des îles de l'Océan. Ce projet avait déjà reçu un commencement d'exécution, lorsque les Rochelais, qui voyaient avec peine creuser un port si voisin du leur, et destiné, dans l'avenir, à accaparer le commerce au détriment de leurs intérêts, résolurent d'en arrêter l'entier achèvement. Ils y réussirent en s'assurant l'appui de Louis de La Trémouille, comte de Benon, seigneur de l'île de Ré, lieutenant général du roi en Aunis, Saintonge et autres lieux. Ce seigneur, investi de la confiance du roi, fit si bien valoir au conseil les réclamations des Rochelais, que le projet fut abandonné. Nous verrons plus tard comment il fut repris et exécuté sous le règne de Charles IX.

Arrêtons-nous un instant pour jeter un rapide coup d'œil autour de nous et apprécier, s'il est possible, la situation de notre pays, au point où nous en sommes de son histoire. Aussi bien, pouvons-nous dire, avec raison, que le moyen âge est fini. Une nouvelle ère va commencer ; les arts, les lettres et les sciences vont enfin fleurir sur le sol de notre belle France. La pensée germe partout au quinzième siècle : à Mayence, l'imprimerie est découverte, et la boussole, cette autre merveille, va conduire Colomb et Gama dans un nouveau monde dont la vieille Europe ne soupçonnait même pas l'existence. Les règnes de Léon X, des Médicis et de François Ier vont jeter en Europe un éclat aussi vif que rapide ; et, à l'aide de cet éclair au sein d'une nuit dont les obscurités vont peu à peu disparaître, nous pouvons apercevoir, dans les lointains horizons de l'avenir, le merveilleux siècle de Louis XIV.

C'est en vain que, pendant plusieurs siècles de guerre, la barbarie s'est appesantie sur nos pères, tout n'a pas été perdu pendant cet âge de fer. La nation, élevée à une rude école, va enfin sortir de l'enfance ; les trésors des sciences et des lettres, confiés au clergé pendant les premières années du moyen âge, et que celui-ci a si bien gardés, vont devenir le domaine de tous ; la langue française bégaye ses premières harmonies et une pléiade de poètes va faire entendre à nos pères, ravis, un langage inconnu jusqu'alors. Tout arrive à la fois, tout se presse sur le seuil de cette époque si heureusement appelée Renaissance. L'hiver s'en va ; voici le printemps qui va venir. Les poitrines se dilatent, et les cœurs battent plus fort dans l'attente de ce qui va se passer.

Quant à nous, modeste compilateur de l'histoire d'un petit coin de terre, qu'il nous soit permis de dire, ici, ce que nous pensons de la période que nous venons de traverser. La féodalité, sur laquelle on a dit de nos jours tant de choses bonnes ou mauvaises, a été, à l'époque de sa puissance, non seulement utile au pays, mais nécessaire. Le

pouvoir royal, trop faible pour tenir en respect ces races mélangées de Gaulois, de Francs et de Wisigoths, eût été certainement débordé par elles et l'unité de la France serait peut-être encore à faire, sans la féodalité. Par le fait, les hauts barons étaient indépendants, mais ils relevaient tous de la couronne, et les devoirs, souvent purement honorifiques, qu'ils rendaient au roi de France, étaient un véritable anneau les rivant à la royauté, et qu'ils n'ont jamais pu briser. Du reste, il est de la nature de tout système de gouvernement de crouler de lui-même lorsqu'il n'est plus en harmonie avec les besoins du public qu'il régit, et le système féodal a régné en France plus de quatre siècles.

Certes, si nous descendons dans les détails, de grands abus nous apparaîtront, et plus d'une fois nous frémirons d'indignation à la lecture des iniquités commises par la féodalité. Mais si, remontant le courant des années, nous la jugeons froidement avec les idées et les principes du temps, assurément nous serons moins sévère et nous lui rendrons justice. N'oublions pas non plus que la vie des peuples est si longue, que leur éducation dure plus d'un siècle, et que cette éducation est nécessairement en rapport avec la mission qu'ils auront un jour à remplir. Or, qui oserait penser que la France, ce soldat de Dieu, comme l'appelle le poète anglais, n'aura pas dans les siècles à venir à remplir, comme dans les siècles passés, sa mission de civilisation chrétienne ; qui donc pourrait dire que la France a achevé son œuvre et que nos enfants n'auront pas, eux aussi, de belles pages à ajouter au *Gesta Dei per Francos* ?

Il semble que pendant les siècles que nous venons de traverser, malgré la longue lutte avec l'Angleterre, les vassaux et les hommes attachés à la glèbe eurent moins à souffrir dans l'arrondissement de Marennes que dans beaucoup d'autres contrées de la France. Le commerce et les arts y fleurirent donc, la richesse y régnait, et, si nous

regardons autour de nous ces nombreux monuments dont le moyen-âge a couvert notre sol, nous ne pourrons nous empêcher de reconnaître en eux des preuves certaines que le régime féodal n'a pas toujours fait le malheur des peuples sur lesquels il a régné.

L'ARRONDISSEMENT DEPUIS FRANÇOIS I^{er} JUSQU'A NOS JOURS

Nous n'aurions, dans le règne de François I^{er}, rien à glaner pour notre histoire locale, si ce prince, pour faire face aux énormes dépenses causées par ses guerres avec Charles-Quint, et aussi par les habitudes de luxe de sa cour, ne s'était vu, étant à court d'argent, dans l'obligation d'établir dans les provinces de l'Ouest le droit de gabelle, dont notre littoral, en vertu d'anciens privilèges, avait été exempté jusqu'à ce jour.

Auparavant, dit un vieil annaliste, la forme accoutumée de lever les droits du roi sur le sel, était qu'il faisait lever, par ses officiers, le droit de gabelle en tout son royaume, fors en Poitou, Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, îles de Ré et de Marans, où il prenait seulement le quart-denier de la vente, qui était cinq sous par livre. Lequel droit, tant qu'il y a eu douaire pour reines douairières de France, leur était baillé pour partie de l'assignation de leur douaire, et était affermé à gens qui levaient icelui droit : et depuis que Madame Marie d'Angleterre, veuve du feu roi Louis XII^e, fut décédée, le roi a fait lever ledit droit par receveurs et contrôleurs à ce par lui établis. Et, certain temps après, il avait augmenté ledit droit de deux sous six deniers par livre, et appelait-on le tout droit de quart-et-demi ès-dits pays ; et avait ordonné : que les deniers procédant de la crue desdits droits de sel, seraient employés au paiement des présidents, conseillers et officiers des cours de parlement de son royaume.

La manière de lever lesdits droits était : qu'il y avait certaines villes et sièges où l'on vendait du sel, et en vendait ès-dits lieux qui voulait, en payant le droit de quart-et-demi. Et allaient les marchands ès-îles et marais acheter le sel, et icelui faisaient passer par certains passages où il y avait officiers pour le roi ; et, pour connaître des défauts qu'on commettait, y avait juge qu'on appelait conservateur du quart-sel, greffier, procureur pour le roi, chevaucheurs et sergents.

Ce fut au milieu des fêtes somptueuses que le roi donna, en 1542, à Châtellerault, à l'occasion du mariage du duc de Clèves et de la princesse de Navarre, qu'il publia son édit sur les salines des pays maritimes de l'Ouest. Par cet édit, François I^{er} étendit sur toutes les provinces qui, jusqu'à présent, en avaient été exonérées, le droit onéreux de la gabelle qui s'élevait, par muid de sel, à trente livres tournois. Mais, lorsque le roi voulut mettre son ordonnance à exécution et que les receveurs chargés de percevoir le nouvel impôt se présentèrent dans le pays, une explosion universelle de menaces et d'imprécations s'éleva sur tout le littoral de l'Océan, contre la nouvelle mesure fiscale qui venait frapper la plus importante et presque l'unique industrie de ces contrées.

Le mécontentement universel se traduisit bientôt par des voies de fait, et une révolte à main armée éclata dans toute la province. François I^{er}, pour faire rentrer les mutins dans le devoir, envoya en Saintonge quelque cavalerie, sous les ordres du général Boyer et de François de la Trémouille, gouverneur du Poitou. La vue de ces troupes, au lieu d'intimider les insurgés, ne fit qu'augmenter leur exaspération, et les habitants des îles d'Oleron, de Marennes, de Hiers, de Saint-Jean d'Angle, Saint-Just, prirent les armes contre les officiers et commissaires du roi. Celui-ci fut obligé, pour comprimer cette révolution naissante, de faire assembler le ban et l'arrière-ban du

Poitou, pour contraindre les habitants à obéir ; mais, ceux-ci continuant à se défendre, le roi se vit contraint de venir lui-même à La Rochelle, pour apaiser par sa présence ce ferment de révolte, qui menaçait de se répandre sur tout le littoral.

Lorsque la nouvelle de la prochaine arrivée d'un roi irrité se répandit dans le pays, la stupeur et l'épouvante s'emparèrent de tous les esprits ; les mutins se hâtèrent de déposer les armes, et les chefs de la révolte, parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'habitants des îles de Ré, d'Oleron et de Marennes, furent amenés à La Rochelle, et renfermés dans la tour de la Lanterne.

Le roi était depuis plusieurs jours à La Rochelle, lorsque le 1er janvier 1543, il résolut d'en finir avec les instigateurs de la révolte contre l'édit de Châtellerault. Il les fit donc tous paraître devant lui, et le garde-des-sceaux, Montholon, après avoir longuement exposé les faits et déduit les preuves de la rébellion, conclut à la peine capitale contre tous les accusés. Après lui, Guillaume Leblanc, avocat des habitants des îles, et Etienne Noyau, défenseur des Rochelais, prirent successivement la parole pour appeler sur leurs clients la clémence royale. Mais l'attitude suppliante, les touchantes lamentations des accusés, et les sanglots de la foule, touchèrent le roi bien plus que les périodes arrondies des deux avocats. Ayant fait imposer silence à cette multitude désolée, il prit à son tour la parole, et, après avoir fait comprendre aux accusés combien était grand le crime dont ils s'étaient rendus coupables :

Je sais, dit en continuant ce prince, que la miséricorde pourrait corrompre un peuple de mauvaise volonté ; mais je sais aussi que vous êtes enfants de bons pères, desquels la fidélité a été expérimentée par tant de mes prédécesseurs, que j'aime mieux oublier ce méfait que vos anciens bienfaits. Que les autres exercent rigoureusement leur puissance ! Je serai toujours, tant qu'il me sera

possible, pour la pitié. J'espère que ma clémence confirmera vos courages, de sorte que, de loyaux sujets que vous avez été par le passé, pour l'avenir serez encore meilleurs. Je vous prie d'oublier cette offense, et, de ma part, il ne m'en souviendra de ma vie.

Il est impossible de rendre ici l'effet produit par ces royales paroles. Passant subitement de la plus poignante anxiété à la joie la plus vive, le peuple couvrit de ses joyeuses acclamations la voix du roi, qui ordonna que tous les prisonniers fussent sur le champ remis en liberté, qu'on sonnât les cloches. Je veux, dit en terminant François I^{er}, que vous tiriez votre artillerie et fassiez feu de joie, en rendant grâces à Dieu, pour cette bonne étrenne.

C'est ainsi que fut apaisée la première émotion populaire causée par l'exécution de l'édit de Châtellerault, et que le roi-chevalier sut conquérir, sans rapporter son édit, l'amour de ses sujets de Saintonge et des îles de l'Océan.

Cependant, le menu peuple se lassa bientôt des vexations sans nombre dont l'impôt de la gabelle servait de prétexte, et en 1548, dans les premières années du règne de Henri II, éclata dans toute la haute Saintonge une véritable insurrection. C'est dans les environs de Jonzac que le soulèvement commença, pour se propager bientôt dans toute la province, aux cris répétés de : Mort aux gabeloux !

A Barbezieux, un nommé Puymoreau, gentilhomme des environs, se mit à la tête des insurgés et fut salué par eux du titre de couronal ou colonel de Saintonge. Le pillage et le massacre furent alors organisés, et les révoltés promenèrent bientôt le feu et le sang dans tout le pays. Malheur aux villes et aux châteaux qui n'ouvraient pas leurs portes au terrible couronal, lorsqu'à la tête de ses bandes il se présentait au pied de leurs murailles ; Barbezieux, Cognac, Saintes, Pons, Bordeaux, furent tour-à-tour livrées au pillage. Les prisons ouvertes, les magistrats massacrés, les habitants paisibles pillés et rançonnés,

l'incendie allumé dans les villes et les bourgs, tel est le spectacle effrayant que présentèrent l'Aunis, la Saintonge et une partie de la Guienne.

De Barbezieux, cette troupe effrenée, après avoir pillé Archiac, se dirigea sur Saintes, en s'emparant de Pons, où elle se recruta des bandes de cette ville. Sous les murs de Saintes, elle reçut dans son sein les insurgés de Marennes, de La Tremblade et des côtes d'Arvert ; car, dit un chroniqueur de, l'époque, à Saintes, à Marennes, à Pons, à Blaye. à Bourg-sur-mer, et dans d'autres villes, le bas peuple, qui n'avait rien à perdre ; prenait les armes et courait en foule se joindre aux insurgés pour piller avec eux.

Ce n'est qu'après le sac de Bordeaux que le roi, alors à Turin, fut informé de ces désordres. Il dépêcha en Guienne le sieur de Sainte-Foy avec des lettres par lesquelles il enjoignit aux insurgés de rentrer dans leurs foyers, sous peine d'être punis sévèrement, promettant de faire droit aux réclamations de ceux qui auraient des motifs légitimes de se plaindre. Ces lettres calmèrent l'effervescence des paysans qui se retirèrent tranquillement chez eux et ne cherchèrent plus à se réunir.

Pour assurer l'exécution de ses ordres, le roi dirigea sur la Guienne et la Haute-Saintonge deux corps d'armée, sous les commandements des ducs de Montmorency et d'Aumale ; mais, lorsque ces deux généraux arrivèrent, les mutins étaient rentrés dans le devoir, et ils n'eurent plus qu'à cantonner leurs soldats dans les principales villes de ces provinces. Le parlement de Bordeaux fit le procès aux chefs des insurgés, et tous furent pendus, à l'exception de Puymoreau qui, en sa qualité de gentilhomme, fut décapité.

Henri II supprima alors, de son propre mouvement, l'impôt de la gabelle dans les provinces autrefois exemptes de ce droit et auxquelles l'édit de Chatellerault l'avait étendu ; les greniers à sel disparurent et nos pères n'eurent plus à payer, comme par le passé, que le quart-et-

demi. Mais la dureté des hommes commis à la perception de ce droit ne le cédaient en rien à celle des officiers de l'ancienne gabelle ; de nouvelles plaintes furent adressées à la cour. Le roi luttait, en ce temps, en Piémont, contre toutes les forces de Charles-Quint ; pressé d'argent, il prêta volontiers l'oreille aux offres qui lui furent faites, et, moyennant une somme d'un million cent quatre-vingt-quatorze mille livres, céda aux habitants des provinces maritimes de l'Ouest le droit de vendre, emporter ou échanger les produits de leurs marais salants, partout où bon leur semblerait, sans être désormais soumis au contrôle d'aucune administration fiscale.

Les lettres patentes qui furent expédiées à cette occasion sont trop longues pour que nous puissions les reproduire ici, et nous en ferons seulement connaître le dispositif :

Savoir faisons que, pour les bonnes et justes considérations dessus dites (liberté commerciale, besoin d'argent pour continuer la guerre, etc., etc.,) aux gens des trois états, manants et habitants des pays de Poitou, Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, et des îles de Marennes, Oleron, Hiers, Ré et autres adjacentes, avons, de notre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité royale, vendu et cédé, et par ces présentes vendons et cédonos nos dits droits de quart et demi-quart de sel ès-dits pays. Voulons et nous plaît que désormais, à commencer le premier jour de janvier prochain venu, cessent l'impôt et le paiement dudit quart-et-demi, et que, dès lors en avant, nos sujets desdits pays puissent franchement et librement vendre, distribuer et transporter, tant par mer et rivière que par terre, ledit sel tout ainsi que bon leur semblera, sans qu'ils en puissent être empêchés par quelques personnes que ce soit.

Lesdites venditions et cessions faites pour le prix d'un million cent quatre-vingt-quatorze mille livres tournois, c'est à savoir : la moitié dans le premier jour de mars prochainement venant, et l'autre moitié dans le premier

jour de juin en suivant. De laquelle somme les gens du tiers et commun état nous paieront les deux tiers, et l'autre tiers sera payé par les gens d'église et nobles, par égale portion. Donné à Fontainebleau, au mois de décembre, l'an de grâce 1553.

C'est ainsi que le pays fut allégé d'un impôt aussi lourd à payer que vexatoire dans son mode de perception. Il semble que la Saintonge et l'Aunis, désormais débarrassés d'une entrave si gênante, vont donner un nouvel essor à leur activité commerciale, et que ces provinces, déjà si riches et si favorisées par la nature, vont enfin jouir de l'énorme sacrifice qu'elles viennent de s'imposer. Hélas ! il n'en sera rien, et de nouveaux orages vont bientôt troubler la tranquillité dont nos pères commençaient à jouir.

Ces orages furent causés par la Réforme. Prêchée d'abord en Allemagne par le moine de Wittemberg et ses adhérents, elle passa par cette terrible guerre de paysans, si souvent décrite, pour aboutir, après la pacification, à déplorer, avec le doux Melanchton, les crimes d'une population aveuglée par les passions et que ne purent arrêter, dans sa carrière de désordre, les rares partisans de la tranquillité qui pouvaient se trouver parmi les chefs du parti.

En France, il en devait être de même, et pendant que Calvin affermissait son despotisme à Genève, ses partisans prêchaient la révolte contre l'autorité civile, en annonçant les dogmes nouveaux, dont la propagation devait faire couler tant de sang et amonceler tant de ruines dans notre beau pays.

Certes, lorsqu'on lit l'histoire de la Réforme, éclairée d'un côté par le flambeau de l'hyménée de Martin Luther, et de l'autre par les flammes du bûcher de Michel Servet, on a le droit de se montrer sévère et de demander compte à ces hardis réformateurs des maux qu'ils ont causés, non pour le triomphe d'une doctrine nouvelle, mais pour la complète satisfaction de leurs ardentes passions ; car, on

ne peut s'y tromper, et il faut bien que chacun le sache, les chefs de la Réforme n'ont eu qu'un but, celui de rétablir le règne de la matière sur l'esprit, c'est-à-dire, le triomphe de tous les appétits sensuels de la partie inférieure de l'âme humaine. Ceci ressort pleinement de l'étude des faits et gestes de tous les chefs de la Réforme. Heureusement pour l'Europe, leurs successeurs ont compris le danger, se sont raidis, avec raison, contre de telles tendances, et ont fini par en triompher.

Prêchées par des hommes exaltés, ces idées eurent un plein succès dans notre arrondissement, et le nouveau symbole fut promptement adopté par les habitants des grèves, gens à l'esprit aventureux, et qui, par leur commerce, se trouvaient, chaque jour, en relation avec les nations du Nord, chez lesquelles ces doctrines comptaient de nombreux adeptes.

Les protestants virent donc peu à peu augmenter leur nombre. Timides et soumis pendant les premières années de leur existence, comme parti, ils finirent par se compter, se trouvèrent assez forts pour engager la lutte, mêlèrent alors la politique à la religion, levèrent l'étendard de la rébellion, et les massacres d'abord, puis la guerre civile bien organisée, s'établirent pour longtemps dans un grand nombre de nos provinces, et plus particulièrement encore dans la Saintonge et l'Aunis.

C'est en 1562 qu'éclatèrent, tout à coup, les hostilités dans les îles de Marennnes, d'Arvert et d'Oleron. La Réforme avait été introduite, dès l'année 1548, dans ces contrées maritimes, où sa présence fut promptement signalée par les profanations et le pillage exercés dans les églises, et plus particulièrement dans celle de la Péroche. Bientôt, croissant en audace comme en nombre, les calvinistes d'Oleron ne gardèrent plus aucune mesure et affichèrent des principes qui, ailleurs, n'osaient encore se montrer au grand jour. En 1557, la grosse cloche de l'église paroissiale de Saint-Pierre fut enlevée et transportée à La

Rochelle pour y être vendue. En 1559, les pasteurs Fontaine, Léopard et Guillotin vinrent successivement à Oleron exercer le ministère selon le rite de Genève. Enfin, en 1561, un moine apostat, nommé Boisseau, vint organiser un consistoire dans le bourg de Saint-Pierre, dans une maison qui prit, de sa nouvelle destination, le nom de Paradis, et se maria ensuite avec une fille de Marennnes, nommée Marie Renaudin.

Les habitants de ces îles, en grande partie calvinistes, nourrissaient contre ceux qui étaient restés attachés à la religion catholique une haine qui éclatait fréquemment en injures et en menaces ; le sang avait même coulé en plusieurs circonstances, particulièrement dans les paroisses de Saint-Trojan, Sainte-James, Saint-Nicolas, et aussi dans les églises de Saint-André et de Notre-Dame du Château.

Las de souffrir ainsi, chaque jour, de nouvelles avanies, et poussés à la vengeance par la vue du sang de leurs frères, les catholiques prirent subitement les armes pour se défendre, et se fortifièrent dans la citadelle de Saint-Pierre d'Oleron. C'était ce que voulaient les calvinistes ; plus nombreux que leurs adversaires, ils les forcèrent aisément dans le poste où ils s'étaient retranchés. Tous, sans distinction d'âge ni de sexe, furent impitoyablement égorgés, malgré les ministres Bouquin et Brulé qui, trop éclairés pour ne pas comprendre le tort que de semblables excès causaient à leur parti, criaient en vain aux vainqueurs d'épargner le sang de leurs compatriotes.

La même année, les habitants des îles d'Oleron, d'Arvert et de Marennnes, envoyèrent au secours de François de Pons, baron de Mirambeau, un grand nombre de navires, avec lesquels il résolut de bloquer le confluent de la Garonne et de la Dordogne, afin d'affamer les Bordelais, pendant que, du côté de la terre, le lieutenant du prince de Condé bloquait leur ville ; mais, cette entreprise n'ayant pas eu tout le succès que s'en promettaient ses auteurs,

ceux-ci levèrent le blocus, et les navires saintongeais regagnèrent, sans encombre, leurs ports respectifs.

Cependant, La Rochelle commençait à jouer le rôle qui devait, plus tard, lui devenir si funeste, et la cour comprenant la nécessité de s'emparer de cette ville, donna ordre à Blaise de Montluc d'en préparer le siège. Ce hardi capitaine, qui devint plus tard maréchal de France, voulut, avant de s'approcher de cette ville, affaiblir les ressources des Rochelais en leur enlevant leurs meilleures positions. Il se décida, en conséquence, à porter le théâtre de la guerre dans les îles de Marennes, d'Arvert et d'Oleron, où les habitants de La Rochelle entretenaient de fortes garnisons. Madaillan, lieutenant de Montluc, avait ordre d'agir dans ces contrées maritimes, de manière à répandre la terreur de ses armes sur tout le littoral de l'Aunis, et jusqu'aux portes de La Rochelle.

Arrivé à Corme-Royal, il fut informé que les Rochelais avaient confié la garde des îles à un vieux capitaine expérimenté, du nom de Goulènes, ayant sous ses ordres les compagnies de Saint-Fort et de Fief-Melin ; que ce cantonnement, fortifié des habitants de Marennes, Hiers, Saint-Just, Saint-Sornin, Saujon, Ribérou, Arvert et La Tremblade, pouvait présenter une petite armée de trois mille hommes, et même s'élever à près de huit mille, si l'on y joignait les hommes de Pérignac, Combaudière, La Sablière et ceux de l'abbé de Sablonceaux, formant ensemble quatre mille fantassins et près de sept cents chevaux.

Muni de ces renseignements, Madaillan s'avança en bon ordre vers les îles, qu'il trouva partout bien retranchées, surtout aux abords des chaussées connues encore dans le pays sous le nom de pas. Au bruit de son approche, toute la jeunesse des cantons environnants s'était portée en masse sur l'île de Saint-Sornin, la plus avancée de toutes, brûlant du désir de venger, sur les troupes du roi, la défaite de trois

enseignes calvinistes que Madaillan venait, à son passage, de mettre en fuite près de Mirambeau.

Lorsque les royalistes parurent au pas de Saint-Sornin, les argolets de Pons et les hommes de l'abbé de Sablonceaux, emportés par l'ardeur de combattre, sortirent en foule de leurs retranchements pour se jeter sur l'ennemi. Dans ce moment, Madaillan faisait défiler sa cavalerie par un chemin solide, et ses gens de pied par les marais, pour gagner une position favorable et attaquer le bourg du côté le moins marécageux. Goulènes voyant ses hommes en danger d'être enveloppés par les catholiques, se précipite au-devant d'eux pour les arrêter et les ramener dans les retranchements. Mais, loin d'obéir à sa voix, ils continuent leur marche en le raillant et lui reprochant sa couardise. Alors sourd aux conseils de la prudence et n'écoutant que sa vaillance, le vieux capitaine se met à la tête de sa petite armée et fond, l'arme au poing, sur un ennemi qui a l'avantage du nombre et du terrain.

Au premier coup de feu, les argolets se rompent et prennent la fuite en désordre vers leurs retranchements. Mais l'entrée en est déjà interceptée par les casaques noires de Madaillan, qui, débouchant par un sentier resserré entre un bois et le marais, passent sur le ventre des fuyards et en font un affreux carnage. Plus de huit cents restent sur la place : les autres se sauvent à travers les marais où les poursuit le feu de la mousqueterie royaliste.

Au nombre des morts, se trouvèrent le capitaine Goulènes et plusieurs de ses lieutenants ; Fief-Melin, l'un de ces derniers, fut gravement blessé de plusieurs coups de hallebarde et laissé pour mort dans un fossé, où il essuya les derniers outrages d'un paysan.

Après cette éclatante victoire, Madaillan revint à Saintes, emportant sept drapeaux pris à l'ennemi, parmi lesquels la bannière blanche de Goulènes. Montluc sut profiter de l'épouvante que cette défaite avait jetée dans les îles ; il se

rendit peu de jours après à Marennes, avec quelques troupes, et composa avec les insulaires, qu'il mit à une forte contribution.

La soumission des îles de Marennes fut suivie de près de celle des îles d'Arvert et d'Oleron. où le capitaine Combaudière commandait pour les Rochelais. Le sire de Pons. suzerain de ces cantons maritimes, y fit une descente avec une partie des gens de Madaillan, et y rétablit sa domination.

Ainsi maître de toute la côte de Saintonge. Montluc et le sire de Pons mirent des garnisons dans les îles de Ré. d'Oleron. de Marennes et d'Arvert, et prirent la route de Saint-Jean d'Angély. Mais ces garnisons, composées de peu de soldats, ne purent longtemps conserver ces places qui, dès l'année suivante (1569) étaient toutes retombées au pouvoir des Rochelais.

Cependant, la cour, qui sentait la nécessité d'avoir, sur les côtes de Saintonge, un port qui pût tenir en bride les Rochelais et les affaiblir en leur enlevant une partie du commerce qu'ils faisaient alors, reprit les projets abandonnés de Charles VIII, et résolut de fortifier Brouage. Charles IX ordonna donc que cette ville fût régulièrement ceinte de murailles. Les travaux de cette première enceinte furent confiés à des ingénieurs italiens, et comme on appréhendait quelque surprise, la ville fut d'abord entourée d'un grand fossé ; aux quatre angles d'un carré long formé par ce fossé, on éleva des manières de boulevards avec des mâts de navires enfoncés en terre et revêtus de forts madriers qui soutenaient un massif de terre transportée et liaisonnée avec des fascines. Dans la suite, on fit aux quatre angles quatre bastions qu'on poussa au dehors pour flanquer les courtines qui furent brisées, à dessein d'augmenter les défenses, et le parement d'une partie de ces ouvrages fut construit en pierres dures. La ville, mise ainsi en état de défense, reçut La Rivière-Puytaillé en qualité de gouverneur. Mais, à peine ces ouvrages étaient-

ils terminés, que les calvinistes, qui comprenaient parfaitement l'importance de cette place, résolurent de s'en emparer. Commandés par le duc de La Rochefoucauld, ils se présentèrent donc devant Brouage et s'en emparèrent après huit jours de siège (1570). Nous verrons plus tard comment, en 1577, ils en furent dépossédés par le duc de Mayenne.

Pendant que les deux partis rivaux, fatigués par des expéditions et des escarmouches qui n'amenaient aucun résultat, négociaient une espèce de paix armée et, abjurant leurs vieilles inimitiés, semblaient vouloir mettre un terme à la guerre civile, Puytaillé l'aîné s'était jeté dans le château de Tonnay-Charente : et, de ce point central, courant, d'un côté, vers les îles de Marennes et d'Arvert ; de l'autre, vers Taillebourg et Saintes, entreprenait, chaque jour, une expédition nouvelle et tenait tout le pays en émoi. Ayant passé la Charente sur des bateaux, il alla, pendant la nuit, surprendre le château de Soubise et, tombant à l'improviste dans le port de cette petite ville, il s'empara de six gros navires qu'il emmena à Tonnay-Charente. Puytaillé ne s'en tint pas à ce premier succès, et s'étant peu après emparé de Saintes, dont les habitants avaient chassé la garnison calviniste, il s'avança sur les terres du pays de Marennes, occupa Royan sans coup férir, mit garnison dans le château de Mornac, et se repliant sur les îles, il enleva La Tremblade et attaqua le fort d'Arvert, où il fut blessé (1569).

Les velléités pacifiques de Charles IX ne ralentirent point l'ardeur belliqueuse de La Rivière-Puytaillé. Ce capitaine, guéri de sa blessure, se remit en campagne (1570), avec le parti bien arrêté d'achever la conquête des îles de Marennes et de Brouage, où le capitaine Chenest commandait pour les Rochelais avec quelques débris des lansquenets de Moncontour ; il s'associa pour cette expédition Antoine, sire de Pons, homme plein de bravoure, peu expert dans le métier des armes, mais dont l'influence

sur les populations du bord de la Seudre pouvait être fort utile à son associé.

Antoine de Pons partit de Saintes sans en avoir averti Puytaillé, et s'avança jusqu'à Saint-Just avec trois cents gendarmes. Pendant la nuit, un corps de cent arquebusiers calvinistes, commandé par le capitaine Liffardière, sortit de Marennes, et vint tomber à l'improviste sur les gens du baron qui, surpris par une si brusque attaque, furent culbutés du premier choc. Les réformés pénétrèrent même jusqu'au logis occupé par le sire de Pons qui, atteint par une balle, allait tomber au pouvoir des ennemis, lorsque Puytaillé, Canillac et Cader, venant de Saintes, arrivèrent fort à propos pour le délivrer. Placés, la dague au poing, devant la porte de la maison, ces trois gentilshommes soutinrent seuls, pendant près d'une heure, les attaques des religionnaires qui, craignant d'être surpris par l'arrivée de nouveaux ennemis, se décidèrent enfin à regagner Marennes.

Peu satisfait de la coopération du sire de Pons, Puytaillé résolut de continuer seul son entreprise. Quelques jours après l'affaire de Saint-Just, il rassembla trois cents hommes de pied, tant Français qu'Italiens, et une centaine de cavaliers du régiment des gardes du duc d'Orléans. dont il était capitaine, et vint, pendant la nuit, s'emparer d'un moulin situé à l'une des avenues de l'île de Marennes. Ayant jeté dans ce moulin une partie de sa troupe, il alla, avec le reste, s'embusquer dans le voisinage.

Au point du jour, un capitaine du cantonnement calviniste de Marennes vint, suivi d'une centaine d'arquebusiers, attaquer le moulin, mais les hommes qui le défendaient firent si bonne contenance, que les assaillants furent obligés de se retirer, après avoir perdu trois hommes et leur capitaine. Comme ils regagnaient la chaussée, Puytaillé sortit brusquement de son embuscade et marcha contre eux à la tête de ses gens. Les calvinistes firent aussitôt volte-face et attendirent l'ennemi de pied ferme.

Pendant que le combat s'engageait ainsi entre les deux troupes, un gentilhomme catholique nommé d'Herville s'aperçut que la garnison de Marennes, accourue, presque tout entière, pour défendre la chaussée, avait laissé à la garde d'un faible détachement un autre chemin qui se prolongeait vers Saint-Just. Se détachant aussitôt avec quelques cavaliers, il alla, par un chemin détourné, attaquer cette chaussée, dont les barricades, mal défendues, furent aisément emportées, et vint prendre en queue le gros de la garnison calviniste, qui se trouva alors entre deux feux.

Les réformés, accablés par le nombre, se rompirent et prirent la fuite en tous sens, poursuivis l'épée dans les reins par les vainqueurs. Les plus maltraités furent les lansquenets allemands qui, faute de connaître les pas, s'égarèrent au milieu des marais salants où ils furent presque tous fusillés de loin par les tirailleurs de Puytaillé. Il en périt de cette manière plus de trois cents ; le reste n'échappa à la mort qu'en se jetant dans des bateaux qui leur furent envoyés par des bourgeois de la ville.

Tandis que Puytaillé poursuivait les vaincus, le sire de Pons vint tranquillement prendre possession de son fief de Marennes, où le vainqueur entra dans la nuit avec tout son monde.

Pendant que ces faits se passaient à Marennes, le bourg de Saint-Jean d'Angle était le théâtre d'un acte d'héroïsme dont nous ne pouvons nous empêcher de transcrire ici les épisodes les plus remarquables.

Une compagnie, détachée du corps de Puytaillé, et commandée par le capitaine Cader, avait investi le château de Saint-Jean d'Angle, occupé par une poignée de calvinistes. La garnison du château se rendit sans combat, mais les habitants du bourg, presque tous calvinistes, se barricadèrent dans leurs maisons, décidés à n'ouvrir leurs portes qu'à la dernière extrémité.

Un bourgeois, du nom de Semé, contraint de prendre la fuite, après avoir bravement défendu ses foyers, laissa derrière lui sa fille âgée de seize ans et d'une beauté remarquable. Elle se trouvait seule dans une chambre haute, lorsque le capitaine Cader entra brusquement dans cette chambre, après en avoir brisé la porte. En voyant cette jolie fille que la frayeur embellit encore, le capitaine s'élance pour la saisir ; mais elle se précipite par la fenêtre pour se soustraire à ses violences, et tombe dans la rue sans se blesser. Cader hésite à la suivre, mais bientôt il s'élance à son tour dans la rue et se met à la poursuite de la jeune fille qui, tout en fuyant, criait aux habitants témoins de cette scène : Tirez, tirez, tuez-nous tous les deux ! Se croyant enfin sur le point d'être atteinte, elle se jette dans les fossés du château, pleins d'une eau bourbeuse et noire. Le capitaine n'a que le temps de la saisir par un pan de sa robe dont le morceau lui reste à la main. Forcé d'abandonner sa proie, il est atteint en se retirant d'un coup de mousquet qui lui brise la cuisse. La belle fugitive, retirée du fossé, est aussitôt portée en triomphe jusqu'au logis de son père au bruit des applaudissements et des éloges dus à son héroïsme et à sa vertu.

Le lendemain, après avoir mis garnison dans les forts de l'île de Marennes, Puytaillé se dirigea sur Brouage, occupé, pour les Rochelais, par un corps de réformés. Arrivé au pas d'Hiers, il rencontra les vaincus de la veille, retranchés derrière un ruisseau ; il n'hésita pas à les attaquer, bien qu'ils eussent l'avantage du terrain. Il fait passer le ruisseau à ses hommes, marche droit au retranchement, s'y précipite avec impétuosité, et culbute les calvinistes qui prennent la fuite vers Brouage.

Puytaillé les poursuivit jusque dans cette place, où lui et tout son monde entrèrent avec les fuyards avant qu'on eût le temps de fermer les portes. Les calvinistes, saisis d'épouvante, se dispersèrent dans la campagne, où un

grand nombre périt dans les marais, tombant sous les coups de la mousqueterie de l'ennemi ; les Allemands surtout, qui ne connaissaient pas le pays, furent presque tous victimes de cette ignorance. On évalue à douze cents le nombre des calvinistes, tant Français qu'étrangers, qui périrent dans ces deux journées de Marennes et de Brouage.

Antoine de Pons vint, peu après, à Brouage. revendiquant l'exercice de l'autorité attachée à son double titre de lieutenant du roi et de seigneur du pays. Mais, trouvant peu de soumission dans La Rivière-Puytaillé, qui, auteur de la victoire, voulait en recueillir les fruits, il retourna le même jour à Saintes. Puytaillé s'établit donc dans Brouage, dont la possession lui assurait celle de tout le littoral de l'Océan, depuis la Seudre jusqu'à la Charente.

Peu de temps après les événements que nous venons de raconter, sortit du port de La Rochelle une petite flotte qui alla jeter dans l'île d'Oleron, au lieu appelé le Pristi, un corps de quatre cents arquebusiers calvinistes, commandés par Mainguetières. Dans la même journée, les forts de Saint-Denis et de Saint-Pierre, défendus par un nommé Mont-cours, furent pris, avec l'aide des insulaires, presque tous calvinistes. Le capitaine Sarniguet, renfermé dans le fort du Château avec deux compagnies de La Rivière-Puytaillé, fit quelque résistance et fut tué dans une sortie. Ses soldats élurent pour chef le capitaine Daniel La Rivière, qui résolut de résister, aussi longtemps que possible, aux attaques des assiégeants.

Mais cette faible garnison ne pouvait tenir longtemps contre un ennemi si supérieur en nombre et déjà maître du reste de l'île. Manquant de secours et n'ayant aucun espoir d'en recevoir, ils traitèrent de leur soumission. et obtinrent de se retirer à Bordeaux, avec armes et bagages.

Les vainqueurs se vengèrent, sur les habitants catholiques de l'île, de la résistance qu'ils avaient trouvée dans la garnison du Château. Les églises furent livrées au

pillage et complètement ruinées, les bois du riche prieuré de Saint-Georges furent coupés et vendus, les cloches enlevées et portées à La Rochelle pour être fondues ; enfin, tous les insulaires catholiques furent conduits dans cette ville, et on les y retint prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent racheté leur liberté à prix d'argent.

Les Rochelais, qui avaient vu avec peine la réussite de l'expédition de La Rivière-Puytaillé, résolurent de s'emparer à leur tour du littoral de la Saintonge. et les soldats de La Noue reprirent la campagne sous le commandement du comte François de La Rochefoucauld. Le château de Soubise, dans lequel Puytaillé avait jeté quelques hommes, fut d'abord emporté d'assaut, par les calvinistes qui, se jetant ensuite sur les îles, s'en rendirent bientôt maîtres ; si bien, qu'en peu de jours. il ne resta aux catholiques que Royan et Brouage. Mais, à peine le comte de La Rochefoucauld, qui avait trop peu d'hommes pour assurer ses conquêtes par des garnisons, eut-il retiré ses troupes victorieuses des îles d'Arvert, de La Tremblade et de Marennes, que La Rivière-Puytaillé, toujours maître de Brouage, s'en empara de nouveau.

Cependant, les calvinistes, maîtres à peu près de l'Aunis et de la Saintonge, décidèrent de tenter un grand coup, et de s'emparer des villes de Saint-Jean. Saintes et Brouage ; ils concentrèrent dans la Saintonge toutes leurs troupes, dont une partie déjà était campée près des bords de la Seudre, on le comte de La Rochefoucauld était revenu encore une fois, pour chasser des îles de Marennes et d'Arvert la garnison de La Rivière-Puytaillé. Le commandement général de toutes ces troupes fut confié, par la reine de Navarre. Jeanne d'Albret. à René de Pontivy, cadet de la maison de Rohan.

Après avoir occupé Saint-Just. s'être emparé de toute l'île de Marennes et avoir jeté dans le bourg de Hiers le capitaine Poyet avec six compagnies d'infanterie et la cornette de Soubise, René de Pontivy alla, vers la fin de

juin, mettre le siège devant Brouage. La Rivière-Puytaillé était mort peu de jours auparavant, et le comte de Coconasso lui avait succédé en qualité de gouverneur de cette place qu'il occupait avec une forte garnison.

Pendant que l'armée calviniste cernait la place du côté des terres et ouvrait la tranchée sous l'habile direction de l'ingénieur Scipion Vergano, la flotte de La Rochelle, commandée par l'amiral Sore. vint jeter l'ancre à l'embouchure du canal de Brouë, et bloquer la ville du côté de l'Océan.

Peu de jours suffirent à René de Pontivy, qui poussait le siège avec ardeur, pour resserrer de plus en plus la place et arriver à la faveur de ses batteries jusqu'au bord du fossé. L'amiral Sore. de son côté, ayant fait couler un gros navire flamand à l'entrée du port, y fit monter une batterie qui, de ce point élevé, foudroyait l'intérieur de la place.

Toute résistance était devenue inutile, et cependant, non-seulement les assiégés ne parlaient pas de se rendre, mais encore ils tentèrent deux sorties, l'une contre les tranchées, l'autre contre le navire flamand qu'ils essayèrent d'incendier et dont le feu continuel les incommodait beaucoup. Ces deux sorties échouèrent complètement.

Perdant, dès lors, tout espoir de salut, les assiégés demandèrent à capituler et obtinrent de sortir avec armes et bagages. La capitulation fut religieusement observée par le gros de l'armée calviniste ; mais, à quelque distance de la ville, les vaincus furent dévalisés par quelques postes détachés, qui vengèrent ainsi l'insulte faite, l'année précédente, en pareille occasion, à la garnison calviniste de Saint-Jean d'Angély.

Le capitaine Poyet fut établi dans Brouage, en qualité de gouverneur. Le premier acte d'autorité qu'il fit dans cette ville, fut de faire attacher au gibet un riche marchand de cette ville, nommé Guillet, malgré l'offre que fit ce dernier de trente mille écus d'or pour sa rançon. Les historiens ne

sont pas d'accord sur la cause qui amena sur la tête de Guillet un si terrible châtement. Les uns l'accusent d'avoir livré aux catholiques vainqueurs les plus belles femmes de Brouage ; les autres d'avoir, en 1568, fourni à Biaise de Montluc les navires dont s'était servi ce général pour s'emparer de l'île de Ré.

Tout porte à croire que, de 1570 à 1577, aucun fait saillant ne s'est passé dans notre arrondissement ; car, les auteurs gardent un silence à peu près complet et, n'étaient les changements de gouverneur de la ville de Brouage, toujours au pouvoir des calvinistes, l'histoire serait complètement muette sur les événements qui ont pu se passer pendant cette courte période, dans un pays que la guerre civile tenait cependant toujours en émoi.

Mais, en 1577, l'arrivée de Mayenne, général de la Ligue, jeta l'épouvante sur tout le littoral de la Saintonge, et la terreur qui précédait sa marche se répandit promptement dans les îles de Marennes, lorsqu'on sut le dessein de ce général de venir mettre le siège devant Brouage. Le régiment de Lorges était alors cantonné sur les côtes d'Arvert et de Marennes, et ce capitaine calviniste prétendait contraindre les habitants à s'unir à lui pour garder les pas des îles. Mais les insulaires, au lieu de prendre les armes, désertaient leurs habitations et allaient se cacher dans les marais, non moins troublés par les violences des réformés que par le voisinage de l'armée catholique.

L'indiscipline des troupes calvinistes et la licence dans laquelle elles vivaient avaient gravement indisposé les populations. Il régnait, en effet, parmi ces soldats une telle insubordination, que les habitants de l'île de Ré et des îles voisines, effrayés des actes de brutalité qui se commettaient journellement sous leurs yeux, finirent par s'armer pour repousser les brigandages de cette soldatesque indisciplinée. Le prince de Condé, alors chef du parti, était impuissant à remédier à cet état de choses,

et la désertion, suite nécessaire de la faiblesse des chefs, se mit bientôt dans l'armée du prince, effrayée des progrès du duc de Mayenne ; et la plupart des gentilshommes protestants, dégoûtés de la guerre, déposèrent les armes et se retirèrent dans leurs manoirs.

A la nouvelle du projet de Mayenne, Condé se transporta à Brouage, afin de l'approvisionner et de pourvoir à sa défense. Il la trouva en proie à une grande agitation. Le comte de Montgomery se faisait haïr des bourgeois par la dépravation de ses mœurs et la violence de son caractère. Il avait dissipé la solde des troupes et pressurait les habitants pour alimenter ses folles dépenses. Le capitaine de Lorges, son frère, pillait, de son côté, les îles de Marennes. Craignant un soulèvement général, le prince déposa Montgomery, qu'il remplaça par Manducage, son lieutenant, gentilhomme picard, plus agréable aux habitants. La place était démunie de tout, et le pays complètement ruiné par les déprédations dont nous venons de parler. Condé suppléa, autant que possible, à la négligence de Montgomery, en faisant venir de La Rochelle des vivres et des munitions. Puis, ayant tout disposé pour une bonne défense, il retourna à La Rochelle.

Cependant, le général catholique, dont l'armée était déjà entrée en Saintonge, aurait bien voulu ne pas laisser derrière lui le château de Royan, seule place dont il ne fût pas en possession dans la Haute-Saintonge. Mais les murs en étaient forts et le baron de Saujon, qui y commandait, faisait bonne garde. Après une légère escarmouche, Mayenne recula devant les difficultés de l'entreprise et se dirigea sur Brouage.

Cette ville avait pris depuis quelques années un accroissement considérable ; son commerce important et sa situation stratégique avaient contribué à en faire la rivale de La Rochelle. Ce ne fut pas sans peine cependant que Brouage acquit cette importance, et le plus grand obstacle qui s'opposa à son développement fut la

continuelle jalousie des Rochelais, dont l'esprit essentiellement mercantile ne comprit jamais les sérieux avantages que leur offrait, comme poste militaire, une ville située dans une position tout exceptionnelle, et pour ainsi dire inexpugnable, si les Rochelais, comprenant mieux les intérêts du parti, l'eussent suffisamment pourvue d'hommes et de munitions.

Toutefois. le prince de Condé et le vicomte de Rohan n'avaient pas laissé, avant l'arrivée du duc de Mayenne devant Brouage, de jeter dans cette place un renfort de douze cents arquebusiers et de quarante gentilshommes, commandés par Valzergue, sieur de Séré. Ce capitaine, peu de jours après son entrée dans la place, s'étant embarqué sur quelques chaloupes, avec une partie de sa noblesse et soixante arquebusiers d'élite, alla prendre terre au-dessous du bourg de Saint-Just, où étaient logées les compagnies de Sansac et de Batteresse. Il surprit cette troupe désarmée, en tua une partie et dispersa l'autre ; de là, s'avancant jusqu'à Saint-Agnant, il battit un autre poste royaliste et emmena prisonniers trois commissaires de la cour, envoyés dans ces contrées pour confisquer et vendre, au profit du trésor, les biens des calvinistes.

En arrivant devant Brouage, le duc de Mayenne avait établi son quartier général à la Guillotière, au-dessus du bourg de Hiers. De ce point élevé il apercevait, d'un côté, son camp, et, de l'autre, la ville assiégée, à laquelle conduisait une chaussée étroite, bordée de marais salants et couverte, en partie, par le bois de Hiers ; mais, comme ce bois dérobaît au général catholique une partie de son armée, il le fit abattra, employa les troncs des arbres à construire des retranchements, et les branches à fixer les terres sablonneuses, pour en empêcher l'éboulement dans les fossés.

Le jour même où l'armée royale se présenta devant Brouage, ses avant-postes s'étant approchés de la contrescarpe, la garnison fit sur eux une sortie si brusque

et si vigoureuse ; qu'ils furent culbutés et refoulés jusqu'au bois de Hiers. Les assiégés, en s'en retournant, construisirent, en dehors des murs, deux redoutes, l'une à cent cinquante pas de la place, dans un moulin, où se logea un capitaine basque, nommé Jauri, l'autre entre ce moulin et les remparts, pour soutenir la première. De leur côté, les assiégeants, en poussant leurs reconnaissances vers la ville, relevèrent un ancien fort, bâti, autrefois, par le comte de Coconasso.

Mayenne avait commencé à ouvrir la tranchée, lorsque le baron de Saujon, délivré de la présence de l'armée royale, sortit du port de Royan avec quelques barques chargées de vivres et se dirigea sur Brouage, où il entra sans difficultés ; là il apprit que son bourg de Saujon était occupé par l'ennemi. Sortant aussitôt de la ville, il se porta rapidement sur la Seudre avec deux cents arquebusiers et trente gendarmes. Le succès ne couronna pas son entreprise, et après avoir été battu à Ribérou, il se retira dans son château de Royan.

Cependant, le duc de Mayenne avait ouvert des tranchées assez solides, bien que creusées dans le sable, et flanquées seulement de troncs d'arbres recouverts de gazon. Déjà ses lignes s'avançaient à deux cents pas du moulin où s'était enfermé le capitaine Jauri ; deux pièces de canon braquées contre ce poste ayant fait une brèche à la faible muraille du moulin, six cents arquebusiers embusqués dans le voisinage accoururent pour s'en emparer, pensant faire une ample capture. Mais ils n'y trouvèrent qu'une douzaine de calvinistes qu'ils passèrent au fil de l'épée. Comme les autres s'enfuyaient vers la ville, ils furent poursuivis jusqu'au bord du fossé par les catholiques, qui les enveloppèrent, en tuèrent un grand nombre et refoulèrent violemment le reste dans les marais.

Durant ces escarmouches, Puygaillard travaillait jour et nuit à dresser l'artillerie. Le 3 juillet, une batterie de cinq pièces de canon fut pointée sur la place et commença à

battre les parapets servant de courtine, dont les moins solides tombèrent, d'abord, sous le feu des boulets.

La flotte royale que Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, avait achevé d'équiper à l'embouchure de la Gironde, ne tarda pas à paraître dans le pertuis pour bloquer le port de Brouage. Après plusieurs contretemps que lui firent éprouver les vents contraires, une violente tempête et la flotte rochelaise, elle finit cependant par jeter l'ancre en face de cette ville, hors de portée du canon des assiégés, mais, toutefois, à proximité de l'armée de Mayenne.

Désespéré de voir une aussi faible armée que celle de Lansac passer impunément à la vue de son escadre, forte de vingt-quatre vaisseaux, quatre galiotes et six pataches, le prince de Condé fit précipitamment lever les ancres, bien que sa flotte fût, en grande partie, dégarnie de soldats, et ordonna à Clermont d'Amboise de se mettre à la poursuite de Lansac. L'amiral calviniste se trouva bientôt en vue de l'escadre royale. Mais, au moment d'engager le combat, son vice-amiral et ses deux plus forts vaisseaux s'échouèrent sur un banc de sable, l'un fut ouvert par la violence des vagues, et l'on eut à peine le temps de sauver l'artillerie qu'il portait ; les deux autres ne purent être remis à flot qu'à la marée du soir. La flotte se trouvait tellement resserrée dans les passes sablonneuses du détroit, dont Guy de Saint-Gelais avait occupé le seul mouillage, que les vaisseaux, ne pouvant se développer en ordre de bataille, tout le fort du combat porta sur les premiers arrivés.

On se canonna toute la journée du lendemain, sans aucun résultat. Le soir, l'amiral calviniste, Clermont d'Amboise, tint conseil avec ses officiers. On résolut de charger de pétards et de matières inflammables quatre barques qui, amarrées les unes aux autres, seraient remorquées pendant la nuit, par des chaloupes, jusqu'auprès de l'armée ennemie, puis abandonnées au flot de la marée montante après qu'on y aurait mis le feu.

Ce stratagème, dont le but était d'incendier l'escadre royale, n'eut pas tout le succès qu'on s'en était promis. Un seul vaisseau catholique, nommé la Scitie, fut atteint par deux brûlots ; mais il échappa à l'embrasement en coupant ses câbles et en se laissant porter par le vent et la marée dans le hâvre de Brouage, où il fut reçu à coups de canon. Les hommes qui le montaient ayant crié merci, le feu cessa, et pendant que les assiégés s'apprêtaient à venir recevoir le navire et l'équipage, l'officier qui commandait à bord s'abandonna au courant du canal, qui l'emporta au-delà de la ville. Ce navire, qui, bien que d'un fort tonnage, tirait peu d'eau, glissa légèrement sur les vases, remonta le canal de Saint-Agnant et alla s'échouer loin de la ville. L'équipage en changea aussitôt la destination en le flanquant de fortes palissades, et s'y retrancha comme dans une redoute. Ce poste incommoda, par la suite, les assiégés, en interceptant tous les secours qu'ils tiraient de ce côté.

A quelques jours de là, un second combat naval fut livré d'après les ordres formels et pressants de Condé, étourdi par les clameurs et les plaintes des Rochelais, causées par le peu de succès de la première bataille. L'amiral calviniste ayant contre lui le calme et la marée, forcé de combattre et n'écoutant que son désespoir, profite de la marée montante, et, s'abandonnant au flot qui le porte sous le feu de l'ennemi, il court au-devant d'un péril qu'il ne lui sera plus possible d'éviter si le sort des armes lui est contraire.

La défaite fut complète, malgré l'héroïsme dont fit preuve, dans cette circonstance, le brave Clermont d'Amboise, resté seul sur le vaisseau amiral avec six gentilshommes. Il allait même être fait prisonnier, lorsque le reflux le dégageant, il mit à profit la lassitude des vainqueurs, pour sauver les débris de la flotte calviniste qui, encombrée de blessés, cingla vers La Rochelle. En voyant arriver ces malheureuses victimes d'une action qu'il avait provoquée par ces clameurs, le peuple, loin de

modérer son irritation, s'emporta davantage contre Clermont d'Amboise. On lui imputa la perte de la bataille, bien qu'elle ne fût que le résultat prévu de la nécessité où on l'avait placé.

L'éloignement de la flotte rochelaise entraîna la perte de l'île d'Oleron. Les garnisons calvinistes, abandonnées au milieu d'une armée ennemie, se rendirent à Lansac dès les premières sommations qui leur furent faites, et le duc de Mayenne tira dès lors de cette île ses principaux approvisionnements.

Délivré du voisinage des vaisseaux rochelais, le prince donna un grand développement à ses opérations. Les postes placés près de Moëze ne suffisant pas pour défendre, de ce côté, les passages des marais, il fit élever au-delà du canal de Brouage, presque en face de la ville, un fort dont il confia la garde au sieur d'Echillais, qui lui donna son nom.

Avant que cette redoute ne fût achevée, les assiégés, comprenant combien elle leur apporterait de dommages, résolurent de la ruiner ou de s'en emparer. Ayant traversé le canal sur des chaloupes, ils allèrent, munis d'échelles, attaquer Echillais, qui fut tué, avec une partie de ses gens, en défendant son poste. Mais le fort fut aussitôt repris par Chémereau, qui s'y logea avec bon nombre de soldats.

Cependant Brouage était de plus en plus resserré par les lignes du duc de Mayenne, flanquées de plates-formes de distance en distance. Les travaux de circonvallation étant à peu près terminés, ce général résolut de faire jouer son artillerie sur la place, et le 22 juillet, elle commença à tonner contre le bastion du Pas-du-Loup, au midi de la place, près du rivage de la mer. Cet ouvrage, flanqué d'un fort retranchement, était ainsi nommé parce qu'avant la construction des nouvelles murailles, les loups s'introduisaient souvent de ce côté dans la ville. Le canon ouvrit dans ce bastion une large brèche ; mais l'assaut ayant été remis au lendemain, les assiégés la réparèrent

pendant la nuit en la masquant au moyen d'une forte palissade.

Les deux jours suivants le feu continua du même côté. Cinq cents coups de canon furent tirés contre le bastion. Après y avoir pratiqué une nouvelle ouverture, les assiégeants s'élancèrent sur la brèche pour s'en emparer, et parvinrent, en se mettant dans l'eau jusqu'à la ceinture, à se loger dans la palissade. Mais ils en furent aussitôt repoussés par Manducage qui, dans la mêlée, reçut à la cuisse une blessure grave qui le mit hors de combat et dont il mourut peu après.

Le prince de Condé, qui ne se faisait pas illusion sur la situation des assiégés, décida enfin les Rochelais à leur envoyer un secours de deux cents hommes qu'il fit partir sous le commandement des capitaines Rases, Villeneuve, Chardon et La Treille. Ce dernier, chargé d'introduire le secours dans la place, passa la Charente à Soubise et s'achemina à travers les marais, conduisant à petites journées ses soldats ralentis dans leur marche par les vivres et les munitions dont ils étaient chargés. Comme il s'approchait furtivement de Brouage, il fut aperçu par la garnison du fort d'Echillais, et lorsque les assiégés, l'ayant reconnu, lui envoyèrent des chaloupes pour passer le canal, il avait déjà perdu dans le combat plus de cinquante hommes et la plus grande partie de ses vivres et munitions.

Cependant le siège était poussé avec activité. Les lignes des assiégeants s'avançaient déjà jusqu'au Pas-du-Loup et au bastion de la mer, dont le fossé déjà fort étroit était en partie comblé par des fascines. Les assiégés, serrés de près sur ces deux points, tirèrent de l'un à l'autre un retranchement, mais les catholiques rendirent cet ouvrage inutile en élevant, sur la contrescarpe, un cavalier formé de tonneaux, de planches et de fagots. Ils y placèrent cinq canons, dont le feu, plongeant dans la raveline qui défendait la porte de la ville du côté du port, foudroyait tout ce qui osait s'y présenter ; toutefois les calvinistes se

maintinrent opiniâtrement dans leurs retranchements, et faillirent même, au moyen d'une vigoureuse sortie, mettre le feu au cavalier. Mais le duc de Mayenne, devinant leur dessein, avait placé, dans la tranchée, un corps d'arquebusiers qui repoussa l'ennemi et fit avorter son entreprise.

Celui-ci voyait avec désespoir les vivres et les munitions décroître de jour en jour. N'attendant plus de secours ni du prince de Condé, ni des Rochelais dont il savait la flotte désarmée, il résolut de tenter une dernière fois le sort des armes dans une sortie que toute la garnison devait faire sur les assiégeants. C'était tenter un coup hardi et commettre une imprudence. Manducage n'osa pas cependant s'y opposer, et le commandement de l'entreprise fut, par acclamation, décerné à Valzergue de Séré.

Il fut décidé que ce capitaine sortirait, avec un corps d'élite, par la porte du ravelin et donnerait dans les tranchées, pendant que son sergent-major, à la tête d'une autre colonne, irait mettre le feu au cavalier et enclouer le canon qui le défendait. On choisit pour l'expédition les hommes les plus déterminés parmi la noblesse et les habitants des îles, et on leur distribua des chemises blanches qu'ils devaient mettre par-dessus leurs armes pour tromper l'ennemi.

Tout étant disposé, et les psaumes récités dans le ravelin par le ministre, Séré, après avoir fait abattre quelques gabions qui ferment l'entrée de cet ouvrage, sort brusquement à la tête de trente cuirasses et de cent vingt arquebusiers, et tombe sur la compagnie des gardes qui sont culbutés en s'efforçant de lui barrer le passage. Puis il donne, l'arme au poing, dans les tranchées, où tout ce qui veut résister est renversé ou mis en fuite : une grande partie se sauve jusqu'au bourg de Hiers.

Mais bientôt les fuyards se rallient à la voix de Puygaillard qui, à la tête des Suisses, marche sur la tranchée. Il y entre au moment où Séré retourne vers la

ville avec une poignée de braves qui sont parvenus à le rejoindre. Le combat recommence, et attaqué à la fois par les Suisses et par un gros de catholiques qui, franchissant la tranchée, se jettent entre la ville et le capitaine calviniste, celui-ci tombe bientôt percé de coups et rend le dernier soupir sur le lieu même du combat. Nombre de gentilshommes protestants périrent dans cette attaque, entre autres Frédéric d'Angut, les seigneurs de Beaulieu et de Combles, La Pille, La Gorce et Jean Simon, ces trois derniers de Marennes, et fort considérés de ceux de leur religion.

Cet échec, et surtout la mort de Séré, achevèrent de décourager la garnison de Brouage. L'artillerie des assiégeants foudroyait toujours la ville, et la garnison, aidée des habitants, avait peine à réparer les brèches. La maladie était dans la place, où la disette se faisait sentir et les munitions manquaient. Le conseil écrivit donc à Condé que si, dans deux jours, la garnison n'était pas secourue, elle ouvrirait les portes de Brouage.

Ce fut alors que les Rochelais regrettèrent amèrement d'avoir fait si peu pour cette place, dont ils reconnurent enfin que le sort était inséparable du leur. Ils s'efforcèrent, mais en vain, de réparer le tort qu'avait causé leur indifférence, en chargeant quatorze barques de vivres et de munitions qui, faisant voile pour Brouage, vinrent s'échouer devant l'estacade que Lansac avait établie à l'entrée du havre, lorsqu'il avait abandonné sa position devant cette ville pour aller croiser dans le pertuis. Manquant de munitions et de vivres, se voyant à la veille d'être forcés dans leurs murs en ruines. les assiégés allaient, pour dernière ressource, implorer la clémence du vainqueur, lorsqu'à leur grand étonnement, le duc leur envoya demander une entrevue.

La capitulation qui en fut la conséquence fut signée le 16 août. Elle portait que ceux-ci sortiraient le dimanche suivant, à midi, avec armes et bagages, tambour battant,

enseignes déployées, et, de plus, avec un canon et une couleuvrine que les assiégeants seraient tenus de faire conduire à La Rochelle dans le délai de huit jours. Condé refusa de ratifier le traité, et fut d'avis que sans rompre, on en différât l'exécution jusqu'à l'arrivée du roi de Navarre, qui venait, dit-il, à grandes journées, avec un renfort considérable. Lorsque cette résolution fut connue à Brouage, elle y excita une désapprobation générale. On repoussa avec indignation un procédé qui, pour être avoué par la politique, n'en répugnait pas moins à l'honneur. La parole était donnée et la ville devait être rendue.

Déjà, sur un bruit vague que le traité était rompu, Mayenne s'apprêtait à faire donner l'assaut, lorsque le dimanche 28 août, les assiégés sortirent en bon ordre de la place. Une partie se retira à Pons, le reste à La Rochelle. Toutes les conditions ayant été fidèlement exécutées de part et d'autre, le duc de Mayenne fit son entrée dans la place. Ce prince confia le gouvernement de Brouage à Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, qui avait puissamment contribué à sa soumission. y laissa une forte garnison, rassembla son armée et prit la route de Saint-Jean d'Angély.

Le nouveau gouverneur, qui ne voulait pas laisser ses troupes dans l'inaction, résolut de faire une descente dans l'île de Ré, alors au pouvoir des calvinistes. Jean de Dreux y commandait pour le prince de Condé et s'apprêta à recevoir rudement les catholiques. Ceux-ci s'embarquèrent à Brouage sur de nombreux vaisseaux de transport et cinglèrent vers l'île de Ré ; mais, en arrivant près des côtes, la flotte de Saint-Gelais, foudroyée par de formidables batteries, fut obligée de virer de bord et le débarquement devint impossible. Le gouverneur de Brouage se vengea de cet échec en capturant quarante navires de commerce anglais, sous prétexte qu'ils naviguaient pour le compte des Rochelais, et se retira avec sa prise sous les murs de sa forteresse.

Saint-Gelais fut bientôt (1579) remplacé dans le gouvernement de Brouage par François d'Espinay, sieur de Saint-Luc. A peine le nouveau gouverneur fut-il installé, qu'on lui donna pour successeur Jacques Savary, mais Saint-Luc se refusa de le recevoir en cette qualité, La cour, pour forcer Saint-Luc à obéir, demanda aux Rochelais le secours de leur milice et de leur artillerie. Ceux-ci, conseillés par la prudence et flairant un piège, ne voulurent pas dégarnir leur ville et refusèrent le secours demandé. Jacques Savary, impuissant à forcer Brouage, se retira, et Saint-Luc demeura ainsi paisible possesseur de son gouvernement.

L'espèce de trêve ou de paix armée, pendant laquelle se passèrent les derniers événements que nous avons racontés, ne fut pas de longue durée, et l'édit publié à Némours, le 9 juillet 1585, édit arraché par la Ligue à la faiblesse de Henri III, ralluma la guerre civile dans nos provinces. Le prince de Condé, que les affaires de son parti, aussi bien que son amour pour Charlotte de La Trémouille, retenaient en Saintonge, résolut aussitôt de se signaler par quelque action d'éclat.

Ce prince, que son rang et sa valeur chevaleresque avaient placé à la tête des calvinistes de Saintonge eut bientôt réuni une armée assez considérable pour entrer en campagne. Son plan était de s'assurer de toutes les places fortes de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois, et de nettoyer tout le pays des garnisons catholiques. La prise de Brouage devant assurer le succès de toute la campagne, il se décida à s'emparer d'abord de cette place ; il partit donc de La Rochelle pour Brouage avec des troupes nombreuses et de l'artillerie ; il s'empara en chemin du château de Fouras, à l'embouchure de la Charente. Le lendemain, il partagea sa petite armée en deux corps : l'un, dont il prit le commandement, marcha sur Saint-Jean d'Angle et les îles de Marennes ; l'autre, commandé par ses lieutenants, eut ordre d'attendre le premier devant Brouage, après s'être

emparé du château de Soubise, gardé seulement par deux cents catholiques.

La garnison de cette place, désespérant de pouvoir la défendre, l'évacua à l'approche des huguenots, après avoir mis le feu au pont-levis. Elle fut poursuivie, à travers les marais, jusque sous les murs de Brouage ; une partie se jeta dans le canal de cette ville pour le traverser à la nage et s'y noya ; d'autres furent passés au fil de l'épée, et plus de quarante se rendirent prisonniers sous les yeux de Saint-Luc, qui ne put les secourir, parce que les barques étaient à sec dans le port. Mais le capitaine de Lorges relâcha plusieurs de ses prisonniers, qui se jetèrent dans la ville et furent d'un grand secours à Saint-Luc pour la défense de la place.

De son côté, Condé, à la tête de sa division, marchait sur Saint-Jean d'Angle. Le capitaine Villetard, qui commandait pour Saint-Luc dans cette place, en sortit pendant la nuit, quoiqu'elle fût bien pourvue d'hommes et de munitions, et abandonna, dans sa fuite précipitée, ses bagages et une partie de ses chevaux. Le prince mit garnison dans le château ; et, après s'être emparé de Sainte-Gemme, Saint-Sornin et Saint-Just, il marcha droit au bourg de Hiers, en laissant Marennes sur sa gauche.

En approchant de ce bourg, il fut arrêté tout à coup par un corps de trois cents catholiques que Saint-Luc avait embusqué derrière un petit canal, qui, même à marée basse, ne pouvait être traversé sans difficulté, à cause du sable mouvant dont il était en partie comblé. Les catholiques l'avaient, en outre, flanqué d'une forte barricade.

Ce poste fut attaqué aussitôt, et le prince eut beaucoup de peine à s'en emparer ; d'abord, refoulé par les catholiques, il s'était vu obligé de lâcher pied, lorsque le sieur de La Boulaye, ayant remonté le canal vers Saint-Just, accourut par les marais avec sa cavalerie et quelques arquebusiers, pour cerner les catholiques entre Hiers et

Brouage. Ceux-ci furent déconcertés à cette vue et se replièrent précipitamment vers la ville, dont ils eurent le temps de gagner la contrescarpe. Condé ayant ainsi isolé Brouage, concentra toutes ses forces au pied de ses murs et s'apprêta à en faire le siège (1585).

Pendant qu'il distribuait ses quartiers, un corps détaché de l'armée alla s'emparer de Marennes et du château de Mornac, sur la Seudre, où Saint-Luc avait jeté quelques soldats.

Saint-Luc avait à peine avec lui quatre cents hommes de garnison. lorsque la place fut investie par le prince de Condé, qui, aveuglé par les succès précédemment remportés, se figura que le gouverneur allait lui ouvrir sur-le-champ les portes de sa forteresse ; mais il n'en fut pas ainsi, et le prince, après avoir, comme nous venons de le dire, forcé quelques postes avancés, se vit contraint de commencer le siège d'une manière régulière. La vigoureuse résistance de Saint-Luc fut, dans cette circonstance, d'autant plus remarquable que les Rochelais, qui savaient que la garnison était dépourvue de vivres et de médicaments, établirent une rigoureuse croisière, pour achever d'affamer la place en interceptant tous les secours qui pouvaient lui arriver par mer.

Tous les approches de la ville furent bientôt étroitement gardés. Le maréchal de camp Saint-Gelais, qu'il ne faut pas confondre avec le gouverneur de Brouage, occupa la Blanchardière, tandis que Bois du Lys se logeait dans le bourg de Hiers. D'Aubigné se cantonna à Saint-Agnant et fut chargé de veiller à ce qu'aucun convoi de vivres ou de munitions ne pénétrât dans la place par les nombreux canaux qui sillonnaient en tous sens le marais, depuis Saint-Agnant jusqu'à la mer. Afin d'exercer une surveillance plus active, d'Aubigné fit venir des bateaux et construisit deux forts à l'extrémité du canal de Brouage, près du lieu, où, pendant le siège de 1577, le vaisseau la Scitie était venu s'échouer.

Toutes ces mesures étant ainsi prises, et sachant que Brouage ne pouvait être de longtemps secouru par le maréchal de Matignon, retenu en Guienne par le roi de Navarre, le prince de Condé décida d'attendre patiemment les effets du blocus. Mais ce prince sut occuper les loisirs que lui laissait le siège, en organisant en compagnies de pionniers les habitants des îles ; ces campagnards, au nombre de trois mille hommes, se prêtèrent d'assez bonne grâce à ses vues, et on les employa à construire des retranchements aux pas de Saint-Sornin, Saint-Just et Marennes, tous trois si favorablement situés, qu'au dire des vieux capitaines, les hommes du pays pouvaient, avec du canon et quelque intelligence de la guerre, s'y maintenir seuls contre toute une armée.

Pendant ces travaux, de fréquentes rencontres eurent lieu, entre les gens de la ville et ceux du camp, dans les grandes plaines qui s'étendent depuis Brouage jusqu'à la Blanchardière. Les assiégeants n'y avaient élevé aucune redoute, se bornant à courir de loin sur les détachements ennemis qui se hasardaient hors de la place, et chaque jour de nouveaux faits d'armes glorieux pour les deux partis se passaient aux abords des remparts, sans que pour cela le siège fit de sérieux progrès.

Cependant l'armée calviniste augmentait chaque jour, et bien que la petite garnison, suppléant au nombre par l'audace, fit de fréquentes sorties, il était aisé de prévoir l'époque fort rapprochée où l'intrépide gouverneur, obligé de céder au nombre, allait livrer la place aux assiégeants, lorsqu'un événement inattendu vint changer la face des affaires.

Le prince de Condé fut informé par un exprès que le château d'Angers venait, par surprise, de tomber entre les mains d'un capitaine protestant, qui, n'ayant avec lui qu'une poignée de soldats, ne pouvait se maintenir dans ce poste s'il ne recevait un prompt secours. A cette nouvelle, on décida d'envoyer sur-le-champ d'Aubigné, avec un

détachement considérable de cavalerie. Ce capitaine partit donc de Saint-Agnant, où il était toujours cantonné, et, passant le fleuve à Tonnay-Charente, il gagna l'Anjou à marches forcées.

Peu après le départ du secours envoyé à ses co-religionnaires, l'orgueilleuse présomption de Condé lui fit entrevoir que la conquête de l'Anjou donnerait à sa gloire un lustre bien autrement éclatant que la prise de Brouage ; et, ne prenant conseil que de sa folle ambition, il confie la conduite du siège aux sieurs de Sainte-Même et de La Personne, prend, au château de Taillebourg, congé de mademoiselle de La Trémouille, y laisse une partie de sa maison et se dirige en toute hâte vers la province dont il a rêvé la conquête. Mais à peine est-il arrivé, que sa cavalerie est culbutée et taillée en pièces par l'armée catholique ; lui-même ne doit son salut qu'à une fuite prompte et semée de périls ; enfin, après mille vicissitudes, il arrive sur les côtes de Bretagne, où il s'embarque pour l'Angleterre. Quant à d'Aubigné, après avoir rallié quelques soldats, il rejoignit l'armée calviniste sous les murs de Brouage.

Sainte-Même venait d'apprendre le désastre de l'armée calviniste, lorsqu'il eut avis que le maréchal de Matignon venait, à grandes journées, au secours de Brouage, à la tête des forces catholiques de la Guienne, de l'Angoumois et de la Haute-Saintonge. Ces nouvelles jetèrent la consternation dans le camp. Les habitants des îles, qui avaient promis de défendre jusqu'à la mort leurs retranchements de Saint-Just, Marennnes et Saint-Sornin, où, seuls, ils pouvaient arrêter l'armée de la Ligue, furent les premiers à donner l'exemple de la défection. Sainte-Même, partageant la terreur de ses gens, se hâta d'évacuer le bourg de Hiers, après avoir donné avis de sa retraite au capitaine Ranques, cantonné dans l'île d'Oleron.

Saint-Disant, qui commandait le régiment de Boisrond, fut le seul qui montra quelque caractère ; il se fortifia

même, pendant quatre jours, dans le quartier abandonné par Sainte-Même. Mais, à la nouvelle que le maréchal de Matignon était arrivé à Gemozac, il y eut, parmi les soldats, un sauve-qui-peut général. Tout ce que put faire Saint-Disant, fut de retenir près de lui les moins effrayés de ses hommes pour en composer un corps de retraite, avec lequel il se retira vers Rochefort. Mais Saint-Luc, apprenant la cause de ce départ subit, sortit de Brouage, poursuivit les fuyards, tomba sur le capitaine Saint-Disant, près du moulin de la Bridoire, lui tua trente hommes, lui fit soixante prisonniers et se retira en emportant tout son bagage.

Tel fut l'issue de ce siège, où quatre cents hommes, bloqués par terre et par mer, résistèrent courageusement à toute une armée et sortirent victorieux d'une lutte dans laquelle, selon toutes les apparences, ils devaient succomber.

Avant de se retirer, les catholiques mirent des garnisons dans l'île d'Oleron, dans les îles de Marennes, et à Soubise, Royan, Mornac et autres postes susceptibles d'être défendus. Les calvinistes ne tardèrent pas à chercher à s'emparer de tous ces petits châteaux, et le premier, comme aussi le plus important, qui tomba en leur pouvoir, fut celui de Royan. Le sire de Plassac, gouverneur de Pons, accompagné d'une partie de ses gens, réussit à escalader, après de longs efforts et pendant la nuit, la muraille qui défendait la place du côté de la mer, bien qu'elle fût bâtie sur la crête d'une falaise escarpée, à plus de soixante pieds de hauteur. Maîtres de cette position, où ils ne trouvèrent pas même une sentinelle, tant le château était réputé inaccessible de ce côté, ils s'emparèrent aisément du reste, et rendirent ainsi à leur parti une des places les plus importantes de la Haute-Saintonge, par sa position sur la Gironde et sur l'Océan (1586).

La même année, le comte de Laval, aidé des milices rochelaises, vint mettre le siège devant le château de

Soubise. Cimadière avait été établi dans cette place par Saint-Luc, avec deux compagnies de la garnison de Brouage et quelques volontaires. Ce capitaine n'ayant pas grande confiance dans les murs du château, avait fortifié à la hâte l'église du lieu. A l'approche de l'ennemi, il s'y retira avec tout son monde ; mais l'approche de l'artillerie ennemie l'ayant effrayé, il traita sur-le-champ avec le comte de Laval de la reddition de la place. Les officiers furent faits prisonniers de guerre, et la garnison se retira où elle le jugea à propos. Saint-Jean d'Angle, Trizay et Mornac n'attendirent même pas le comte de Laval pour ouvrir leurs portes, et celui-ci enleva ainsi, en peu de temps, tous les postes qui étaient au pouvoir des catholiques.

Cependant, d'Aubigné, qui n'avait plus de pain à donner à ses soldats, tant était grande la disette qui régnait dans le pays, ne trouva rien de mieux, pour leur en procurer, que d'entreprendre la conquête de l'île d'Oleron, dont les habitants, grâce à la fertilité du sol, n'avaient pas encore éprouvé les atteintes de la famine. Au moment de s'embarquer, il fit connaître à ses compagnons d'armes les dangers de l'expédition, en déclarant que ceux qui ne voudraient pas les braver avec lui étaient libres de se retirer. Sept cent cinquante soldats suivirent leur chef ; les autres, formant à peu près huit compagnies, demeurèrent sur le continent et furent, trois mois après, taillés en pièces par Saint-Luc qui les surprit près de Moëze.

A la fin de mars, d'Aubigné appareilla pour l'île d'Oleron et s'en rendit maître, après une résistance désespérée des troupes que Saint-Luc avait jetées dans les forts. Ce gouverneur était même attendu dans l'île avec de nouvelles troupes, et les insulaires, pour lui faire fête, avaient préparé quatre voitures de vivres et de rafraîchissements. Le débarquement des calvinistes ayant dérangé ces projets, les habitants voulurent reprendre leurs provisions. Mais un Roger-Bontemps, procureur des lois, s'y opposa, et

marchant, en tête du convoi de vivres, à la rencontre de d'Aubigné, il le lui offrit, en disant : Monsieur, il ne faut déguiser la vérité ; ces présents étaient destinés au maître de notre île ; prenez-les donc puisqu'ils vous reviennent.

La victoire de d'Aubigné fut bientôt troublée par l'avis qu'il reçut que le commandeur de Chartres s'avancait à la tête d'une flotte nombreuse, escortant un convoi considérable de navires marchands qui venaient charger du sel dans le port de Brouage. A cette nouvelle, il jugea que Saint-Luc profiterait de ce secours inattendu pour venir l'attaquer, et il se proposa, en homme prudent, à lutter avec avantage contre un si rude adversaire.

D'Aubigné ne se trompait pas, car Saint-Luc, en apprenant la perte de l'île d'Oleron, point très important, se mit à faire tous les préparatifs nécessaires pour reprendre à l'ennemi un poste dont il ne s'était emparé que par surprise. Déjà il avait réuni près de cinq mille hommes, lorsque la flotte royale parut en vue des côtes. L'occasion était trop favorable pour la laisser échapper, et quelques jours après, Saint-Luc débarquait, à la tête de quatre mille hommes, sur une plage sablonneuse que la mer, en se retirant, avait laissée à sec. Là, il range sa petite armée et la dispose de manière à envelopper le Château, en l'attaquant sur tous les points à la fois.

D'Aubigné, qui avait reçu de nombreux renforts de La Rochelle, avait élevé quarante-six barricades, défendues par des fossés larges et profonds, et c'est au sein de ces fortifications, en quelque sorte improvisées, qu'il attendit l'ennemi de pied ferme.

L'attaque commença avec une impétuosité peu commune. Bientôt, vingt-huit barricades tombent au pouvoir des catholiques ; mais d'Aubigné, après des prodiges de valeur, parvient à déloger l'ennemi, qui, revenant avec une nouvelle ardeur, s'empare de nouveau des mêmes barricades. Cependant, l'intrépide capitaine est partout à la fois ; prompt comme l'éclair, il électrise ses soldats par son

exemple, il les encourage de la voix, du geste, et se précipite tête baissée au milieu des plus grands dangers. De son côté, Saint-Luc, digne d'un tel adversaire, ne montre pas moins de courage ; plein d'une bouillante énergie, il lance ses bataillons, se rend maître de quatre nouvelles barricades, et la nuit qui s'avance à grands pas peut seule retarder la prise du Château ; mais l'acharnement est tel de part et d'autre, qu'elle-même est impuissante à mettre fin à ce sanglant combat, et à la clarté de la lune, les deux partis se disputent, pied à pied, un terrain inondé de sang et couvert de cadavres.

En vain, d'Aubigné s'est couvert de gloire ; en vain, il attend un nouveau secours des Rochelais, trop lents à venir à son aide. C'en est fait, il ne pourra résister à une seconde attaque, dont Saint-Luc donne le signal. Déjà d'Aubigné voit, en frémissant, lui échapper sa conquête, lorsque tout à coup, par un de ces hasards dont l'histoire nous offre quelques exemples, les soldats de Saint-Luc faiblissent, une sorte de terreur panique s'est emparée d'eux ; ignorant l'extrémité où l'ennemi est réduit, ils craignent d'être pris entre deux feux par les Rochelais. Les capitaines qui entourent Saint-Luc le pressent d'abandonner une entreprise dont le succès est incertain, et celui-ci, au moment de voir la victoire couronner ses efforts, se voit contraint de retourner au rivage, poursuivi par l'ennemi, qui s'empare de tous ses bagages et lui fait un grand nombre de prisonniers.

La perte des catholiques fut très grande dans cette journée ; elle se monta à trois cent quatre-vingt-cinq hommes, dont plusieurs officiers supérieurs. Les calvinistes, au contraire, protégés par les barricades, n'éprouvèrent qu'une perte peu considérable (1586).

On a vu comment le prince de Condé, aveuglé par les rêves de son ambition, avait abandonné le siège de Brouage, pour courir à Angers récolter une moisson plus abondante de lauriers qu'il voulait offrir à mademoiselle de

La Trémouille. Le prince, en revenant d'Angleterre, débarqua à La Rochelle, et associa les projets de vengeance qu'il nourrissait contre Brouage à la jalousie que les Rochelais avaient toujours contre une ville qui, par sa position plus avantageuse, leur enlevait une partie du commerce du Nord. De cette funeste association, naquit au sein du conseil de la commune rochelaise le projet d'équiper une flotte, pour aller combler le port de Brouage. Ce crime politique fut expié par les Rochelais en 1628, lorsque le cardinal de Richelieu leur fit subir, par la loi du talion, la même peine qu'ils ont infligée pour des siècles, non seulement aux habitants de la ville de Brouage, mais encore à tous ceux des pays environnants, innocents des fautes commises par leurs ancêtres.

La commune de La Rochelle équipa donc à ses frais une escadre de quinze vaisseaux ronds, la plupart de deux cent cinquante tonneaux, cinquante-quatre galiotes et quelques pataches. Destiné d'abord à Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, le commandement de cette flotte fut donné, après la mort de ce seigneur, à Saint-Gelais. Elle coûta aux Rochelais plus de quatre-vingt mille livres. Mais ils se prêtèrent d'autant plus volontiers à cette dépense, qu'ils devaient en retirer un avantage certain. Ils contribuèrent à cette dépense, dit un annaliste, principalement comme marchands, pour rappeler à leur port qui n'est que de barre, les navires qui cherchaient Brouage, alors estimé le second hâvre de France.

Le but de cet armement était, en effet, de ruiner le port de Brouage, devenu le boulevard de la Ligue en Saintonge et le refuge habituel de ses vaisseaux. On rassembla tous les navires hors de service qui gisaient désarmés dans le port de La Rochelle ; on les chargea de pierres et de graviers, pour être remorqués jusqu'à l'entrée du hâvre de Brouage, et coulés près du lieu appelé Grand-Garçon.

Saint-Luc, informé du dessein des Rochelais, n'épargna rien pour le faire échouer. Il dressa une batterie à l'entrée

du port de Brouage, pour en défendre l'approche. Il fit avancer à quelque distance en mer une ligne de cinq vaisseaux de guerre ; il y joignit huit bâtiments ronds d'un moindre tonnage et deux galères, dont une double appelée la Royale, lesquelles étaient manœuvrées par quatre cent cinquante forçats. Entre ces gros navires, il glissa seize pataches de vingt-cinq à trente tonneaux, et une vingtaine de chaloupes ; le tout amplement garni de piques et de mousquets choisis dans les garnisons de Saintes et de Brouage, et commandés par un bon nombre de gentilshommes volontaires.

Saint-Gelais sortit, au commencement de juin 1586. du port de La Rochelle, ayant sous ses ordres trois cent cinquante arquebusiers et soixante cuirasses. On se canonna pendant un mois sans de grands résultats. Mais enfin les Rochelais réussirent, malgré les vaisseaux et l'artillerie de Saint-Luc, à pénétrer dans le hâvre de Brouage. Là ils coulèrent, dans la partie la plus resserrée du golfe, vingt bâtiments remplis de sable et de cailloux, et se retirèrent en s'applaudissant du succès de leur entreprise.

Saint-Luc, qui s'était vainement efforcé de prévenir ce malheur, n'épargna ni peines ni dépenses pour le réparer. Il réussit, à l'aide de machines ingénieuses, à soulever quelques-uns des navires les moins lourds ; mais le plus grand nombre demeurèrent enfoncés dans la vase et le sable, et leurs masses, immobiles comme des écueils et signalées de loin par les brisans, interdirent pendant longtemps, aux navigateurs, l'entrée du hâvre le plus commode et le plus sûr que la nature eût formé dans ces parages. Suggérée par le prince de Condé, cette funeste mesure n'avait point trouvé d'opposition dans le conseil de La Rochelle. Jaloux du rapide accroissement de Brouage, les Rochelais ne virent pas sans satisfaction cette rivale arrêtée dans son mouvement de progrès, et ils applaudirent en secret à l'arrêt fatal qui, sous le masque de la politique,

portait le coup mortel au commerce et à la prospérité de leurs voisins.

La même année, le roi de Navarre s'embarqua de La Rochelle pour l'île d'Oleron, que le courage de d'Aubigné venait de conquérir et de conserver au parti calviniste. Le prince examina avec soin les nouvelles fortifications élevées par ce gouverneur, mais refusa d'inspecter les garnisons de l'île et retourna à La Rochelle fort satisfait de son voyage.

Cependant, d'Aubigné ne devait pas conserver longtemps le titre de gouverneur de l'île d'Oleron. Vers la fin de 1586, Saint-Luc résolut de mener à bonne fin son projet de chasser les calvinistes d'un pays qui était d'une grande ressource pour le ravitaillement de sa garnison de Brouage. Profitant de ce que d'Aubigné avait fait filer sur Saintes la plus grande partie de son monde, il fit passer dans l'île, à l'aide des intelligences qu'il avait conservées avec les habitants, un corps de quatre cents arquebusiers. Ces soldats, s'étant introduits dans le Château par les caves des maisons et les tonnelles des jardins, Saint-Luc partit lui-même de Brouage, avec cinquante de ses gens, et vint débarquer au village d'Ars où, peu de jours auparavant, soixante des siens avaient été battus par les calvinistes.

Un des bateaux qui avait amené les royalistes dans l'île, étant demeuré échoué sur le sable, fit découvrir à d'Aubigné le danger qui le menaçait. De quatre-vingts hommes seulement qui lui restent, il en laisse sept dans le fort du Château, envoie trente hommes au village d'Ars, et s'apprête, avec le reste de ses gens, à aller prendre position à Saint-Nicolas, pour, de là, se porter partout où sa présence sera nécessaire. Mais, dans ce moment, les quatre cents catholiques cachés dans le bourg du Château se montrent brusquement et, se partageant en deux corps, marchent sur d'Aubigné qui, après une résistance désespérée, est fait prisonnier par le capitaine La Fleur et conduit désarmé devant Saint-Luc.

Celui-ci emmena son prisonnier à Brouage, où l'enceinte de cette ville lui fut donnée pour prison. Il fit plus encore : d'après une demande de d'Aubigné, et, sur sa parole de revenir à Brouage à l'époque désignée, il lui permit de se rendre à La Rochelle, alors au pouvoir des révoltés, pour y traiter certaines affaires particulières qui ne souffraient aucun retard.

Dès que Catherine de Médicis eut appris que l'intrépide chef des calvinistes de l'Aunis était tombé au pouvoir de l'armée royale, elle ordonna de le transporter à Bordeaux, bien lié et bien gardé. Saint-Luc n'ignorait pas que les ministres et la reine haïssaient mortellement son prisonnier, et il vit dans l'ordre émané de la cour, l'arrêt de mort d'un ennemi qu'il combattait avec ardeur sur le champ de bataille, mais qu'en adversaire généreux il ne voulait pas livrer au bourreau. Il le fit donc secrètement avertir de rester à La Rochelle.

D'Aubigné était esclave de sa parole, et, au jour dit, il fait à ses amis un dernier adieu et se rend près de Saint-Luc, qui, consterné de son arrivée, lui demande s'il n'a pas reçu son avis secret. — Oui, monsieur, répond celui-ci, mais je vous avais donné ma parole, je viens l'acquitter et je me remets entre vos mains. Je sais que ma mort est résolue ; mais qu'importe, j'aime mieux mourir que de manquer à ma parole et de vous compromettre. Saint-Luc, tout en admirant une telle grandeur d'âme, allait à regret exécuter les ordres qu'il avait reçus, lorsqu'on vint lui dire que les Rochelais avaient pris le gouverneur de l'île de Ré et qu'ils menaçaient de le jeter à la mer, si l'on conduisait d'Aubigné à Bordeaux. Cet incident fut pour le généreux Saint-Luc une occasion de garder d'Aubigné et de lui sauver la vie.

Pendant que ces faits se passaient sur le littoral de la Saintonge, des événements d'une bien plus haute importance s'accomplissaient dans le nord du royaume. Le trop faible Henri III, incapable de lutter contre les ligueurs, s'était débarrassé, par un assassinat juridique, de leur chef,

le duc de Guise, et de son frère, le cardinal de Lorraine. Mais inhabile à coudre après avoir si bien taillé, comme disait sa mère, Catherine de Médicis, il se vit contraint de fuir de Paris, et, faisant sa paix avec le roi de Navarre, il appela ce prince à lui venir en aide pour reprendre sa capitale. Mais la Providence avait compté les jours de ce roi, dont les mains débiles n'avaient pu tenir les rênes du pouvoir : il mourut en 1589, assassiné par Jacques Clément. Avant de rendre le dernier soupir, il proclama roi de France Henri IV, son légitime successeur.

L'avènement à la couronne du bien bon ami des Rochelais calma les factions, et sous son règne prospère, les annalistes n'ont rien relaté d'intéressant sur le pays dont nous esquissons l'histoire. Après tant de discordes et de guerres civiles, les populations de la Saintonge et de l'Aunis retrouvèrent enfin le calme et le repos, sans lesquels périssent toujours le commerce et l'agriculture, ces deux sources du bien-être des nations. Malheureusement, la mort du roi Henri IV, qui arriva en 1610, les embarras d'une régence, la faiblesse des premières années du règne de Louis XIII, d'une part ; de l'autre, la turbulence et l'ambition de quelques chefs de partis, les insidieux conseils des ennemis de la France, poussèrent les calvinistes à prendre les armes. La guerre recommença en 1621.

Cette guerre ne ressembla en rien à celles dont nous avons eu occasion de parler ; car, si, d'un côté, l'autorité royale, représentée alors par le cardinal de Richelieu, était assez forte pour réprimer les insurrections dont les calvinistes menaçaient le gouvernement ; d'un autre côté, il faut le dire, la majorité des protestants et surtout les habitants des campagnes se souciaient peu de reprendre les armes pour soutenir l'ambition du conseil de La Rochelle et de quelques chefs de partis. Aussi les Rochelais s'épuisèrent-ils pour soutenir la guerre avec avantage : leurs flottes, nombreuses et parfaitement équipées,

couvraient la mer qui baigne nos rivages, et leur amiral ne craignait pas d'attaquer, et souvent avec succès, les escadres que Richelieu lui opposait.

Au début de la campagne, le prince de Rohan s'empara de l'île d'Oleron, absolument comme d'Aubigné l'avait fait trente-cinq ans auparavant. A ce singulier rapprochement s'en ajoute un autre : Saint-Luc était encore gouverneur de Brouage. Ce seigneur, qui possédait toute la confiance de la cour, était le principal chef militaire de la Saintonge et de l'Aunis, et alors investi du commandement de la flotte avec le titre de lieutenant-général, digne récompense de ses longs et honorables services sous trois règnes successifs. Pendant cette période de trente-cinq ans, Brouage n'avait donc rien perdu de son importance, puisqu'il était devenu le chef-lieu militaire de la province, et il est probable, bien que les historiens n'en parlent pas, que cette ville, séjour habituel du plus grand dignitaire du pays, n'avait pas cessé d'être le centre d'un grand mouvement civil et militaire.

Aussitôt après la prise d'Oleron, Saint-Luc, qui croisait sur les côtes de Bretagne, se hâta de rentrer à Brouage, pour renforcer ses équipages et se préparer à une guerre qui pouvait être de longue durée, car la France était alors engagée en Italie dans les affaires de la Valteline. Mais, au lieu d'entrer tous dans le port, dix de ses vaisseaux jetèrent l'ancre dans le détroit, pour saisir au passage quelques navires rochelais qui, à l'approche de la flotte royale, s'étaient réfugiés dans la Seudre. Averties à temps, vingt-deux voiles sortirent le matin du port de La Rochelle et arrivèrent vers le milieu du jour en face de Brouage. Grande fut l'épouvante à bord des vaisseaux du roi. Huit seulement étaient à flot ; ne pouvant entrer dans le port, où la mer ne donnait pas encore, ils prirent le large en doublant la côte nord-ouest de l'île d'Oleron, et furent assez heureux pour trouver dans la Gironde un asile assuré ; il n'en fut pas de même des deux autres, appelés le Saint-François et le Saint-Louis. Ces vaisseaux étant échoués,

essuyèrent le feu de l'ennemi, et après de nombreuses décharges d'artillerie, ils furent pris à l'abordage et emmenés dans le port de La Rochelle, à la vue de Saint-Luc qui, retenu par la basse-mer, ne put les secourir.

Ce brillant succès enfla l'orgueil des Rochelais et les décida, plus que jamais, à lutter contre toutes les forces de la monarchie. La terreur qu'ils avaient jetée sur les vaisseaux du roi les enhardit à exécuter le projet qu'ils formèrent alors, de renfermer dans le port de Brouage les vaisseaux qui s'y trouvaient.

On se rappelle qu'en 1586 ils avaient fermé ce port en coulant à l'entrée du chenal, alors beaucoup plus rapproché de la ville, et dans l'endroit qui porte encore de nos jours le nom de Grand-Garçon, des navires remplis de pierres et de gravier. Depuis trente-cinq ans cette barrière, longtemps funeste au commerce, avait été en partie brisée, autant par la violence des courants contraires des pertuis d'Antioche et de Maumusson, que par le mouvement périodique de la mer sur nos côtes. C'est cette œuvre infernale que, pour mettre leur projet à exécution, les Rochelais entreprirent de ressusciter.

Cette tentative, renouvelée contre le port de Brouage, n'eut pas le même succès qu'en 1586, quoiqu'elle eût été combinée de la même manière. Instruit par l'expérience du passé, Saint-Luc, contre lequel les Rochelais avaient encore à lutter, sut mieux prendre ses mesures. Prévenu à temps, ce gouverneur fit, en moins de six jours, construire une redoute sur la grève. Ce fort, tirant à fleur d'eau, fit sur les Rochelais un feu si meurtrier lorsqu'ils se présentèrent à l'entrée du havre pour y exécuter leur dessein, que, ne pouvant tenir contre une attaque aussi vive, ils furent contraints de gagner le large. Cependant, quelque temps après, ils se présentèrent de nouveau avec vingt vaisseaux. une galère et un grand nombre de navires destinés à être coulés à l'entrée du canal. Pleins de confiance dans la supériorité de leur force, ils s'avançaient avec assurance,

lorsqu'un grand vaisseau flamand, que Saint-Luc avait fait mouiller en face du port, foudroya la flotte ennemie, en lui lâchant plusieurs bordées de sa grosse artillerie, et y répandit un tel désordre qu'elle vira de bord et s'éloigna pour ne plus reparaître.

Il ne se passa dans nos contrées aucun événement digne de l'histoire pendant le long siège de La Rochelle, et à part quelques passages de troupes royales qui s'embarquèrent à Brouage, Marennnes et Oleron, pour se rendre devant la ville assiégée, le pays n'eut aucunement à souffrir de la guerre qui se faisait en Aunis, et qui se termina, en 1628, par la prise de La Rochelle.

La soumission de cette ville et la complète pacification du royaume, mit donc fin à une guerre dont nous n'avons raconté que les épisodes qui se rapportent à notre sujet. Dépositaire tout puissant de l'autorité royale, Richelieu songea alors à affermir et consolider le pouvoir du gouvernement dans des contrées, hélas ! trop longtemps victimes de cet esprit d'indépendance illégale et funeste qui avait semé la désolation et la ruine dans un pays appelé, par sa position et l'intelligence de ses habitants, à jouer un rôle bien autrement utile et important dans les affaires du royaume.

C'est donc pour atteindre le double but politique de contenir dans l'obéissance des sujets trop remuants et de préserver le pays des invasions étrangères, que Richelieu avait fait bâtir la citadelle de l'île d'Oleron et le fort La Prée dans l'île de Ré. Mais il lui manquait une place forte sur le continent, La Rochelle était complètement démantelée et, d'ailleurs, il y avait trop peu de temps que les habitants de cette ville étaient soumis, pour rétablir des fortifications qui avaient tant coûté à détruire. Le cardinal jeta les yeux sur Brouage, et il fut décidé que ses remparts seraient reconstruits sur de nouveaux plans.

Cette ville fut bientôt flanquée de sept forts bastions, ceinte de larges fossés, munie de magasins et d'arsenaux

propres à contenir l'artillerie et les munitions de guerre enlevées à toutes les places fortes des environs. Sa figure présentait un carré irrégulier, dont le polygone avait cent cinquante toises de longueur intérieure, sur quarante-cinq de largeur. Les parapets, percés d'un grand nombre d'embrasures, avaient six pieds d'épaisseur, et tout le système de revêtement reposait sur un pilotis en grillage pour remédier à l'affaissement progressif d'un terrain mouvant et marécageux. Ces travaux furent exécutés à grands frais par l'habile ingénieur d'Argencourt. et, comme le cardinal était jaloux d'attacher son nom à cette œuvre de sa puissance, il y fit partout sculpter ses armes auprès de l'écusson royal.

Bâties de 1630 à 1640, ces fortifications furent élevées avec tant de soin, qu'elles ont su résister non seulement au temps, mais encore à l'abandon complet dont elles ont été l'objet depuis la minorité de Louis XIV. Il y a dans ces constructions gigantesques, dont nous ne pouvons apprécier l'étendue depuis que les douves sont comblées, une chose fort remarquable, en dehors du mérite et des talents réels de d'Argencourt comme ingénieur militaire, c'est la difficulté d'élever de semblables masses sur un terrain aussi marécageux que celui de Brouage. D'Argencourt ne crut pas suffisant d'asseoir ces constructions sur un pilotis en grillage ; il semble qu'il ait voulu, dans la liaison des matériaux, remplacer le ciment par le fer, et on se ferait difficilement une idée de la quantité considérable de fer employée dans cette circonstance. C'était assurément un système vicieux de construction, car l'oxidation de ces nombreuses armatures de fer devait nécessairement amener le bris des pierres qui les recélaient, ce qui, du reste, arrive chaque jour dans les fortifications que nous venons de décrire.

Les guerres de la Fronde, qui troublèrent la Haute-Saintonge, se firent peu sentir sur le littoral, et dans ces parages cette guerre fût passée inaperçue, sans la part

qu'y prit le comte du Daugnion, gouverneur de Brouage, qui, renfermé dans sa place d'armes, se montra seul décidé, après la retraite du prince de Condé, à faire une résistance opiniâtre, non pour la cause de la Fronde, dont il se souciait fort peu, mais dans l'intérêt de ses projets de fortune et de ses vues ambitieuses. Assise au milieu de vastes marécages, Brouage était, comme nous l'avons déjà dit, la seule place importante de la Saintonge et de l'Aunis. Du Daugnion ne négligea rien pour en augmenter et perfectionner encore les fortifications. Il fit creuser sept larges fossés qu'il fallait franchir pour arriver à la place, et fit construire un bel ouvrage à cornes couvert d'une demi-lune, le tout environné de fossés où l'on retenait dix pieds d'eau à l'aide d'écluses. Quatorze vaisseaux et six galères stationnaient constamment dans le port. La garnison de la place était forte de quatre cents hommes déterminés, ramassis de pillards et de vagabonds qui répandaient la terreur dans le pays environnant par leurs déprédations et leurs violences.

Retranché dans ce fort inexpugnable, du Daugnion attendit les événements, et, pour les hâter, il fit d'abord un traité d'alliance avec l'Angleterre, mais ce traité n'yant pas été suivi d'exécution, il en eut bientôt conclu un second avec Philippe IV, ennemi mortel de sa sœur et de son neveu le roi de France. Le roi d'Espagne envoya une flotte au secours de son allié. L'escadre daugnio-espagnole fut battue, dans le pertuis d'Antioche, par le grand-amiral César, duc de Vendôme. Du Daugnion, réduit à ses propres forces, ne voulut rien rabattre de ses prétentions, et cet échec ne diminua ni son assurance ni son orgueil.

La cour fut donc obligée de parlementer, et Louis XIV, par lettres patentes enregistrées au parlement de Paris, le 18 mars 1653, accorda amnistie pleine et entière au comte du Daugnion, ainsi qu'aux complices de sa rébellion. — Avec ses lettres de grâce, du Daugnion reçut cent mille écus, le

bâton de maréchal et ne signa plus désormais que le maréchal de Foucault.

Depuis la paix conclue avec le comte du Daugnion, Brouage cessa d'être sur nos côtes une place de premier ordre, et, bien qu'à l'imitation de Richelieu, son prédécesseur, Mazarin se fût attribué la haute autorité sur ces contrées maritimes, dans lesquelles il se fit représenter par le comte d'Estrades, nous ne tarderons pas à voir décroître rapidement l'importance d'une ville qui n'a dû sa prospérité qu'aux troubles et aux guerres civiles qui, trop longtemps, ont ensanglanté le royaume.

Mazarin fit tout ce qu'il put pour conserver à Brouage sa première splendeur ; ainsi, elle garda son gouverneur, une garnison de troupes de ligne, un hôpital militaire. Un arsenal et de grands magasins y furent établis, la ville fut percée de rues larges et coupées à angles droits, quatre cents maisons y furent bâties ; on y plaça un siège royal, un siège d'amirauté, un bureau des fermes, pour la perception des droits sur le sel, une cure, un couvent des Récollets. Mais, dès 1702, le siège d'amirauté et le bureau des fermes furent transférés à Marennes ; en 1730 on retira la garnison qu'on remplaça par six compagnies d'invalides, qui furent réduites à une seule en 1742. A cette époque, Brouage comptait encore quatre cents habitants.

Depuis les premières années du règne de Louis XIV, l'histoire garde un silence à peu près complet sur l'arrondissement de Marennes, et c'est à peine si le chroniqueur, glanant avec attention au sein de ce vaste champ, peut encore recueillir quelques faits d'une importance secondaire, il est vrai, mais qui n'en sont, peut-être, pas moins intéressants pour les habitants du pays. Il en est ainsi de toute histoire locale, et après la période pleine de troubles et si accidentée que nous venons de raconter, ce n'est pas un petit embarras pour nous de maintenir éveillé l'esprit du lecteur en plaçant sous ses yeux le récit des faits qui nous restent à lui faire connaître.

La présence, à l'embouchure de la Seudre, de l'escadre que le duc de Beaufort armait pour aller châtier les nations barbaresques, jeta pendant quelque temps un peu de vie au sein d'une population désormais uniquement adonnée à l'agriculture et au commerce. Plusieurs vaisseaux du roi furent à cette époque armés et désarmés dans le port de La Tremblade, et peu s'en est fallu que cette petite ville ne vît s'élever dans son sein les vastes établissements que nous admirons maintenant à Rochefort.

En effet, Louis XIV avait compris le besoin de créer, sur les bords de l'Océan, un port militaire où les vaisseaux de l'Etat pussent armer en temps de guerre et se retirer en temps de paix. Colbert, le digne ministre du grand roi, jeta d'abord les yeux sur La Tremblade. Mais le peu de profondeur de l'embouchure de la Seudre, la violence des vents qui règnent dans ces parages et le choc des courants contraires qui rendent si dangereuse la passe étroite de Maumusson, firent bientôt abandonner ce projet. On jeta alors les yeux sur Brouage, puis sur Soubise ; mais, d'un côté, le port de Brouage, autrefois très profond, était déjà en partie comblé par les atterrissements qui refoulaient l'Océan loin de ses anciennes limites, et, de l'autre, le prince de Soubise refusa nettement de vendre sa principauté au roi. Force fut donc de se rejeter sur Tonnay-Charente et en dernier lieu sur Rochefort.

Le 18 octobre 1685, parut l'édit par lequel le roi révoquait le fameux édit de Nantes, sous la protection duquel avaient vécu les protestants depuis 1598. Il ne nous appartient pas de juger ici cet acte d'un pouvoir souverain ; seulement, qu'il nous soit permis de dire que son exécution fut bien moins funeste à l'Etat que ne l'ont prétendu pendant longtemps les détracteurs de la royauté et les défenseurs de la Réforme. Quoi qu'il en soit, un grand nombre de familles abandonnèrent, à cette époque, le sol de la patrie, pour porter en pays étranger leur fortune et leur industrie ; mais si l'Etat perdit à cette occasion

quelques sujets turbulents et factieux, il gagna aussi le calme et le repos si nécessaires au développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Il ne paraît pas, du reste, que notre pays ait eu beaucoup à souffrir de l'exécution de l'édit de 1685. Les temples protestants furent à la vérité démolis ; mais, grâce au passage de Fénelon dans nos provinces, le peuple ne fut pas victime de ces vexations et de ces tracasseries qui, malheureusement, eurent lieu sur d'autres points du royaume.

Le roi avait envoyé Fénelon, accompagné de l'abbé de Langeron et de Fleury, l'auteur de l'Histoire ecclésiastique, prêcher une mission en Saintonge, afin de ramener au catholicisme les protestants du pays. Le futur archevêque de Cambrai qui, comme ses pieux coopérateurs, comprenait parfaitement la difficulté de sa position, sut ravir tous les cœurs par ses prédications, pleines de charmes et de mansuétude. Son apostolat fut couronné de succès, et les calvinistes qui résistèrent à son éloquence lui rendirent cette justice que jamais l'Évangile ne leur avait été mieux expliqué que par lui.

A Marennes, Fénelon n'eut pas seulement à lutter contre les protestants, mais aussi contre les Jésuites. Ce sont, dit-il, quatre têtes de fer, qui ne parlent aux nouveaux convertis, pour ce monde, que d'amendes et de prisons, pour l'autre, que de l'enfer et du diable. A La Tremblade, il eut la consolation de voir se convertir aussi plusieurs familles protestantes, captivées par la douceur et la vertu du saint missionnaire. Si le cadre que nous nous sommes tracé nous le permettait, nous transcrivions ici les lettres admirables écrites par lui pendant son séjour à La Tremblade. Dans ces lignes, où le cœur parle seul, le lecteur pourrait apprécier les rares qualités de leur auteur, et il conviendrait, avec nous, que ce que nous disons ici est bien au-dessous de la vérité.

Pendant que les populations de la Saintonge et de l'Aunis, vivant désormais en dehors de tout mouvement politique,

retrouvaient au sein de la paix le repos et l'abondance, les idées mères du grand mouvement social appelé Révolution de 1789, atteignaient lentement, mais sûrement, le but que s'étaient proposé d'atteindre ceux qui les avaient émises. Lorsque Louis XVI convoqua les Etats généraux, il n'était plus temps, et la digue fut impuissante à arrêter le torrent qui, dans sa course furieuse, devait entraîner avec lui nos vieilles institutions, la monarchie et l'auguste famille, dépositaire alors du pouvoir.

Les trois États furent convoqués à Versailles pour le 1^{er} mai 1789. Les bailliages de Marennnes et d'Oleron devaient, pour l'élection des députés, voter avec la sénéchaussée de Saintes, mais ils eurent la velléité de s'isoler, prétendant qu'en qualité de pays abonnés, ils avaient le droit de voter séparément et d'avoir aux États des représentants spécialement chargés de les représenter. C'est du moins ce qui ressort de la lettre du baron de Saint-Disant à M. de Villedieu, alors ministre de Louis XVI. Cette réclamation ayant été rejetée par la cour, ces deux bailliages, ainsi que le Brouageais, votèrent avec le reste de la sénéchaussée.

Ces élections furent cependant favorables à notre arrondissement, et c'est là une de ses gloires les plus pures, d'avoir fourni aux Etats généraux deux députés aussi remarquables par leur patriotisme éclairé que par leur prudence et leur fermeté. Nous voulons parler de M. de Richier de la Rochelonchamps, député de la noblesse, et de M. Garesché, député du tiers. Le premier était un gentilhomme habitant la terre de Touchelonge, près Marennnes ; et le second, un commerçant honorable qui ne le cédait en rien à son collègue de la noblesse, par ses vertus, son esprit droit et ses idées d'indépendance unies au respect et au dévouement le plus profond pour l'infortuné Louis XVI.

Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans des détails qui ne concernent que l'histoire générale du pays ; mais,

cependant, nous ne pouvons nous empêcher de dire que de l'examen des cahiers de la noblesse, si souvent et si injustement attaquée de nos jours, il ressort jusqu'à la dernière évidence qu'elle était animée par le patriotisme le plus sincère, et que le désintéressement le plus pur dictait seul ses larges concessions aux idées de progrès et de liberté.

La noblesse ne marchandait pas son concours à la grande œuvre de la régénération de la France ; elle le donnait avec cet entraînement, avec cet enthousiasme qu'elle apportait sur les champs de bataille. Ils furent nombreux les gentilshommes qui se mirent à la tête du mouvement ; et ce sont ceux-là que la guillotine a fauchés de préférence, côte à côte avec les plus illustres représentants de la bourgeoisie.

Cependant, les événements marchaient ; aux Etats généraux avait succédé l'Assemblée nationale et les anciennes provinces avaient disparu de la carte de France pour faire place aux nouveaux départements. Celui de la Charente-Inférieure fut formé alors tel que nous le voyons aujourd'hui, et l'arrondissement de Marennes eut cette ville pour chef-lieu. Les nouvelles couleurs nationales flottaient déjà sur tous les édifices publics de la France ; partout il n'était question que de fédération, et des distributions de drapeaux eurent lieu alors dans les villes de La Rochelle, Rochefort et Saintes. L'arrondissement de Marennes fut convoqué à Rochefort ; nous ne dirons rien de cette fête patriotique, non plus que de beaucoup d'autres. Les décrire serait inutile, car le lecteur a, lui-même, assisté à des fêtes semblables, et les temps ne sont pas loin de nous où, l'esprit surexcité, le cœur haletant, nous étions témoins, nous aussi, de distributions de drapeaux et de plantations d'arbres de la liberté.

Bientôt un club se forma à Marennes, affilié à celui des Jacobins de Paris ; il ne servit guère à autre chose qu'à permettre aux ardents du temps d'exprimer leurs idées en

prose plus ou moins sonore, mais toujours inoffensive ; tantôt, c'était un discours en l'honneur d'un vainqueur de la Bastille, de passage dans le pays et qui demandait un secours pour se rendre à Rochefort ; tantôt, c'était une fête patriotique demandée par les membres du club, et dans laquelle on portait en triomphe, sur la place Lepelletier (des Aires), le buste de Mirabeau ; une autre fois, on construisait, à grand renfort de terre, une montagne sur la place d'Armes, et un nègre, amené en France par quelque planteur, servait d'emblème à l'humanité, paraissait couvert de chaînes sur cette montagne ; puis, au nom de la liberté, ses fers tombaient, il était déclaré libre et en sa personne tous les esclaves du monde, en vertu des droits de l'homme et de la toute puissance de la douce liberté.

Mais tout cela ne rendait pas le peuple plus heureux, et il était rare que dans le programme de ces fêtes patriotiques, on fit entrer une distribution de pain et de vêtements aux pauvres, si nombreux pendant les révolutions. La commune de Marennes fit cependant ce qu'elle put dans ces tristes circonstances, et l'on peut dire que le Bureau de bienfaisance de cette ville date de cette époque. La municipalité fit plus : elle créa des assignats, et cette mesure eut, pendant quelque temps, de bons résultats.

La nouvelle organisation administrative et judiciaire s'opérait lentement, au milieu des entraves sans nombre qu'elle rencontrait à chaque pas. A Marennes, les corps étaient constitués, mais ils ne pouvaient se réunir, faute de local, et l'Assemblée nationale affectait, en 1791, le couvent des Récollets, de Marennes, au service du directoire, du tribunal et de la justice de paix.

Le tribunal siège provisoirement dans le réfectoire des Récollets, disait le représentant Prugnon, en exposant la demande du district de Marennes. C'est une conversion par trop étrange que celle d'une salle à manger de franciscains en un sanctuaire de la justice. Le district propose de le placer dans l'église, ainsi que le Bureau de conciliation. Le

plus digne usage qu'on puisse faire d'un temple qui cesse d'être consacré au culte de l'Être qui est la justice par essence, c'est d'y placer ceux qui sont chargés de la rendre aux hommes. Cette enceinte ne cessera d'être le temple du Dieu de paix, que pour être Celui de la conciliation, et les ministres de la concorde y succéderont aux ministres de la religion.

Le district fut donc mis en possession de l'ancien couvent des Récollets, et bientôt la mairie, les tribunaux, la prison et la sous-préfecture trouvèrent moyen de se caser dans des bâtiments moins vastes qu'on ne pourrait le supposer, en en jugeant d'après leur nouvelle destination.

Encore un mot et nous aurons fini avec les événements qui se passèrent dans notre arrondissement pendant la Révolution.

Brouage, par suite des effets de son climat délétère, avait vu peu à peu désertier le reste de ses habitants. A peine si cent ou cent cinquante de ces malheureux, affrontant, chaque année, les nombreuses maladies occasionnées par les miasmes et les émanations du sol, trouvaient, sur une terre désolée, les ressources nécessaires pour soutenir leur misérable existence, et, cependant, cette ville abandonnée de ses habitants était destinée, avant de tomber dans le domaine de l'oubli, à jouer encore un triste rôle dans nos annales. C'est, en effet, dans Brouage que les représentants du peuple Léquinio et Laignelot, venus à Rochefort pour y organiser le régime de la Terreur, firent enfermer, au nombre de plus de sept cents, des vieillards, des prêtres, des femmes, des négociants, des parents d'émigrés, tous gens suspects aux farouches proconsuls. Ce fut dans cette place, encore munie de remparts et possédant de vastes bâtiments, que furent entassées toutes ces malheureuses victimes ; et, le climat venant en aide à la guillotine, plusieurs y périrent de misère et de maladie avant que la réaction du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), ne vînt ouvrir les portes de leur prison.

Le gouvernement impérial n'amena aucun changement dans l'arrondissement. Pendant l'Empire, les diverses administrations s'y consolidèrent, et le peuple s'habitua peu à peu à se laisser régir par les nouvelles institutions et les principes politiques dont la Révolution de 1789 avait doté la France. Cet esprit si vif de nos populations, ce caractère si entreprenant, ce besoin de mouvement et de vie avait fait place à une incroyable torpeur : indifférent à toute idée de progrès, l'habitant de nos marais vivait étranger à tout ce qui pouvait améliorer sa triste position. La cause de ce profond découragement se trouve dans l'état physique du pays, pendant les premières années du dix-neuvième siècle.

En effet, l'arrondissement de Marennes, à part l'île d'Oleron et quelques points privilégiés, offrait alors l'aspect de la ruine et de la désolation : on ne voyait partout qu'immenses marécages aux fétides émanations. Au sein de cette atmosphère viciée, de ces vastes marais inabordables, vivait une population continuellement victime des maladies endémiques qui régnaient sur ces malheureuses contrées. Chaque jour, ce pays, autrefois si riche et si fécond, se voyait abandonné par ses rachitiques habitants pour aller chercher, sous un autre ciel, le travail et la santé. C'en était donc fait de ce malheureux pays, sans un homme intelligent, actif, persévérant, dévoué, doué en un mot de toutes les qualités nécessaires pour le tirer de ce déplorable état, par la complète régénération de son sol.

Cet homme était M. Leterme. Nommé sous-préfet de Marennes, le 1^{er} mars 1818, son premier soin fut de conjurer les fléaux qui affligeaient ces malheureuses contrées ; la persévérance et la tenacité de cet homme furent vraiment extraordinaires. Il fit, en quelque sorte, le bien du pays malgré ses habitants. Luttant tout à la fois contre les difficultés matérielles d'une telle entreprise et contre le mauvais vouloir des propriétaires, il sut, à force

de persévérance, venir à bout de son œuvre ; et le pays, complètement assaini, vit se transformer en gras pâturages, en plantureuses prairies ces immenses marécages, dont les hauts roseaux ne servaient que d'abris aux bêtes fauves qui venaient la nuit chercher leur proie jusque dans les rues de la ville de Marennes.

Le succès obtenu par M. Leterme fut donc sans égal ; les terres ainsi soustraites à l'action des eaux gagnèrent cent pour cent de valeur ; la mortalité disparut avec les fièvres caniculaires qui, chaque année, faisaient désert ce sol inhospitalier, et, si la statistique n'était pas chose fastidieuse, nous prouverions, par le relevé des registres de l'état-civil, que la mortalité n'est pas plus grande maintenant, dans l'arrondissement de Marennes, que sur les points de l'Empire qui jouissent de la meilleure réputation de salubrité.

Voilà ce qu'a fait l'habile administrateur, le citoyen dévoué, pour un pays qui semble n'avoir gardé de lui aucun souvenir. Ni la santé rendue à toute la population d'un arrondissement, ni la richesse territoriale qu'elle lui doit, n'ont pu secouer l'apathie de gens qui doivent à M. Leterme ce qu'ils ont et ce qu'ils sont pour la plupart. Parcourez la ville de Marennes, et nulle part vous ne trouverez son nom inscrit à l'angle d'une place publique ou d'une rue. Quand donc l'arrondissement tout entier, mû par un sentiment de reconnaissance, se lèvera-t-il pour élever, par une souscription volontaire, une statue à l'homme qui a sauvé le pays de la ruine la plus complète et qui, en semant le dévouement, n'a jusqu'à ce jour recueilli que l'indifférence.

La transformation physique du pays est terminée ; elle est complète. et les habitants n'ont, sous ce rapport, rien à envier à leurs voisins. Pouvons-nous en dire autant de la transformation morale ? Certes, il y a progrès aussi de ce côté ; de tous les points de l'arrondissement, des hommes intelligents prennent l'initiative, et bientôt, nous l'espérons,

l'agriculture, le commerce et l'industrie seront au niveau des besoins d'une population qui comprend, maintenant, que dans le siècle où nous sommes, s'arrêter, c'est reculer.

Nous voilà arrivé au terme de la carrière que nous nous étions proposé de parcourir. Avons-nous rempli la tâche que nous nous étions imposée ? Nous ne le pensons pas. Il nous a fallu laisser derrière nous bien des documents, bien des faits d'un intérêt purement local qui auraient dû trouver place dans ce livre, hélas, incomplet ! Cependant, nous terminerons ici notre travail historique, laissant à une plume plus habile que la nôtre le soin de remplir les lacunes que renferme ce volume, et à un pinceau plus exercé la tâche d'achever une ébauche qui laisse encore tant à désirer.

DEUXIÈME PARTIE

NOTICES PARTICULIÈRES

Marennes, le 1er mai 1865.

Je vous adresse ma première lettre de Marennes ; aussi bien, est-il juste, mon cher Jules, de commencer notre promenade dans l'arrondissement par son chef-lieu. J'ai promis de vous faire un peu connaître ce coin de terre et je tiendrai ma promesse en vous faisant assister, avec moi, à toutes mes pérégrinations.

De belles rues, larges pour la plupart, assez bien alignées, parfaitement pavées et singulièrement solitaires, voilà la petite ville de Marennes. Joignez à cela quelques maisons de belle apparence, trois places bien plantées et entretenues, avec soin, un magnifique clocher qui domine tout le paysage, et vous aurez une idée assez exacte de cette ville, d'une propreté extrême, mais dans laquelle l'ennui doit infailliblement s'emparer du voyageur, après un séjour de vingt-quatre heures.

L'origine de Marennes se perd dans la nuit... du moyen-âge. Sous la domination romaine, l'île sur laquelle elle est bâtie, et qui compose le territoire de la commune, n'était probablement pas habitée. Son église est sous le vocable de Saint-Pierre de Sales (Sanctus Petrus de Sales), et est mentionnée pour la première fois dans une charte de 1047 qui la concède à l'abbaye de Saintes. Cum terra quæ dicitur Maremnia, undè decima progredi debeat à monti Aquilino, usque ad Capusium, de Montaiglin au Chapus. L'ancienne église, entourée de douves profondes, a dû

servir de citadelle à l'île. En 1170, Richard, roi d'Angleterre, arrente, à Jean Ennery de la Pimpelière, l'île d'Aire pour quinze livres tournois, et un titre du 12 mai 1316, d'Edouard III, cite un nommé Bernard Possard de Marepnia, qui fait un legs à l'église du Breuil, Brolium in Marepnia.

Voilà, mon ami, tout ce que j'ai pu découvrir sur les origines de ce petit chef-lieu d'arrondissement. J'oubliais de vous dire que le Chapus, le Breuil et la Pimpelière, sont toujours de charmants villages de la banlieue de Marennes.

J'ai été prendre l'air, ce matin, sur la route de Rochefort, charmante promenade, bien boisée. A un kilomètre environ, le village du Breuil, puis une jolie propriété, ancienne gentilhommière, habitée avant 1789 par M. de Richier de la Rochelonchamps, député de la noblesse de Saintonge aux Etats-généraux. Le propriétaire actuel fait très bien les honneurs de son domaine.. Il m'a montré dans son jardin une énorme pierre admirablement sculptée, en parfait état de conservation, et provenant de l'ancienne église du Breuil, dont les matériaux ont servi à bâtir le logis de Touchelonge.

Du Breuil, j'ai gagné la Gataudière, habitation de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine. C'est un château qui date de la fin du règne de Louis XV ; construction lourde, sans élégance du côté de la cour ; la façade du jardin est mieux, quoique laissant à désirer. Parc charmant, bien dessiné ; la verdure et les frais ombrages font oublier le château. L'entrée de ce beau parc est libre pour les habitants de Marennes, qui le fréquenteraient beaucoup plus s'il était moins éloigné.

Fatigué de ma promenade, je suis revenu en ville par la route de Bourcefranc. Vue superbe, ce qu'il y a de mieux, assurément, à Marennes, en fait de perspective. A trois kilomètres, au bout d'une vallée, la mer, animée par plusieurs bateaux qui passent à l'horizon ; à gauche, les sables ardents de La Tremblade ; en face, le pertuis de

Maumusson dont les flots moutonnent au loin, et, à droite, la vaste forêt de Saint-Trojan, aux pins semés sur un plan incliné et servant d'encadrement au village, dont les blanches maisons apparaissent pressées entre le rivage et la forêt.

Je vous dirai peu de chose des monuments publics de la ville. La Sous-Préfecture se compose de deux ou trois maisons particulières, mal soudées les unes aux autres et se communiquant par des portes percées dans les murs mitoyens. — Un ancien couvent de Récollets a été transformé en Palais de Justice, grâce à l'ancienne chapelle, dans laquelle on a trouvé le moyen de faire deux belles salles d'audiences. — Quant à la Mairie, elle est, paraît-il, en train d'emménager dans les bâtiments de l'École communale. Reste l'église et le temple : un mot sur ce dernier, avant de vous parler un peu longuement de l'église et du clocher.

Le Temple protestant n'est autre chose que la chapelle de l'ancien couvent des Jésuites. Il y a quelques années à peine, sa modeste façade, en saillie sur la voie publique, rappelait encore le souvenir de Fénelon, qui y donna une suite de sermons, lors de sa mission en Saintonge. Depuis six ans, cette façade a disparu, pour faire place à un péristyle grec, d'ordre ionien, avec fronton triangulaire, portant au centre une bible entourée de draperies. Tout cela est froid et sans caractère religieux. J'ai voulu visiter l'intérieur, la propreté qui y règne fait honneur aux personnes qui veillent à son entretien.

Parlons maintenant de l'Église et de son clocher.

L'église de Saint-Pierre de Sales subit de telles mutilations pendant les guerres civiles du seizième siècle, qu'en 1602 l'abbesse de Saintes la fit abattre pour la rebâtir dans de plus vastes proportions. Jusqu'en 1750 elle resta sans voûte. Madame de Parabère, alors abbesse de Sainte-Marie, fit voûter toute la partie du chœur et du sanctuaire ; enfin, en 1769 et 1770, le reste fut terminé tel

que nous le voyons aujourd'hui. Les bas-côtés sont remplacés par des chapelles voûtées sur lesquelles règnent de vastes galeries ; le sanctuaire se termine par un chevet droit percé d'une fenêtre plein-cintre, avec transparent en verres de couleur. Au-dessus de la porte d'entrée, règne une tribune qui rappelle le mauvais goût des dernières années du règne de Louis XV. La longueur de l'édifice dans œuvre est de 48 mètres, sa largeur 23 mètres 50, et les voûtes mesurent 14 mètres de hauteur. Celles-ci, mélange d'ogives et de pleins-cintres, ne sont pas sans élégance. En somme, cette église, sans caractère architectural bien tranché, n'en est pas moins un édifice complet dans son genre et qui mérite d'être visité.

Le clocher est du style ogival tertiaire. Il mérite une attention toute particulière, et je vais essayer de vous le décrire aussi exactement que possible. Cette tour a beaucoup d'analogie avec celle de Saint-Eutrope de Saintes ; mais elle est, en général, plus délicatement construite, plus richement décorée et plus élevée que cette dernière.

L'édifice est quadrangulaire, appuyé sur quatre contre-forts carrés à plusieurs étages, et terminé par une plate-forme d'où s'élance une pyramide octogone, dont la base est percée de huit portes ogivales à lancettes. La balustrade qui règne autour de la plate-forme est découpée à jour et les nervures en sont contournées de manière à figurer le fleuron de quatre feuilles d'amandier. Des flancs de la pyramide tombent quatre arcs-boutants qui se marient à quatre clochetons placés aux angles de la galerie, et dont les faces sont ornées de pyramides triangulaires du plus heureux effet. On monte à cette galerie par un escalier en spirale de curieuse construction, renfermé dans une tourelle octogone annexée au corps de la tour. Cette tourelle, actuellement terminée par un toit plat, était autrefois couronnée d'une pyramide hérissée de crochets, comme le sont encore les clochetons de la galerie

et plusieurs autres petits clochetons triangulaires qui décorent les contre-forts à partir du tiers de leur hauteur.

Dans trois faces de la tour s'ouvrent deux fenêtres longues et étroites, encadrées dans une même ogive à lancette, formées de plusieurs voussures en retrait et se terminant en bas par un plan incliné. La quatrième face, celle où se trouve accolée la tourelle de l'escalier, n'est percée que par une seule fenêtre, dans le même style que celles que je viens de vous décrire.

Au pied de la tour, entre deux contre-forts, se trouve le portail formé d'une seule ogive à lancette, dont les nombreuses volutes en retrait, bordées de gorgeries, sont décorées de choux frisés qui ont en partie disparu. De chaque côté du portail est une niche en encorbellement, couronnée d'un pinacle triangulaire hérissé de crochets ; une troisième niche, avec pinacle à feuilles de chicorée, occupe le milieu du tympan, porté par un cintre tudor, et décoré de plusieurs nervures contournées dans le style flamboyant. Ce dernier mode d'ornementation n'existe pas à Saint-Eutrope de Saintes ; il annonce la fin du quinzième siècle et donne pour date de construction de ce remarquable clocher, une époque postérieure à l'érection de celui de Saint-Eutrope.

Rien de gracieux, de svelte, d'élancé comme cette tour qui, construite dans un pays de plaine, s'élève à la hauteur de 82 mètres, domine tout le Brouageais, l'ancien pays dit de Marennes, et donne un peu de vie à un paysage naturellement monotone et mélancolique.

Cependant, il faut bien le dire, ce beau monument perd en majesté ce qu'il gagne en élégance ; il est tout d'une venue, et sa base, qui manque d'ampleur, ne me semble pas en harmonie avec sa prodigieuse élévation. Sous ce rapport,, le clocher de Saint-Pierre de Saintes lui est bien supérieur.

Reconstruit en 1782, sur une hauteur de 6 mètres, par suite de dégâts occasionnés par la foudre, et doté il y a

vingt-quatre ans d'un paratonnerre, ce monument n'a subi aucune mutilation sensible, et n'était le temps, qui laisse partout une trace funeste de son passage, il nous apparaîtrait aujourd'hui tel que le conçut, il y a quatre siècles, le génie de l'architecte inconnu qui nous a légué cette magnifique page d'architecture.

Par suite d'une erreur, généralement accréditée dans le pays, erreur propagée, du reste, par des hommes intelligents dont la mémoire est brouillée avec les dates historiques, on croit que ce clocher a été bâti par les Anglais. Il n'en est rien, et il est facile de démontrer qu'il n'a été bâti ni par eux, ni sous leur domination.

Pour cela, il suffit de fixer la date à peu près certaine de ce monument dont les fondations ont dû être jetées vers 1440, à l'époque où le patriotisme français, merveilleusement surexcité par l'héroïne de Vauxcouleurs, chassait de nos provinces les Anglais, ces antiques ennemis de la France, comme les appelle un auteur contemporain.

En 1430, Jeanne Darc fait lever le siège d'Orléans, et, pendant que, marchant de victoires en victoires, elle conduit le roi Charles VII à Reims, les partisans de ce prince refoulent les soudards anglais au midi de la Gironde.

En 1433, ils sont dépossédés par les Rochelais, aidés de Jacques, sire de Pons, de la petite ville de Mornac, dernier poste occupé par eux dans cette partie de la Saintonge, et dont ils s'étaient emparé par surprise, peu de temps auparavant. Enfin, en 1451, les armes victorieuses de Charles VII nettoient la Normandie et la Guienne des garnisons anglaises qui tenaient encore dans quelques villes.

Il est donc bien, démontré que la tour de Marennes est une construction française, dont notre patriotisme doit à bon droit se glorifier. Du reste, je le dis, en terminant cette longue lettre, on ne saurait trop s'élever contre cette manie de quelques individus, d'attribuer aux Anglais la construction de tous nos monuments historiques, et de

diminuer ainsi d'autant nos gloires nationales au profit des étrangers.

Marennes, 2 mai 1865.

Je vous écris encore de Marennes. Il faut deux jours pour visiter tout ce que cette commune a d'intéressant, et vraiment ce n'est pas trop. J'ai vu aujourd'hui Bourcefranc, les huîtrières, la pointe du Chapus, les ports, les canaux, etc., etc.

Bourcefranc est une paroisse, car il y a deux églises à Marennes. Celle dont je ne vous ai pas encore parlé a une singulière origine. Madame de Maintenon, passant à Marennes pour aller dans l'île d'Oleron, s'arrêta à Bourcefranc, et demanda à visiter l'église du lieu. On lui répondit qu'il n'en existait pas. De retour à Paris, elle envoya la somme nécessaire pour construire la modeste chapelle devenue église paroissiale ; et la cloche qui invite les fidèles aux offices, est celle qui servait avant la révocation de l'édit de Nantes à appeler au prêche les protestants de Saint-Just, dont le temple fut détruit en 1685 ; celui de Marennes, situé dans la rue qui porte son nom, le fut en 1684. Jusqu'à la Révolution de 1789, la chapelle de Bourcefranc fut desservie par un récollet du couvent de Marennes, payé sur la cassette particulière du roi.

Le port de la pointe du Chapus est entouré de beaux quais où viennent accoster les barques de pêche et le bateau à hélice qui fait le service du passage entre le continent et l'île d'Oleron. A trois cents mètres environ, en mer, sur un terrain relié au continent par une chaussée qui découvre à toutes les marées, Louvois fit bâtir, en 1491, un fort avec donjon. Cette petite citadelle croise ses feux avec celle d'Oleron et protège le bassin de la Seudre. Elle ne tiendrait pas maintenant deux heures contre une attaque sérieuse, et j'estime que l'Etat ne la fait entretenir que pour l'agrément du paysage.

J'ai voulu visiter les huîtres, et je suis descendu sur le rocher d'Aire. C'est, vraiment, quelque chose de prodigieux. Cette industrie, encore toute nouvelle, et dont le succès paraît assuré, est appelée à améliorer sensiblement le sort de la classe pauvre. C'est par millions que le rocher d'Aire produira ces excellentes huîtres, destinées à couvrir les tables qui se dressent aux quatre coins de l'Europe et jusque sur la côte d'Afrique. Si jamais vous venez aux environs de Marennes, venez visiter les huîtres d'Aire. Quelle admirable chose que cette culture de la mer ! Tâchez de vous procurer les ouvrages de M. Coste, le savant membre de l'Institut, lisez-les, et vous serez vraiment émerveillé.

Les ports ne manquent pas à Marennes, et après avoir visité celui de la pointe du Chapus, j'ai voulu voir les autres. Celui de la Cayenne n'est pas un port proprement dit, et les navires d'un fort tonnage mouillent en Seudre. Le canal qui joint Marennes à la Seudre, est de construction récente ; il se termine sous les murs de la ville par un vaste bassin, où les navires d'un tonnage un peu élevé ne peuvent arriver.

Un autre canal, qui réunit la Charente à la Seudre, vient se souder au premier, à un kilomètre environ de Marennes. Une fois livré à la circulation, il sera d'un grand secours au commerce dans ses rapports avec les deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure.

Marennes est donc, topographiquement, parfaitement placé, quoi qu'on dise, pour l'industrie et le commerce. Viennent maintenant le chemin de fer et des hommes à initiative comme il s'en trouve déjà quelques-uns, et cette petite ville, digne d'un meilleur sort que celui dont elle jouit maintenant, n'aura rien à envier aux autres cités du département.

Il y avait, hier soir, une représentation théâtrale à Marennes, donnée par les comédiens ordinaires de je ne sais plus quelle ville voisine. La salle, construite dans les

combles d'une vaste maison, m'a paru propre et bien appropriée à sa destination. Les acteurs, qui n'étaient pas sans quelque mérite, ont joué devant les banquettes. Pauvres acteurs, qui paiera leurs frais ?

Je viens de lire une brochure vraiment intéressante de M. Lételié, secrétaire de la sous-préfecture, intitulée : La Saline régénérée par les arts industriels. Cette brochure a pour but de faire un appel aux commerçants et propriétaires du pays, afin de créer à Marennes, centre de la saline, des fabriques de produits chimiques ayant le sel pour base. Ce petit livre, dont la conclusion est éminemment pratique, a obtenu tout le succès que pouvait désirer son auteur. Le chef d'une maison de commerce de la localité, M. P. Généraud, s'est emparé de l'idée et il a fondé une société, au capital de 500,000 francs, pour l'exploitation d'une fabrique de soude, dont les débouchés sont assurés d'avance ¹. On m'assure que le capital est souscrit et que, dans peu, cette importante usine sera en exploitation. A la bonne heure ! voilà les hommes d'initiative dont je parlais, qui commencent à se montrer. Tenez pour certain, qu'en se livrant à des spéculations qui, dans un nombre d'années qu'on peut compter, doubleront leurs fortunes, ils feront aussi celle du pays qu'ils auront initié à la vie industrielle.

Du Presbytère de Hiers-Brouage, 4 mai 1865.

Je viens de retrouver à Hiers, dans la personne de son curé, un de nos vieux camarades de Pons, au cœur d'or et à l'esprit tout rempli des souvenirs du collège ; c'est sur sa table de travail que je vous écris cette lettre, dans laquelle je vais essayer de vous redire mes impressions à la suite de ma visite à Brouage.

Ah ! mon cher Jules, combien est profonde et mélancolique l'impression qui s'empare du touriste,

lorsqu'après avoir admiré de loin ces bastions élevés et ces remparts plantés d'arbres magnifiques, il pénètre dans Brouage. A la porte nulle garde ne veille à la sûreté de la cité : à l'intérieur, un amas de ruines et de décombres, des rues désertes et traversées, de temps à autre, par quelques rares habitants ; les places couvertes d'arbres venus au hasard, les foyers de l'ancienne population plantés d'arbustes et de plantes parasites qui dominent les débris les plus élevés : voilà ce qui se présente à ses regards étonnés. Mais si, attristé et cherchant à secouer les désolantes pensées qui l'oppressent, il monte sur le rempart, peut-être qu'un moins triste spectacle donnera un nouveau cours à ses idées ? Vain espoir. Si, à l'intérieur, il n'a trouvé que la solitude des ruines, du haut des fortifications il n'apercevra que le désert. Aussi loin que pourront s'étendre ses regards, il ne verra qu'un immense marais aux fétides émanations. De grandes flaques d'eau, quelques îlots verdoyants, des tamaris frêles et rabougris venus au hasard, des marais-salants à l'angle desquels se dressent des huttes, semblables à celles que construisent les sauvages du Nouveau-Monde, composent toute la perspective, et, pour animer et égayer ce sombre paysage, il découvrira, çà et là, derrière une des huttes dont je viens de parler, le képi d'un douanier.

Joignez à cela un air lourd et épais, un silence triste et solennel comme celui des tombeaux, troublé, de temps à autre, par le bruit d'une pierre que le temps détache d'une embrasure veuve de son canon, et qui tombe lourdement au fond des douves à moitié comblées, pour disparaître sous des eaux noires et stagnantes, désormais impuissantes à protéger une ville abandonnée de ses habitants. Voilà Brouage, voilà ce qui reste de la ville qui, pendant longtemps, a balancé la fortune de La Rochelle.

L'église, dédiée à Saint-Pierre, est dans le style ogival du seizième siècle et n'offre rien de remarquable. On a trouvé, dans des fouilles, le tombeau du marquis de Carnavalet,

mort gouverneur de Brouage, en 1685, et plusieurs autres plaques funéraires plus modernes.

On prétend que Champlain, créateur des établissements français au Canada, est né à Brouage ; c'est une erreur, il partit probablement de ce port, pour aller fonder Québec, mais assurément il n'y a pas vu le jour.

Brouage, dont la population est à peine de deux cent cinquante habitants, dépend de la commune de Hiers. Ce bourg est le siège de l'administration municipale ; il est bâti au centre d'une petite île élevée, dont, malgré les atterrissements successifs de la mer, les contours sont parfaitement dessinés. Cette île, inculte et couverte de bois jusqu'au onzième siècle, fut cependant connue des Romains, qui lui donnèrent le nom de Hiero, d'où est venu plus tard Hiers. Brûlée par les Normands au neuvième siècle, elle ne fut habitée que dans le onzième.

Son église a été presque entièrement détruite pendant les guerres civiles, et ce qui en reste fait regretter cet acte de vandalisme. On n'a pu en réparer qu'une partie ; les bas-côtés et la portion qui s'avancait jusqu'au chemin de Marennes à Rochefort, ont entièrement disparu.

Les habitants montrent encore, à Hiers, la maison habitée autrefois par cette belle Marie Mancini, nièce du cardinal Mazarin, et qui faillit devenir reine de France, en épousant Louis XIV. Gracieux souvenir de jeune fille, dont le village a gardé la mémoire, et qui se montre dans l'histoire du grand siècle comme une fugitive apparition.

M. Lesson a vu, dans les buttes de Fraumailou et d'Irablet ², deux tumulus ; rien, jusqu'à ce jour, n'est venu confirmer son assertion. Le saullum ou hypogée, que cet auteur a examiné et décrit, se trouvait dans la cour intérieure de la ferme de Fraumailou ; il n'existe plus, et les fouilles que j'ai fait faire moi-même n'ont abouti à aucun résultat.

C'est du bourg de Hiers que partaient les sources et conduits qui alimentaient les fontaines de Brouage. Ces derniers ont été enlevés sous l'Empire, sans le moindre profit pour l'Etat, et l'espèce de réservoir ou château d'eau qu'on aperçoit à l'entrée du bourg, du côté de Marennes, ne sert plus, ainsi que ceux de Brouage, qu'à attester l'esprit destructeur qui s'est appesanti sur cette malheureuse cité.

Saint-Just, 5 mai 1865.

Quel intéressant édifice que l'église de Saint-Just ! quelles vastes proportions ! quelle belle architecture ! Venez avec moi, mon cher Jules, et examinons ensemble ce magnifique monument.

Le clocher, auquel manque la flèche, repose sur un anti-portique coupé en biais et dont les côtés extérieurs et le chevet sont droits, bâtis en belles pierres de taille, que soutiennent de massifs contre-forts, d'où s'élancent des gargouilles et qu'éclairent des fenêtres à meneaux rameux. L'anti-portique, que soutiennent deux piliers buttants à angles évidés, a des clochetons couverts de panaches et deux larges ouvertures garnies de rainures. La ligne de jonction des deux faces en biais présente une niche avec dais reposant sur une colonne torse à demi engagée. Les deux angles des ogives sont arrêtées par des touffes de laitues frisées. Deux portes à cintre tudor servent d'entrée à cet atrium, où s'ouvre le grand portail ogival de la nef. Une petite porte est placée au nord. Cette entrée mystérieuse prête bien au recueillement et lorsque nous entrerons dans l'église nous n'aurons plus qu'à nous agenouiller pour prier : la préparation sera faite.

Mais, avant d'entrer, examinons sous l'atrium cette petite porte qui ouvre sur l'escalier à vis du clocher. Quelle délicatesse dans ces linteaux et médaillons de la Renaissance, dans ces arabesques à rinceaux ! Avouez-le, voilà des sculptures d'un excellent ciseau ? Regardez donc

cette conque en volute, entourée de deux anges, qui couronne le tout, placée sur le mur en applique.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de l'église, dirigée de l'est à l'ouest avec nef et bas-côtés. Les transepts et le chevet sont voûtés et bientôt la nef et les bas-côtés le seront également ³. Les arches, de coupe ogivale, s'appuient sur de gros piliers arrondis, sur le sommet desquels s'attachent et rampent les nervures et les gorgeries des ogives. Les fenêtres ont des meneaux à filets prismatiques et dans le style flamboyant (quinzième et seizième siècles). Les colonnes de côté sont accolées, à demi-engagées, trois par trois, ayant à leurs chapiteaux des feuilles de vigne et de nénuphar frisées en fort relief.

Tout cela est en parfait état de conservation, et montre la puissance des dames de l'abbaye de Saintes, assez riche pour élever de semblables édifices.

En face de l'église, un peu à droite en sortant, arrêtons-nous pour visiter une maison servant de café, où l'on remarque une délicieuse fenêtre de la Renaissance, merveilleusement conservée. Dans l'intérieur de la maison est un oratoire d'un travail délicat, avant au dehors un fronton sculpté et au dedans une voûte à quatre compartiments couverts en rosace. Cette maison a dû autrefois dépendre de l'église et être habitée par les religieuses de l'abbaye de Saintes. Cet oratoire pourrait bien être le retraits où M^{me} l'abbesse disait ses heures.

Saint-Just, si on en juge par les ruines qui couvrent le sol, a été autrefois d'une certaine importance ; il y existe des ruines romaines que je n'ai pas eu le temps de visiter. et qu'on prétend avoir été des bains. C'est à Saint-Just qu'est né Ogier de Gombauld, si maltraité par Boileau. J'ai demandé à voir la maison occupée par cet académicien ; elle est dans le pays aussi inconnue que les ouvrages de son ancien propriétaire.

Aux Touches, entre Saint-Just et Marennes. gisent les ruines de l'abbaye de Dalon, mentionnée dans un titre de 1169.

La population de la commune de Saint-Just est d'environ 2,000 habitants. Elle fut donnée en toute propriété à l'abbaye de Vendôme, par une charte de 1040, et à Sainte-Marie de Saintes, par celle de 1047. Elle resta dès lors la propriété de cette abbaye, jusqu'en 1789. —Luzac est un gros village dépendant de cette commune, bâti sur les bords de la Seudre, et célèbre par la délicatesse exquise de ses huîtres vertes.

Saint-Sornin, 6 mai 1865.

Hier soir, après avoir terminé ma lettre, le havresac sur le dos et le bâton ferré à la main, je me suis dirigé vers le bourg de Saint-Sornin. Après avoir passé le ruisseau, souvent à sec, qui sépare des deux îles et remplace ce bras de mer qui unissait le bassin de Brouage à la Seudre, je me suis reposé à l'ombre des beaux arbres qui dépendent du domaine de la Prée, ancienne propriété de M. Garesché, député du tiers-état aux Etats généraux de 1789. Puis, j'ai enfin gagné Saint-Sornin, à la tombée de la nuit. A demain donc, me suis-je dit, ma visite à l'église saxonne de Saint-Sornin et au donjon carlovingien de Brouë.

Je suis entré ce matin à l'église, comme le curé de la paroisse achevait de dire la messe. J'en suis ressorti aussitôt, pour en faire le tour et examiner l'extérieur presque entièrement reconstruit, et qui ne conserve que quelques vieux restes des constructions primitives. Ainsi, une porte latérale à plein-cintre, a été bouchée, mais elle était élevée et formée de pierres sans relief, décrivant une ample archivolt, finissant en retombée aplatie. L'abside a été remplacée par un chevet rectiligne avec fenêtre ogivale. Sur les parois, on retrouve les restes d'un cordon droit à petites consoles obliques, semblables à celles des monuments romains. L'édifice a deux transepts fort courts,

ayant deux petites chapelles accolées qui s'avancent sur le chœur. Le côté gauche est éclairé par une fenêtre ogivale du seizième siècle.

Le clocher est carré, placé sur le chœur, et du style ogival du treizième siècle. Le sanctuaire est voûté en ogives, avec nervures ; mais la nef est séparée des bas-côtés par des arceaux à plein-cintre rétrécis en fer à cheval, évidemment du style lombard de l'époque carlovingienne. Les voûtes sont en pierres de petit appareil. Les arches cintrées sont plates, appuyées sur des chapiteaux couverts de reliefs incisés avec netteté et profondeur, rares et les seuls de ce genre qui existent peut-être dans le département. Les fûts des demi-colonnes sont simples, lourds et enfoncés sous le pavé qui en cache les socles. Un tailloir uni contourne l'intérieur des bas-côtés, et celui de la nef a des moulures.

La voûte du chœur est élevée ; elle présente un cercle à sept branches, dont chaque rayon repose sur un chapiteau historié, qu'encadre un tailloir uni. Des colonnes, coupées en biais, devaient se relier avec quelque autre ornementation, aujourd'hui détruite.

Les sculptures des chapiteaux sont bizarres, et les sujets qu'ils représentent sont bien ceux que traitaient de préférence les architectes de l'époque carlovingienne. Ce sont des tailloirs unis, coupés en biais, des feuillages secs, découpés avec une grande netteté, tantôt en volutes, tantôt en feuilles d'acanthé, avec des animaux pour supports. Tout cela est bizarre et capricieux : les représentations humaines sont lourdes, guindées ; les animaux sont grossièrement sculptés, mais quelle élégance, quelle délicatesse dans ces feuillages et tous ces ornements fleuris.

Cette église, digne assurément d'attirer toute l'attention de l'archéologue, a, du reste, subi de nombreuses mutilations. Outre celle que je vous ai signalée à son chevet, il faut ajouter celle de la façade qui a été détruite. Je soupçonne fort cet édifice d'avoir été en partie démoli ; il

devait être plus long qu'il ne l'est aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, c'est l'église la plus complète qui existe dans l'arrondissement, d'une architecture dont les types disparaissent chaque jour ; son étude n'en est donc que plus intéressante.

L'île de Saint-Sornin était, au moyen-âge, occupée en partie par une immense forêt, *sylva quæ vocatur Racone*. Célèbre dans le pays par les porcs et les sangliers qui l'habitaient, elle fut en 1141, donnée par Eléonore aux religieuses de l'abbaye de Saintes, avec la plus grande partie des terres, alors en culture.

C'est à Saint-Sornin qu'est né, en 1754. le général marquis de Chasseloup-Laubat, mort en 1833, et père du marquis de Chasseloup-Laubat, actuellement ministre de la marine.

La commune de Saint-Sornin est divisée en deux sections, et elle possède deux paroisses, ayant pour chefs-lieux Saint-Sornin et Nieuille, gros village bâti sur les bords de la Seudre. De l'église de Nieuille, je ne dirai rien : c'est une fabrique toute neuve, qui fait plus d'honneur au zèle religieux des habitants qu'à l'architecte qui en a dressé les plans et dirigé les travaux.

C'est dans la commune de Saint-Sornin que se trouve la presque-île de Brouë, encore surmontée de son vieux donjon. Du bourg, on s'y rend en traversant de vastes prairies, autrefois plaine liquide, maintenant gras pâturages, fortune du pays.

Beaucoup d'auteurs se sont occupés de la tour de Brouë, et je crois que, s'il fallait reproduire ici toutes les opinions émises à son sujet, on en ferait une nouvelle tour de Babel. Ce qu'il y a de certain, c'est que, bâti sur l'emplacement d'un castrum romain, élevé lui-même sur une butte factice en pierrailles ; ce donjon date du dixième siècle, ou des premières années du onzième. La tour de Brouë diffère donc déjà des édifices militaires du temps de Charlemagne : c'est un donjon quadrilatère, couronnant

une butte élevée et défendu par une enceinte carrée de murs. La charte de 1047, de Geofroy-Martel, donne à l'abbaye de Saintes l'église de Saint-Pierre et de Saint-Eutrope de Brouë. Or, cette église, dont les ruines disparaissent chaque jour, a dû être construite dans des proportions qui attestent qu'il y avait là, à cette époque, une population considérable. Cependant, il n'est fait mention de la tour de Brouë qu'en 1078, où on lit, dans une charte citée par Besly : *nam de Aias in insulam Olarionis navigavit, et inde ad castellum quod Broa vocatur venit*. En 1348, une charte d'Edouard III concède à Jean Bonivet, de turri de la Broe in Marempne ultra la Charente. Enfin, en 1371, ce donjon était encore en bon état de défense, puisque les Anglais, chassés par Duguesclin, s'y retirèrent comme dans un lieu de refuge.

Le donjon de Brouë ne se compose plus que de la partie occidentale avec des côtés de mur du côté du nord et du midi. Cinq contre-forts, droits et minces, ont dû occuper chaque face, bien qu'au sud il n'en reste plus que trois, et deux seulement au nord. Ces murs ont près de trois mètres d'épaisseur ; les parements du haut sont en petit appareil ou moellons smillés ; les angles sont en grandes pierres, et le dedans des murs est en blocage ou moellons noyés dans un mortier rougeâtre, renfermant de nombreux cailloux roulés avec des fragments de charbon. La hauteur actuelle des murs est d'environ vingt-cinq mètres, mais ils ont dû être plus élevés.

Le côté qui est resté debout présente à l'intérieur deux ouvertures à plein cintre ; les escaliers en pierre sillonnent l'épaisseur des murs pour conduire à l'étage supérieur, éclairé par deux petites fenêtres romanes ébrasées. Une vaste cheminée, à manteau appuyé aux angles sur deux colonnettes romanes engagées, s'évide ou s'ébrase au sommet en un tuyau qui conduisait la fumée au dehors. Suivant l'usage, c'était la pièce principale, habitée par le baron et sa famille, tandis que les salles du bas, sans

ouverture, servaient de magasin et de prison et que la pièce la plus rapprochée de la plate-forme était consacrée au corps de garde.

Un lierre gigantesque, dont le tronc énorme a jeté ses mille rameaux de la base au faite du mur méridional, le tapisse d'une vaste nappe de verdure. Ce vieil édifice est classé parmi les monuments historiques.

Du haut de ce coteau élevé et pittoresque, on domine tout l'ancien bassin de Brouage et le spectateur y jouit d'un coup-d'œil pittoresque qui rappelle quelques-uns des beaux sites de la Haute-Saintonge. Sous la tour que je viens de vous décrire, existe une vaste carrière de terre à creuset d'une qualité supérieure et fort employée dans les verreries. Le propriétaire actuel ne serait pas fâché, m'a-t-on dit, de voir s'écrouler le vieux donjon, dont le poids inspire des craintes aux ouvriers employés à l'extraction de cette terre.

On exploitait autrefois, dans la commune de Saint-Sornin, d'une population d'environ 1,600 habitants, d'immenses carrières de pierres tendres mais de bonne qualité, et c'est de ce lieu qu'ont été extraites celles qui ont servi à bâtir les murs de Brouage.

Le Gua, 7 mai 1865.

Encore un mot sur la commune de Saint-Sornin, avant de vous parler de celle du Gua. A un kilomètre environ sud-est de la tour de Brouë, en remontant vers Plantis, et dans le bois dépendant de la Mauvignière (mauvaise vigne), on trouve un tumulus d'une élévation de 15 mètres et mesurant 100 mètres de diamètre à sa base.

La Mauvignière est une vieille gentilhommière, sur les murs de laquelle se lisent de nombreuses inscriptions sans intérêt, que je n'aurai garde de transcrire ici.

La commune du Gua, d'une population de plus de 2,000 habitants, est sise sur un haut fond du golfe santonique. La charte de 1047, que j'aurai si souvent occasion de citer,

donne à Sainte-Marie de Saintes, villa quæ dicitur Gà, et l'église nommée Sanctus-Laurentius de Gado. Une charte de 1150 prouve qu'à cette époque la conquête sur les eaux n'était pas complète dans cette commune, et qu'il y avait un passage au Gua, car il est dit : que Guillaume de Mauzé concède la troisième partie du péage du Gà à l'abbaye de Notre-Dame. L'église, sous le vocable de Saint-Laurent, a été reconstruite en 1824. Son clocher, seul, a conservé son type roman de la fin du dixième siècle. Il est carré et percé de fenêtres à plein cintre.

Le Gua a plusieurs ports sur la Seudre : les principaux sont ceux de Chalons et de Dercie. Il s'y fait un commerce assez important de vins et de céréales.

Près du village de Faveaux, on voit encore les traces d'un camp retranché, dont la construction est attribuée aux Anglais, et aussi les ruines d'un château du moyen-âge, sis sur la butte factice appelée Montgler.

La commune du Gua possède deux châteaux modernes, l'un situé à Dercie ; l'autre au Colombier, près de Nancras. Ce dernier est la propriété du marquis de Saint-Légier.

Le chef-lieu de cette commune doit être fort agréable à habiter : il a tout l'aspect d'une petite ville et les nombreuses transactions commerciales qui s'y opèrent y appellent de nombreux étrangers.

Le Château, 9 mai 1865.

L'Océan nous sépare, mon cher Jules ; j'ai fait hier soir mon voyage de long-cours. Me voilà dans l'île d'Oleron, véritable continent en miniature, avec ses villes, ses bourgs, ses forêts, ses vignes, ses prairies et ses marais-salants. Voilà une énumération qui pourrait bien vous tromper sur l'étendue du sol que je foule en ce moment. Que je vous dise donc, tout de suite, que l'île d'Oleron mesure en longueur environ sept lieues et demie et deux et demie en largeur. Sa population est de plus de 18,000

âmes ; elle est active, intelligente, fort aisée et se distingue généralement par son urbanité.

L'île d'Oleron est divisée, administrativement, entre deux cantons, celui de Saint-Pierre et celui du Château ; l'un et l'autre se composent de trois communes.

Cette île est souvent citée dans les écrits des Romains qui l'habitèrent, et les géographes du temps n'ont garde de l'oublier, ce qui prouve, soit dit en passant, qu'elle ne dépendait pas, à cette époque éloignée, du continent, ainsi que le prétendent quelques auteurs. Pline la nomme Uliarius (l'île des Houles), Sidoine Apollinaire lui donne le nom d'Olario. Donnée en grande partie à l'abbaye de Vendôme, en 1040, puis à Notre-Dame de Saintes en 1047, elle est désignée dans les deux chartes sous le nom d'Olaron. En 1098, les églises Sainte-Marie et Saint-Nicolas d'Oleron sont réclamées par l'abbaye de Bassac, et appartenaient à celle de Vendôme, depuis plus de soixante ans. Edouard III d'Angleterre, dans une charte de 1308, consacre le mot insula de Oleron, qui succédait à celui d'Holoron. Plusieurs donnent pour étymologie, à Oleron, l'abondance des herbes aromatiques qui croissent sur son sol : insula Olerum.

Les chartes de 1040 et 1047 constatent sa fertilité, la richesse de ses produits, la variété des plaisirs qu'elle offrait pour la pêche et la chasse, la quantité de sangliers et de cerfs peuplant ses forêts, et celle des levrauts que nourrissaient ses garennes sablonneuses. Je ne rappellerai pas ici les concessions nombreuses dont cette île a fait l'objet de la part des rois de France et d'Angleterre : elles sont mentionnées dans la première partie de ce livre, que vous avez dû lire avant d'arriver à la seconde.

On remarque, dans l'île d'Oleron, une foule de mots et de noms qui dérivent du latin, et ont survécu à la domination romaine, tels sont : Dominia ou Domina, Elia ou Elida, Remijau, le grand et le petit Do, la conche d'Epulente, Dolus, etc., etc.

La petite ville du Château tire son nom de l'ancien castrum, dans lequel Eléonore fit rédiger, en 1152, les fameux règlements sur les marins connus sous le nom de Jugements d'Oleron. La citadelle qui existe aujourd'hui n'est pas bâtie sur les ruines de l'ancien château, mais un peu plus à l'est.

Le Château est une charmante petite ville qui se compose de deux parties, l'ancien bourg de Notre-Dame, aux rues étroites et mal percées ; et la ville neuve, avec ses rues droites et spacieuses, ses places et ses boulevards plantés d'arbres magnifiques. A l'extrémité de la ville, entourée de remparts et de douves, se trouve la citadelle, élevée sous Louis XIII, par les soins de l'ingénieur d'Argencourt. En 1673, le chevalier de Clairville en fit augmenter les fortifications. Elle sert maintenant de logement à la garnison qui a la surveillance des disciplinaires coloniaux qui y sont internés, en attendant leur départ pour les colonies.

C'est en vain qu'on cherche les vestiges de la vieille ville et du castrum dont je viens de vous parler, il n'en existe nulle trace. Une charte de 1098 mentionne cette ville sous le nom de Notre-Dame du Château. Tout près du Château, Henri II fonda, en 1159, le prieuré de Saint-James, que dota, en 1208, Jean de Fort, seigneur de Bonnemie.

Au village d'Ors, dans la commune du Château, des fouilles faites dans un champ, où le propriétaire avait l'intention de bâtir, ont fait découvrir un tombeau romain de deux mètres de long, établi sur un terrain battu, recouvert de sable, mastiqué et pavé en briques garnies de rebords pour avoir plus de prise dans le sol. Les parties latérales étaient formées de briques placées de champ, comme dans nos cloisons ; la partie supérieure était recouverte de tuiles en forme de toit. Des ossements humains, on dit même un squelette entier, ont été trouvés dans l'intérieur. En creusant le sol, ou même en lui donnant un simple labour un peu profond, on a découvert çà et là

des pans de mur et d'autres débris de sépultures. On a trouvé aussi des médailles romaines à l'effigie des empereurs Valérien, Gallien et Claude II, en petit bronze, et une en argent d'Aurélien.

L'église actuelle du Château est moderne, elle n'est pas achevée et manque de clocher ; c'est une construction lourde, sans caractère architectural.

Il doit se faire dans le port du Château un commerce considérable, si j'en juge par le nombre des navires qui s'y trouvent en ce moment. Il règne dans ce petit port un mouvement continu, dû en grande partie au passage continu des habitants de l'île que leurs affaires ou leurs plaisirs appellent sur la grand' terre, comme disent les bons insulaires.

Saint-Trojan, 10 mai 1865.

Charmant village, propre et coquet, caché au pied d'une montagne de sable plantée de pins superbes, habité par une population de marins, voilà Saint-Trojan.— Ici, l'archéologue n'a rien à voir. Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Les habitants de Saint-Trojan doivent être bien heureux, car je n'ai pu rien trouver dans les livres qui m'entourent, qui soit relatif à cette commune.

Et cependant. Saint-Trojan est renommé par ses dunes, sa mer sauvage et ses petits oignons.

Les dunes occupent une étendue considérable ; elles allaient engloutir le village tout entier, lorsque, pour mettre une digue à leur envahissement, on les a semées de pins maritimes. Elles offrent maintenant l'aspect d'une immense forêt et sont remplies de lapins dont les habitants font d'excellentes gibelottes :

La mer est admirable à voir du haut de ces dunes. Près de vous, Maumusson qui mugit toujours, et en face, l'immensité des eaux. Que d'hommes, que de fortunes engloutis dans ces sables ! Que d'épaves sur cette côte : des mâts, des cordages, des débris de navires, des meubles

brisés, des objets de toilette, tout s'y trouve. L'aspect de ces objets serre le cœur, et je suis revenu tout triste de cette longue et fatigante promenade.

Qui donc a eu l'idée de planter ces magnifiques cépages au centre de ces dunes ; comme cette vigne pousse bien, comme elle est verte, les raisins sont formés, et déjà on peut prédire une belle récolte au propriétaire !

Cet heureux propriétaire est M. Dières-Monplaisir, homme de progrès agricole, qui, en créant un superbe vignoble au sein de ce désert, a voulu donner à la population de l'île une leçon dont elle ne paraît pas avoir beaucoup profité.

De retour au village, j'ai demandé à dîner, et l'hôtesse du Chat qui pêche m'a servi un mets complètement inconnu, mais dont la bonne odeur éveillait mon appétit.

— Voulez-vous me dire, s'il vous plaît, ce que c'est que toutes ces boulettes qui nagent dans cette sauce ?

— Monsieur, ce sont des oignons.

— Me prenez-vous pour un échappé d'Egypte ; et est-ce là tout ce que vous avez à me donner pour dîner ?

— Goûtez, Monsieur ; vous me demanderez ensuite autre chose, si ce que je vous sers ne vous convient pas.

Me voilà donc bravement à table, mais fort empêché en face de mon plat d'oignons. L'hôtesse riait de mon embarras. Je goûtais. Jamais je n'ai mangé rien de si délicieux et de si délicat ! Ma foi, vivent les oignons de Saint-Trojan ! Ils ont un goût fin et sucré qui m'a fait comprendre les regrets des Israélites après le passage de la mer Rouge.

— Est-ce que tous vos oignons se vendent dans le pays ?

— Non, Monsieur, il s'en vend beaucoup sur la grand' terre.

— Pour combien, à peu près, par an ?

— Pour au moins trois cent mille francs.

— Eh ! vous dites ?

— Trois cent mille francs.

— Voilà un genre de culture qui n'est point à dédaigner, et j'en fais bien compliment aux habitants de votre village,

J'ai voulu voir l'église, avant de partir. Elle est vaste, bien ornée, et les murs sont couverts d'ex-voto. J'ai toujours beaucoup aimé ces témoignages de reconnaissance et de dévouement, ainsi suspendus dans nos églises ; l'enfant, pendant l'office, regarde ce tableau, cette proue de navire, et, souvent, il se dit : C'est mon grand'père qui a sauvé ce navire, mon père a sauvé cet autre, mon oncle a contribué au sauvetage du troisième. — L'exemple est ainsi à côté du précepte. Ce sont là des archives de famille, des titres de noblesse que chacun peut lire. Les auteurs de ces actions n'en sont pas plus fiers. Ils sont chrétiens, et savent que noblesse oblige.

Saint-Pierre. le 11 mai 1865.

J'ai pris la voiture publique, pour me rendre du Château au lieu d'où je vous écris.

Cette voiture ne part qu'après l'arrivée du bateau à hélice qui fait le service du passage, et j'ai utilisé mon temps en visitant la citadelle.

Après avoir passé la première porte, un sergent est venu à moi :

— Que désire Monsieur ?

— Obtenir une permission pour visiter la citadelle.

— Attendez un instant.

Le sergent rentre dans le poste, appelle un soldat : — Conduisez ce Monsieur au commandant.

Le commandant est un homme charmant, qui m'accorde, de la façon la plus gracieuse, la permission demandée, et ordonne au soldat de me conduire.

Cette citadelle est vaste, bien entretenue, très salubre, et peut aisément soutenir un siège de plusieurs jours. Du haut de ces remparts élevés, on jouit d'un coup d'œil magnifique ; Marennes, Moëze. Rochefort. Fouras, l'île

d'Aix, La Rochelle et Boyard-Ville apparaissent à l'horizon et forment, je vous assure, un très beau panorama.

A Dolus, la voiture s'est arrêtée cinq minutes ; j'ai couru à l'église. C'est un édifice moderne, bâti sur les ruines d'une église du onzième siècle.

A un kilomètre environ de Dolus, on trouve les ruines d'une immense villa romaine. M. Compère, adjoint au Château, a adressé, il y a quatre ans, à la Commission des Arts et Monuments, dont il est membre, un mémoire très intéressant sur les objets trouvés dans des fouilles opérées dans ce lieu, sous sa direction.

Saint-Pierre possède un joli monument du moyen-âge, appelé la Flèche. Il est placé dans le cimetière, où il s'élève en forme d'aiguille. Les uns voient dans ce monument une croix hausannière, d'autres un observatoire pour découvrir les ennemis arrivant par la haute mer et aussi d'amer aux pilotes. M. de Caumont y a vu un fanal ou lanterne des morts, et je me range d'autant plus volontiers de son avis, qu'il existe dans le département d'autres monuments du même genre, notamment à Fenioux, et qui n'ont pu avoir d'autre destination.

Cet édifice, haut d'environ 21 mètres, est construit en gros moellons smillés. Cette pyramide, octogone dans le bas, se terminait par un cône hexagonal que la foudre a renversé en 1793, et qu'on a maladroitement remplacé par une pyramide à quatre pans. Elle est assise sur un terrain empierrailé, et un perron conduit à une porte ogivale, d'où part un escalier à vis se rendant sur la plate-forme. Les angles du fût sont garnis de trois tores droits, réunis par de petits cintres légèrement aigus. Des ouvertures placées de distance en distance servent à éclairer l'escalier. Ce monument, gracieux et svelte, date du douzième siècle et paraît être de construction anglaise.

Les alentours de la ville de Saint-Pierre sont riches en souvenirs celtes et gallo-romains. Dans plusieurs circonstances, des fouilles ont fait découvrir des cercueils

romains et des monnaies des empereurs. Peut-être était-ce le lieu d'habitation de l'ami de Sidoine Apollinaire, de ce garde-côte au service de l'empire pendant le cinquième siècle.

Un dolmen, haut d'un mètre cinquante centimètres, nommé la Galoche de Gargantua, s'élève entre Saint-Pierre et Dolus, sur la lisière du chemin, proche Saint-Gilles. A quelque distance, existe un second dolmen, appelé Cuiller de Gargantua. rappelant, par la forme de la pierre brute, l'ustensile dont le peuple lui a donné le nom. Le village de Pierre-Levée doit aussi son nom à un peulven solitaire qui existait encore il y a quelques années.

La terre de Bonnemie, située dans la commune de Saint-Pierre, est mentionnée dans des chartes de 1150 et 1162. Elle a donné son nom à une ancienne famille, dont le représentant actuel, M. Le Berthon, baron de Bonnemie, est juge de paix du canton de Saint-Pierre.

L'église de Saint-Pierre est moderne ; grâce à des agrandissements successifs, elle est vaste et en parfait état, mais ne rappelle aucun souvenir.

Saint-Pierre est le siège d'un tribunal de commerce dont la juridiction s'étend sur toute l'île d'Oleron.

Saint-Denis, 15 mai 1865.

La commune de Saint-Georges est située entre Saint-Pierre et Saint-Denis ; elle se compose de nombreux villages, dont l'un, Cherray, est presque aussi considérable que le chef-lieu.

L'église est du dix-septième siècle. Reconstituée sur les ruines de l'ancienne, on y voit encore quelques substructions, qui font deviner les belles proportions de l'ancien édifice, ruiné pendant les guerres civiles. Cette église, qui dépendait d'un riche prieuré, fut donnée en 1040 à l'abbaye de Vendôme, par Geofroy-Martel, et à celle de Saintes, en 1047. En 1086, l'église de Saint-Georges d'Oleron fut réclamée par Ebles de Chatelaillon au jeune

duc Guillaume VIII, prétendant qu'elle avait été inféodée à ses prédécesseurs.

Vous rappelez-vous, Jules, tous les bons amis que l'île d'Oleron nous envoyait au collège, et avez-vous gardé le souvenir de la spirituelle réponse que fit l'un d'eux à notre professeur de troisième ?

Le brave garçon, maintenant habile médecin, était du bourg de Cherray. Son professeur le gourmandait pour un devoir incomplet et mal fait. — Du reste, cela ne me surprend pas, Monsieur. vous êtes de Cherray ; je connais le pays, j'y ai passé, et on assure, dans l'île d'Oleron, que Cherray est le pays des ânes.

— C'est vrai, Monsieur, mais on a dû vous dire aussi qu'il en passe beaucoup plus qu'il n'en reste.

Notre bon professeur se mit à rire de la répartie, et les jours suivants les devoirs n'en furent que mieux faits.

La population de Saint-Georges est presque aussi considérable que celle de Saint-Pierre ; cette dernière commune compte 5,152 habitants, et Saint-Georges, 4,754.

Une charte de 1040 concède l'église de Saint-Denis à l'abbaye de Vendôme, et, par une autre charte de 1047, Sanctus Dionisus est donné à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes : « Nous donnons aussi dans l'île d'Oleron, si célèbre par la fertilité de son sol et ses agréments de toute nature, l'église de Saint-Denis et toutes ses dépendances. »

Cette église paraît avoir été réédifiée dans le douzième siècle par Eléonore. Détruite de nouveau en plusieurs circonstances, par les Espagnols, par les protestants et par la chute de son clocher, elle a été rebâtie sur de nombreuses substructions qui attestent son origine.

J'ai visité le phare de Chassiron, une des curiosités de l'île, et bâti près de la côte, à l'extrémité de la commune de Saint-Denis.

C'est une tour ronde, fort élevée, sans caractère architectural, et qui n'a de remarquable que la hardiesse de sa construction. On parvient au fanal par un escalier en

spirale, placé dans l'épaisseur des murs. On m'a assuré que cette tour, d'une solidité à toute épreuve, s'incline sous l'effort des vents, comme le mât d'un navire chargé de voiles.

Le gardien m'a montré le registre que signent les voyageurs qui viennent visiter Chassiron. Je vous ferai grâce de tout ce que j'y ai lu. Parmi quelques bonnes pensées, inspirées par le monument et l'usage auquel il est destiné, que d'inepties et d'absurdités ! Un proverbe allemand prétend que les murailles sont le papier des sots. Et ces registres, donc ?

Moëze, 16 mai 1865.

La commune de Moëze devait être, sous la domination romaine, un haut fond du golfe santonique, prolongement sous-marin de l'île de Beaugeay et se reliant avec les îles Bourdeaux et de Saint-Froult.

L'église de Moëze a été complètement ruinée dans les guerres de religion, mais son clocher subsiste encore et se fait remarquer par sa grande élévation et par la hardiesse de son architecture ogivale. Cette masse de pierre qui pyramide vers le ciel, appartient au quatorzième siècle, ou au style ogival perpendiculaire, par son fût quadrilatère, à contreforts aux angles, surmontés de frontons triangulaires et de crochets, mais avec une grande sobriété de lignes brisées. Une flèche en pierre, à huit pans, s'élève à une grande hauteur, ayant des crochets sur les arêtes et des séries de triangles placées sur les ouvertures ; quatre clochetons aigus occupent les quatre angles, et quatre autres, semblables au premier, coupent l'arc de la base de la flèche sur chaque face. Dans le bas, une bordure ogivale simule une fenêtre, et, après le cordon, à la dernière assise sont percées deux ouvertures en fente étroite.

Ce clocher et celui de Marennes sont les deux plus beaux édifices du style ogival que possède un arrondissement que l'on peut dire, sans exagération, riche en édifices romans.

Dans le cimetière de Moëze se voit, en parfait état de conservation. un monument fort curieux d'architecture classique, style Louis XIII, et connu vulgairement sous le nom de temple de Moëze.

Cet autel votif, ou croix hausannière, est d'ordre composite. C'est un stylobate carré, reposant sur un soubassement de trois marches, entouré de vingt colonnes cannelées qui soutiennent l'entablement terminé en corniche ciselée. Le tout est surmonté par une aiguille en pyramide de style florentin, que termine une croix. Dans la Révolution, les conventionnels Lequinio et Laignelot, d'odieuse mémoire, firent abattre le sommet de l'aiguille, que M. de Nugent fit restaurer en 1825. La hauteur totale de ce curieux monument est de 9 mètres 65 centimètres. Il est tout construit en belles pierres de Saint-Vaize.

Le fronton porte, en lettres gravées en creux et hautes de 18 à 24 millimètres, ce verset de l'évangile Saint-Mathieu : *Pueri Hebræorum pontantes ramos olivarum obviaverunt Domino clamantes et dicentes : Hosanna in excelsis*, et, sur l'épaisseur de la pierre d'autel, en saillie : *Occurunt turbæ cum floribus et palmis*.

Plusieurs ont vu dans ce monument un tombeau, voire même celui d'une nièce de Mazarin, qui serait morte en ce lieu. D'autres le croient élevé par la flatterie en l'honneur de Richelieu, à l'époque de la construction des remparts de Brouage. Il est, je crois, plus naturel d'y voir une croix hausannière, construite à l'époque où le catholicisme, après la chute du protestantisme, commença à sortir des églises, et à étaler, au dehors, toutes les pompes religieuses de son culte.

De Moëze à Saint-Froult, il n'y a que deux kilomètres. Une route vicinale, en bon état, relie ces deux communes. Cette dernière possède une église du quatorzième siècle, en bon état, mais d'une construction simple, en partie rebâtie, avec chevet droit et voûte en bois. La butte de

Loubresse, qui n'a pas été fouillée, paraît être un tumulus celtique.

La commune de Saint-Froult est limitée à l'ouest par l'Océan, et c'est peut-être sur ses côtes que furent jetées, sous le règne de Tibère, les trois cents baleines dont Pline fait mention quelque part.

Soubise, 16 mai 1865.

De Moëze, j'ai gagné pédestrement Soubise, petite ville bâtie, comme vous savez, sur un coteau crayeux, au pied duquel coule la Charente.

De l'ancien château-fort de Soubise, il ne reste plus que quelques terrassements, le vieux donjon a fait place à une maison bourgeoise aux persiennes vertes, les Rohan sont remplacés par les Biot, et aux casques et cuirasses appendus aux parois des salles du château ont succédé les bonnets de coton, ces casques à mèche modernes, et les blouses de laine, par la vente desquels les MM. Biot ont su réaliser une honorable fortune. Voilà, mon cher Jules, comme tout passe et tout change dans la vie.

Je vous ai raconté, ailleurs, les sièges nombreux du château de Soubise, je n'ai donc rien à en dire dans cette lettre. Qu'il me suffise d'ajouter, ici, que cette terre passa de la maison de Chatellaillon dans celle de Parthenay ; puis, par le mariage de la belle Catherine avec un Rohan, elle devint la propriété de la branche de Rohan qui, depuis, fut désignée par le nom de Rohan-Soubise. C'est une fille de cette maison et aussi du nom de Catherine, qui fit aux propositions d'Henri IV cette belle réponse : « Je suis de trop pauvre naissance pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse. »

L'église a été entièrement rebâtie dans le dix-huitième siècle, et la flèche de son haut clocher incendié par la foudre en 1821. Elle était le siège d'un prieuré et desservie par un prieur et trois chanoines à la nomination des princes de Soubise. Au douzième siècle, un Pierre de Soubise était

évêque de Saintes. Les prieurs de Soubise sont souvent cités dans les chartes des onzième, douzième et treizième siècles.

La fontaine de la Rouillasse, qui coule entre Moëze et Soubise, est remarquable par les propriétés de ses eaux ferrugineuses.

Ces eaux sont employées comme un préservatif contre le scorbut ; elles sont aussi très utiles contre la scrofule, et leur vertu tonique et laxative les désigne contre le diathèse vermineux.

C'est dans les bois de la Sauzaie ou Saussaie, mentionnés dans un pouillé de 1169, et qui croissent, non sur le territoire de la commune de Beaugeay, mais bien sur celui de Soubise, que sont situés les trois dolmens décrits par MM. Leterme, Massiou et Lesson.

Ces trois dolmens à allées sont assez faciles à trouver ; le premier est sur le bord de la route de Moëze à Saint-Agnant ; il est complètement renversé et se composait de l'aggrégation d'un grand nombre de pierres massives et celluleuses. Il occupait une profonde excavation et sa table est de grande dimension.

A trois cents pas environ de ce dolmen se trouvent les deux autres. Le second, c'est-à-dire le plus rapproché du premier, occupe cette partie de la lisière du bois connue sous le nom de garenne de la Sauzaie. Sa table, par l'éboulement des piliers d'un côté, est penchée ; mais comme l'autre côté est intact, il en résulte encore un aspect très imposant. C'est plutôt un temple druidique qu'un dolmen. Une immense pierre plate formait le fond de l'excavation ou grotte ; quatre pierres latérales, de 2 mètres 50 de hauteur sur 1 mètre 40 de largeur, supportent la table qui mesure 5 mètres de longueur, 2 de largeur et 1 mètre 85 d'épaisseur. Une portion de la table est tombée, couchée sur le sol, et a 1 mètre 20 d'épaisseur. Les parois latérales, comme celles de l'arrière, sont exactement fermées. Mais, si la table est couverte de cellules ou de

trous faits par la pluie et l'usure du temps, l'intérieur est lisse et annonce qu'il a été poli par le frottement, puisque le fer ne devait pas toucher ces sortes d'autels. Ce dolmen, clos de toutes parts et qui avait sans doute sa face antérieure également fermée, dessine une loge assez profonde sur le point culminant du sol où il est placé.

Le troisième dolmen est à peu de distance du second, et il a sur les deux autres l'avantage d'être à peu près complet. Sa table repose sur trois larges piliers, parfaitement intacts ; le quatrième est renversé, et mesure 3 mètres 90 de longueur sur 2 mètres 60 de largeur et 0,75 d'épaisseur. Les piliers ont 2 mètres 50 de hauteur, 1 mètre 40 de largeur et de 0,40 à 0,50 d'épaisseur sous la table. L'excavation de ce dolmen forme une sorte de sanctuaire qui mesure 3 mètres sur 2.

L'aspect de ces monuments d'un temps de barbarie affecte l'esprit, qui, se retraçant aussitôt les sacrifices sanglants des druides, frémit à la pensée du sang humain qui a coulé sur ces pierres il y a dix-huit siècles. Placés au centre de ces vastes bois, ces dolmens nous apparaissent à peu près tels qu'ils existaient lorsque les druides, accompagnés de la peuplade tout entière, venaient, dans ces forêts sacrées, offrir à Teutates le sang de l'ennemi pris à la guerre, et, à son défaut, celui des vierges et des jeunes hommes de la tribu, que le fanatisme avait voués à la mort.

M. Leterme a le premier signalé les galeries souterraines qui communiquaient entre ces deux dolmens et peut-être avec le premier, en même temps que diverses issues devaient aboutir à des points divers, bien connus des initiés et des prêtres. Ces souterrains sont formés, suivant l'usage, de rangées de pierres agrestes placées debout et supportant des seuillets en pierres brutes placées sur leur sommet et horizontalement. La largeur de ces allées celtiques varie entre 1 mètre et 1 mètre 65. M. Leterme, qui profita, pour les visiter, d'une coupe de bois faite en 1820, dit que l'une d'elles se dirige au nord-ouest.

Il n'est pas douteux que des fouilles faites avec intelligence et dans des circonstances favorables, ne fassent découvrir des choses intéressantes et bien propres à éclairer l'histoire de ces temps de barbarie. Il est donc vivement à désirer que la Commission des Arts prenne l'initiative de ces travaux. M. de la Sauzaie ne s'y opposerait pas et la science en tirerait de sérieux avantages.

Saint-Nazaire, 17 mai 1865.

Hier soir, étant à Soubise, les uns me disaient : N'allez pas à Saint-Nazaire, il n'y a rien de curieux à visiter ; les autres, au contraire : Allez à Saint-Nazaire, vous serez content. J'ai suivi l'avis des autres, et je vous écris du Port-des-Barques, sur une table d'auberge.

Si ma dernière lettre a été longue, celle-ci sera courte. Saint-Nazaire doit son nom à un cénobite qui habita une grotte connue sous le nom de l'Ermitage, et creusée près d'une fontaine ; ce cénobite se nommait Nazarices, et a été canonisé dans la suite. Voilà, mon ami, le résumé succinct et fidèle de l'histoire et de la tradition sur les antiquités de Saint-Nazaire.

L'île Madame, appelée en 1793 l'île Citoyenne, a servi de lieu de déportation à plus de cent cinquante prêtres pendant le régime de la Terreur. La plupart de ces confesseurs de la foi y sont morts de misère et de faim. On parle d'élever dans cette petite île un monument expiatoire ; c'est là une bonne pensée qui peut être facilement réalisée à l'aide de souscriptions faites au sein du clergé et dans les familles chrétiennes.

Saint-Nazaire a un port sur la Charente, appelé le Port-des-Barques ; il possède également un fort assez considérable nommé le fort Lupin, qui défend l'entrée de la Charente.

A l'embouchure de ce fleuve, et au milieu de ses eaux, existe une tour hexagone élevée de 14 mètres, et terminée

par une balustrade en forme d'attique. Cette tour est un réservoir de la contenance de 120 mètres cubes, et servant à recevoir les eaux douces d'une fontaine située à près de 4 kilomètres. C'est dans cette tour que les vaisseaux en partance vont s'approvisionner des eaux nécessaires pour leur voyage.

Beaugeay, 19 mai 1865.

La commune de Beaugeay occupe le centre d'une île du golfe des Santons, autrefois couverte de bois, au sein desquels les druides accomplissaient leurs mystères. Véritable métropole druidique, aussi solitaire qu'inabordable, l'île de Beaugeay a été, si nous en jugeons par les dolmens dont je vous ai parlé, un lieu consacré.

Derrière la Vieille-Grolière, existe un tumulus appelé le Peu, qui n'a pas été fouillé.

L'église de Beaugeay est fort ancienne. Son chœur voûté et cintré a des colonnes de l'époque romane. Cette église a été entièrement restaurée au dix-septième siècle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Quelques noms de lieux méritent d'être cités : la Combe se prend pour trou, tombeau, vallée ; Saint-Martin du Laurier est un village bâti, au rapport de la tradition, sur le lieu même où Charlemagne remercia le Ciel d'une victoire remportée sur les Sarrazins ; les Grolières, de l'abondance des corneilles ou grolles, etc., etc., etc....

Echillais, 20 mai 1865.

L'église d'Echillais date du onzième siècle, et sa forme primitive est bien celle qu'affectent les édifices religieux de cette époque. C'est un rectangle dirigé de l'est à l'ouest, ayant une abside arrondie percée de cinq fenêtres à l'orient, et la façade au couchant. L'abside était petite et basse, et le chœur, fort étroit, n'avait point le tiers de la longueur de la nef, point de transept au travers du chœur, que surmonte un clocher quadrangulaire à pignon à quatre

faces et peu élevé. Du côté du nord, était un demi-cintre enchassé où était placé l'escalier, ainsi que cela se pratiquait dans le temps.

La façade forme un carré régulier, ornementé dans le style byzantin de la Renaissance, qui prit un si rapide essor au commencement du onzième siècle. Cette façade affecte quatre étages ou rangées dans l'ordre suivant :

Quatre colonnes en demi-relief, courtes et volumineuses, sans socle apparent aujourd'hui, partent du sol et se couronnent par un large chapiteau, dont les sculptures varient singulièrement. Leur fût est lisse (cette remarque s'applique à toutes les autres colonnettes de cette façade). Ces quatre colonnes supportent les extrémités des archivoltas des deux arcades bouchées latéralement, et du grand portail. Sur l'entablement de chacune d'elles, s'élèvent deux colonnettes jumelles, au nombre de quatre accouplements, soutenant une console très simple qui traverse toute la largeur de la façade et que supportent quatorze modillons chargés chacun d'un mascarón ou emblème sculpté. Sur cette corniche, sont posées, de chaque côté, trois colonnettes simples, s'élargissant à leur sommet en console, pour supporter les pleins-cintres qui simulent quatre fenêtres réunies et encadrées de frètes, d'étoiles et autres reliefs. L'arceau des deux voussures voisines de la ligne moyenne est supporté par une console simple. Entre ces huit cintres pleins, s'ouvre donc, au milieu, la fenêtre destinée à éclairer l'intérieur du monument. Deux colonnettes servent de pied à son archivolta en plein-cintre, couvert de demi-reliefs ; sa grandeur est moyenne, c'est-à-dire deux fois plus haute que large.

L'entablement est simple et droit, mais supporté par quinze corbeaux, couverts de mascarons ; l'intervalle de chacun est couvert par des damiers, des roues, des tribules, des roses, des chicorées. Les mascarons représentent des têtes grimaçantes, une tête de loup qui

dévore un enfant, dont on ne voit plus que la main hors de la gueule, un joueur de vielle, un arbalétrier, etc., etc. ; des guirlandes en demi-bosse courent sur toutes les archivoltas, et elles sont si fraîches qu'on les croirait sculptées depuis peu de jours.

Les chapiteaux des demi-colonnes d'en bas portent, sur chacun d'eux, des sculptures fort différentes. Ce sont des feuilles de cardon, des enroulements sculptés avec la plus grande délicatesse. On remarque la tête de Satan, d'une admirable pureté, et qui décèle une grande hardiesse de ciseau.

Les deux arcades bouchées, latérales, qui encadrent le portail à cintre régulièrement demi-circulaire, reposent, en dedans des deux grosses colonnes, sur des pieds droits sculptés formant pilastre. C'est dans leur remplissage que se trouve le curieux et rare appareil appelé zigzagué. Comme à l'ordinaire, le portail était remarquablement riche, et trois petites colonnettes simples, engagées dans les angles rentrants de trois pilastres sculptés, se couronnant de chapiteaux chargés de sculptures en feuilles d'onoporde ou de chardon, supportent trois archivoltas cintrées, ayant trois voussures couvertes de personnages. Mais, dans l'enfoncement de ce portail, l'air salin de la mer a tellement rongé la pierre, que les sculptures en demi-bosse sont à peu près dévorées. Il ne reste plus du dessin primitif que de vagues contours ; la tête de Jésus excepté, qui est à la voussure et au centre, et au-dessus de laquelle se lit distinctement le nom de Jésus ; puis un ange renversé, enveloppé dans une draperie mouillée et roide.

Les bordures des archivoltas entières se composent de rangées d'étoiles à huit rayons ou tribules. Ainsi, la partie supérieure du monument est intacte, et le portail seul est complètement dégradé.

L'abside, placée à l'est, est demi-circulaire ; elle est percée de sept fenêtres ayant sept contreforts, deux latéraux en consoles, et quatre au milieu en colonnes

engagées d'un tiers. Les chapiteaux sont ornés de dessins différents, qui représentent des quadrupèdes, des oiseaux. L'entablement est simple, mais supporté par des mascarons ayant des roues, une pomme de pin, une tête de bœuf, une barrique, et une tête de loup, etc. Un cordon entoure cette abside à sept pieds du sol, et est chargé de frètes, etc. Les fenêtres ont leur archivoltte cintrée, ayant trois voussures, simples ou chargées de sculptures en demi-bosse, telles qu'étoiles, roues, tribules, losanges, creux ou deux demi-écailles accolées. Ces sculptures sont d'une fraîcheur telle que, n'était l'action du temps qui les a noircies, elles semblent sortir de chez l'imagier en pierre ; mais, ce qui n'est pas moins remarquable, c'est le caprice de l'architecte qui a évité soigneusement de les faire semblables sur chaque fenêtre.

Les bas-côtés sont modernes. Les contreforts de l'abside sont minces et très-étroits. L'aile du sud, bâtie il y a peu d'années, ne l'a certainement pas été dans les idées de la première fondation.

L'intérieur de l'église est nu, quelques parties en sont restaurées sans goût. Une statue, seule, appelle l'attention ; elle représente une femme couchée sur un tombeau ; c'est une œuvre d'art fort remarquable, qui paraît sortir du ciseau d'un artiste grec ; elle date du onzième siècle, et doit avoir pour auteur le sculpteur de la façade. Dans l'abside, sont des colonnettes simples, supportant une légère frise sans ornement. Le chapiteau de la première, assise du côté droit, représente la fameuse Mélusine, sous la forme traditionnelle d'une femme tenant un miroir et dont le corps se termine en queue de poisson. Il est probable que certains médaillons de cette église représentent des espèces de rébus. L'auteur auquel j'emprunte cette description, après tant d'autres, M. Lesson, a essayé, d'une façon fort ingénieuse, à en expliquer un.

Tout cela, mon ami, est beau comme œuvre d'art, vénérable comme antiquité, et cependant qui s'occupe de l'entretien et de la réparation de cette curieuse église ? Personne. Bâtie, comme le village qui l'entoure, au sein d'une profonde solitude, cette maison de prière du village d'Echillais me semble complètement abandonnée. Et, cependant, quelle perte pour les arts et pour la science archéologique, si on laisse complètement se dégrader ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie de pierre, légué par nos ancêtres, et que nous devons, à notre tour, transmettre à nos descendants.

La seigneurie d'Echillais a été longtemps possédée par la maison de Tonnay-Charente, et ses seigneurs sont souvent mentionnés dans l'histoire. Quant à son église, d'Aubigné est le seul qui en ait parlé dans ses mémoires. Ce fougueux chef des calvinistes. aïeul de M^{me} de Maintenon, coucha à Echillais, en 1587, et y fit la connaissance du curé, homme habile s'il en fût, et grâce à la prudence duquel nous devons la conservation de ce chef-d'œuvre. resté debout au milieu des ruines qu'amoncelèrent les guerres religieuses du seizième siècle.

Saint-Agnant, 22 mai 1865.

Saint-Agnant. ou mieux Saint-Agnan. ce nom venant de Sanctus Anianus. est une commune de douze cents habitants, située à l'extrémité d'une presqu'île s'avancant dans le nord du golfe santonique.

Son église a entièrement disparu pour faire place à un bâtiment sans caractère, dont je ne vous dirai pas un seul mot.

Dans cette commune, j'ai visité avec intérêt les ruines du monastère de Montier-Neuf. que, par habitude, on nomme, dans le pays, Moutier-Neuf. L'église, dont la construction est attribuée à Charlemagne. est détruite, et l'abbaye, dont

les reconstructions datent du quinzième siècle, est fort endommagée.

Je vous ai dit, ailleurs, pour qui avait été fondé ce monastère, dont il ne reste d'intact qu'un immense pigeonnier, qui date de la Renaissance. C'est un monument hémisphérique voûté, et surmonté d'une lanterne à six fenêtres, coiffée d'une calotte en pierre. Trois fenêtres avec clochetons et une porte avec linteau droit éclairent ou conduisent à l'intérieur. Deux cordons contournent la première assise, qui dessine une arête vive, d'où part la voûte. Celle-ci est coupée par un cordon où s'ouvrent trois fenêtres plus petites. placées dans une position inverse des trois grandes. Le tout en belles pierres de taille et soigneusement ouvragé.

La tradition locale prétend que, sur le territoire de la commune de Saint-Agnant. Charlemagne a remporté une grande victoire sur les Sarrazins. Au village de Villeneuve. et sur les bords du canal de la Bridoire, on montre une fontaine. connue sous le nom de fontaine Charlemagne. C'est à la prière du héros légendaire, et sous le sabot de son cheval, que jaillit cette source abondante, qui abreuva toute l'armée mourant de soif.

Champagne. 23 mai 1865.

L'église de Champagne n'est pas sans intérêt et mérite, assurément. d'être visitée. bien qu'elle ait été restaurée à plusieurs époques. Sa façade conserve une fenêtre du onzième siècle, byzantine, ayant deux petites fenêtres latérales bouchées, l'une, du dixième siècle, et l'autre. du douzième ; une porte latérale, à gauche, présente des rinceaux byzantins fort remarquables. L'abside, demi-arrondie. a des fenêtres des onzième et treizième siècles. Le clocher a conservé son caractère roman du onzième siècle. Il est carré, à angles rabattus. ayant une arcature plein-cintre, fermée à la première assise. et deux fenêtres

romano-ogivales, du douzième siècle, au sommet, que coiffe un toit plat.

Je m'étais laissé dire que, dans les bois de cette commune. on voyait encore des vestiges de demeures gauloises ; je me suis mis bravement à la recherche de ces ruines, et je vous avoue franchement que. soit de ma part manque de connaissances spéciales. soit que ces vestiges aient disparu, ou n'aient même jamais existé. je n'ai rien pu découvrir, et Dieu sait cependant si j'ai couru les bois et porté mes investigations dans tous leurs coins et recoins.

Il y a tout lieu de croire que. dans ce lieu. les Romains ont livré une bataille aux Wisigoths ; de là le nom de Champagne, prononcé autrefois Champagne (Campuspugnœ).

Ce village, fortifié au moyen-âge. et dans lequel on entrait par une porte voûtée, est mentionné dans un titre de l'abbaye de Maillezais, de 1139 ; et, dans l'année 1023, Adalburge fait don à l'abbaye de Nuillé de marais-salants situés en Aunis, au lieu appelé Lampania. Une bulle d'Anastase, en date de 1553. maintient la paroisse de Champagné dans la possession de l'abbaye de Sainte-Marie.

Saint-Jean d'Angle. 25 mai 1865.

Nous avons deux choses à voir à Saint-Jean d'Angle. l'église, masse imposante du style ogival pur ; et le castrum assez bien conservé des anciens seigneurs d'Angle.

Mais, avant de vous entretenir de ces deux édifices, un mot sur Saint-Fort. Ce petit bourg qui, depuis 1825, dépend de la commune de Saint-Jean d'Angle, possédait un château entièrement détruit, et une église rustique de la Renaissance, maintenant en ruines. Cette église a, dans une de ses ailes, un caveau voûté consacré à la sépulture des comtes de Comminges, anciens seigneurs du lieu. Une inscription, qu'on lit encore dans ce caveau, rappelle la

mémoire d'un membre de cette famille, tué à Pignerol, en 1630.

Le castrum de Saint-Jean d'Angle, l'un des mieux conservés du pays, s'élève à quelques pas du village actuel. sur le versant d'un coteau, autrefois baigné par les eaux de l'Océan. Cet édifice, enveloppé de larges fossés, autrefois pleins d'eau, avait un pont jeté sur ces douves, pour conduire à la porte ouverte derrière une tour garnie de mâchicoulis. Une deuxième tour parallèle a du exister autrefois : elle aura été rasée et remplacée par un mur plein, bien que percé au quinzième siècle d'une embrasure pour placer une couleuvrine ; les murs ont trois mètres d'épaisseur. La construction de cet édifice semble appartenir au treizième siècle, et une inscription placée sur les murs indique que le château a été restauré en l'an MDCVII, par Charlotte de Saint-Gelais de Lusignan. Cette date concorde avec le style de la porte intérieure du château, remarquable par la surcharge de ses pinacles, de ses panneaux et de ses panaches. Cette porte, à ogives gorgerées. a son linteau en anse de panier que surmontent deux léopards tenant un écusson.

L'église actuelle est vaste. Reconstituée au commencement du quinzième siècle. elle a succédé à un édifice roman mentionné dans la charte de 1047, et dans laquelle Geofroy-Martel donne à l'abbaye de Sainte-Marie l'église de Saint-Jean d'Angle et tout ce qui en dépend.

L'église que nous visitons en ce moment, par sa masse imposante et par ses proportions, n'a pu être élevée que par une riche communauté et pour les besoins d'une nombreuse population. Cet édifice, du style ogival pur, a. cependant, des restaurations de diverses époques. Ainsi, on entre par une porte de la fin du quinzième siècle. encadrée de gorgerées et garnie d'accolades. Le clocher, placé en avant de cette porte dirigée à l'ouest, présente un portail ouvert au nord, avec des gorgerées et des rainures de la même époque. L'ogive s'allonge et se rétrécit en accolades,

et à cette porte sont attachés des dais. et sur le mur latéral sont appendus de larges pinacles et une niche surmontée d'un dais. Il y a sous le clocher un caveau fermé par une forte pierre. et qu'il serait curieux de visiter.

Le chevet de l'église est coupé carrément et percé d'une grande fenêtre ogivale du quatorzième siècle. Celles des ailes et des bas-côtés de la nef sont semblables et de la même époque. Quelques-unes ont de longues colonnettes sur les cotés, les cordons sont à angle l'abattu.

La nef est séparée des bas-côtés par des portiques de forme ogivale avec des arêtes obtuses, bordées de doucines, et que supportent des piliers ronds. Des écussons servent de clef de voûte. Quelques tailloirs ont conservé des têtes de clou, des oves feuilles et des volutes à feuilles de chardon et de vigne. L'arc triomphal est soutenu par des colonnes demi-engagées ; sa coupole est de forme ovale dont le rebord en saillie appuie sur des modillons trèflés et presque romans.

Le clocher n'est pas achevé ; il devait, sans nul doute, se terminer par une flèche qui a été remplacée par une toiture plate à quatre égouts ; il est carré avec quatre contreforts aux angles. couvert de pinacles ou de triangles et appartient au commencement du seizième siècle. Plusieurs tailloirs le divisent transversalement. et, dans le haut, il est percé de deux fenêtres étroites et simples ; dans le bas, s'ouvre une fenêtre ogivale.

A côté de l'église existe une maison remarquable par ses fenêtres tudor. ou du seizième siècle, et quelques arabesques de la Renaissance.

Cette maison a dit servir de presbytère, ou peut-être d'habitation, aux religieuses de l'abbaye de Saintes.

Saint-Symphorien. 27 mai 1865.

Cette petite commune, sise sur le bord du murais, possède une église fort curieuse à visiter, et une fontaine à laquelle la tradition accorde le don des miracles. Ses eaux

étaient souveraines pour rendre le mouvement aux paralytiques et faire marcher droit les boiteux. Elle est située sur le versant du coteau au bas duquel se trouve l'église. C'est une petite fontaine dormante, peuplée de grenouilles, entourée de maçonnerie et voûtée en petit appareil.

La mer a dû venir rouler ses flots au pied de l'église, car elle est bâtie presque au niveau du marais. C'est un remarquable morceau d'architecture du dixième siècle, qui a reçu, dans le onzième, plusieurs embellissements. Elle a la forme d'un vaste vaisseau rectangle, soutenu par de massifs contreforts du quinzième siècle, et percé de fenêtres ogivales de la même époque.

Sur un socle carré, formant massif sur le chœur, s'élève un clocher cylindrique, soutenu par huit contreforts en demi-colonnes en applique et couvert d'un toit conique. Les cinq ouvertures n'ont aucun caractère. Sur les murs de la nef et de côté subsistent encore quelques fenêtres à plein-cintre, bouchées et encadrées d'un tailloir couvert de tribules.

La façade a été soutenue aux angles par deux massifs de maçonnerie, dont un présente à l'angle une tête en fort relief. Le portail roman est unique, à trois rangs d'archivoltes, à trois voussures couvertes de sculptures byzantines, appuyant de chaque côté sur trois colonnes à demi-engagées. Le grand cintre de la porte est encadré par un tailloir couvert d'entrelacs. Trente-deux ligures de pieux personnages sont sculptées sur la grande voussure, des oiseaux placés dos à dos, au milieu d'entrelacs, garnissent la deuxième, et des frètes fleuries la troisième. Les six chapiteaux ont des fleurs, des rinceaux et des représentations d'animaux. Les entre-colonnements représentent des moulures fort variées et parmi lesquelles il en est de rares. Les socles des colonnettes ont des rangées de palettes.

Une console simplement gorgerée. sans corbeaux. coupe la façade au-dessus du portail. Une vaste fenêtre en arc plein-cintre, aujourd'hui bouchée, éclairait la nef. Son archivolt unique est encadrée d'un tailloir uni avec tribules, et sur la voussure sont sculptées les vertus théologales, terrassant les vices représentés par des démons, sujet favori des anciens artistes. Ce sont des chevaliers armés, barbus et tous semblables, qui représentent les vertus théologales ; mais, chose remarquable, ils portent le casque normand. la cotte de mailles, la cuirasse, la longue chlamyde, et l'épée carlovingienne. Au milieu du cintre est la représentation du dragon de l'Apocalypse, symbole du démon. Les trente-deux figures de la grande voussure sont sans doute les vieillards de l'Apocalypse. représentés une main levée et les genoux pliés, trois exceptés : l'un qui joue de la viole, et les deux autres renfermés dans des niches.

Les retombées de l'archivolte du grand arc. simulant une fenêtre, appuient sur une console que soutiennent six modillons d'un roman barbare. De chaque côté du cintre. sur la console. il y avait des statuettes de demi-grandeur. Une seule est restée entière. Ces statues sont d'un bon ciseau. car les positions sont heureuses. les formes souples ; mais. suivant le système adopté par le catholicisme, les draperies collantes ne laissent pas apercevoir les formes du corps.

La façade est terminée par un fronton triangulaire, ayant pour frise un rebord de pierres simplement gorgerées.

L'abside est arrondie, à trois aires produites par des groupes de trois demi-colonnes, une forte et deux moindres ; sur les côtés. il y a des réparations de style ogival flamboyant rustique du seizième siècle. Ces colonnes montent du sol à l'entablement et ont des chapiteaux sans ornementation. Trois fenêtres romanes. bouchées. ont leur archivolt bordée d'un tailloir couvert de tribules ou étoiles chausse-trappes. Leur plate-bande est simple, et. de

chaque côté, il y a une colonnette maigre à chapiteau uni. L'entablement consiste en une bordure saillante, à angles rabattus, soutenue par des modillons taillés en biseau, ou parfois marqués d'un simple triangle ou d'une ligne évidée.

L'intérieur est voûté en petit appareil. On remarque à gauche une tribune massive, à arceaux roman barbare. La nef a des piliers carrés soutenant des arceaux à pleins-cintres dans le chœur, et des piliers arrondis portant des ogives dans les autres parties. Les fenêtres de l'abside et celle qui est simulée dans la façade. ont des colonnettes en dedans.

J'allais oublier de vous signaler un bénitier carré du douzième siècle, fort intéressant, et reposant sur un socle couvert de rubans entrecroisés.

Le manoir de Blénac, qui est sans intérêt, rappelle le souvenir d'une famille dont plusieurs membres ont été officiers supérieurs dans la marine.

Proche de la Gripperie, village de cette commune, est un tumulus. Entre Blénac et la Morandière, sont deux buttes mamelonnées qui paraissent également être des tumulus se reliant avec celui que je vous ai signalé entre Brouë et le Plantis.

La Tremblade, 1^{er} juin 1865.

J'ai passé la Seudre ce matin, sur un bateau à hélice un peu plus grand qu'une coquille de noix, mais solide, et qui file admirablement. A la cayenne, j'ai rencontré l'équipage du père Roy : c'est toujours le même cheval, le même carrosse et le même automédon. si spirituellement dépeints, il y a deux ans, par M. Vallein.

La petite ville de La Tremblade a une origine fort ancienne, s'il est vrai qu'on y a frappé des monnaies sous les rois de la première race ; car, on attribue à La Tremblade le triens mérovingien du monétaire Baudolfus, avec le mot Tremeollo sur l'avvers. Il est aussi probable que

les pièces de Charlemagne, portant les mots Medolus ou Medogus, ont été frappées proche Arvert.

Une tradition veut qu'Anchogno soit une ancienne ville romaine. couverte au moyen-âge par les dunes. J'ai visité avec soin les ruines découvertes, il y a peu d'années, par M. Perrodeau, près du châlet de Ronce-les-Bains, et je puis affirmer que ces ruines portaient avec elles le caractère des constructions du onzième siècle ; j'ai, notamment, examiné une cheminée avec deux colonnes demi-engagées, supportant le manteau qui avait disparu et aussi une petite fenêtre carrée avec baie évasée à l'extérieur. Tout porte à croire qu'Anchoine n'était qu'un village, bâti près de Notre-Dame de Buze, abbaye qui a aussi disparu sous les sables. Chose remarquable, parmi ces ruines, on ne trouve ni tuiles, ni bois, ce qui ferait croire que les habitants, transportant leurs maisons ailleurs, les ont reconstruites avec les matériaux enlevés à Anchoine. Peut-être, même, est-ce là l'origine de La Tremblade.

L'auteur de l'Usanse de Saintonge, qui vivait au dix-septième siècle, rapporte qu'alors on ne connaissait Notre-Dame de Boze que par tradition. Depuis, un déplacement de sables, causé par des vents violents, a mis à découvert les restes de l'église, dont on a extrait une pierre d'autel qui a été placée dans l'église de La Tremblade. Mais une dune a recouvert ces restes, qui sont maintenant entièrement cachés.

La Tremblade est dans une situation très-agréable. A deux kilomètres environ de la mer, le canal de l'Atelier forme dans son enceinte un port d'embarquement et de débarquement fort commode.

Il y a de la vie, du mouvement, de l'activité dans cette petite ville. qui possède plusieurs usines en pleine activité. Un nouvel Hôtel-de-Ville, des Halles neuves, élégamment construites, et d'autres améliorations, témoignent du zèle des édiles à remplir leurs fonctions. C'est en un mot une

petite ville en progrès, qui, certainement, ne s'arrêtera pas en chemin.

L'église est sans caractère architectural, et trop petite pour la population catholique. C'était autrefois un temple calviniste donné ou vendu, après la révocation de l'édit de Nantes, aux six familles catholiques qui existaient alors dans cette localité, par le pasteur Mozi, que, pour ce fait, ses coreligionnaires qualifièrent de traître. Cette aliénation, ou cette donation, avait été motivée par la mission que Fénelon est venue y prêcher. Il y a quelques années encore, on montrait la chaire dans laquelle le futur archevêque de Cambrai a dispensé à ce petit troupeau la parole de Dieu. Proche du temple, dans le jardin de la maison qui appartient actuellement à M. Costin, pharmacien, se trouvait la chapelle desservie par l'archiprêtre d'Arvert. Cette chapelle fut définitivement abandonnée lorsque le temple calviniste fut approprié à sa nouvelle destination, que sa façade fut refaite et qu'il fut surmonté du clocher sans style qui existe aujourd'hui. Les pierres tumulaires des réformés ont servi à cette double construction, qui fut achevée vers 1701 ⁴. C'est aussitôt après la révocation de l'édit de Nantes, en 1687, que La Tremblade fut érigée en paroisse.

Il serait digne de l'administration municipale, si dévouée aux intérêts du pays, de doter cette ville d'une église en rapport avec les besoins de la population. Le temple protestant qui a été bâti dans cette commune en 1823, passe pour un des plus beaux du département. Je n'en connais pas l'intérieur.

J'ai voulu visiter les bains de mer ; quelle belle plage, quelle eau pure et profonde, que ce sable est uni ; mais aussi quel désert, quelle chaleur ! Plusieurs chalets fort élégants ont été, depuis peu d'années, bâtis sur les bords de l'eau, et les baigneurs étrangers, grâce au maire et au docteur Brochard, commencent à prendre le chemin de

Ronce-les-Bains. Bonne chance donc. et puisse ce nouvel établissement avoir tout le succès désirable !

Depuis hier que je suis à La Tremblade, j'ai fait une singulière remarque. Cette population ne ressemble pas à celle que j'ai visitée de l'autre côté de la Seudre. Il me semble qu'il y a plus de vivacité dans l'esprit, plus de ténacité, plus d'entrain, plus de gaieté aussi, tout ce monde-là a l'air heureux. Dans toutes ces têtes il y a vraiment quelque chose de particulier ; ce sont des gens à projets, s'occupant continuellement d'affaires, et ne se laissant pas abattre parce que le succès n'est pas venu couronner leur entreprise.

J'ai fait part de mon observation à un habitant du lieu, qui m'a répondu que j'étais dans le vrai, et que mon observation ne s'appliquait pas seulement à La Tremblade, mais à tout ce côté-ci de la Seudre. Le sol influe singulièrement sur l'esprit de ceux qui l'habitent ; ici, le sol est fécond, la végétation magnifique, pas ou peu de marais ; aussi, comme l'air est sain, et comme cette population si active, si laborieuse, paraît cependant, malgré ses peines et ses fatigues, jouir d'une robuste santé.

Je vous ai dit ailleurs, mon cher Jules, comment La Tremblade qui. de 1660 à 1663 a été le siège d'une amirauté, faillit devenir un port militaire important.

La Tremblade occupe probablement l'île d'Armotte, qu'il ne faut pas confondre avec l'île d'Arvert, plus grande que cette première, et placée plus avant dans le golfe santonique. On a trouvé, aux environs de La Tremblade. des haches celtiques en jade.

Arvert, 3 juin 1865.

Saint-Etienne d'Arvert est un archiprêtré qui dut avoir une certaine importance, si nous en jugeons par les restes de l'église que des mutilations ont complètement dégradée. Bâtie dans le style roman du onzième siècle, la façade en partie ruinée dans les guerres de religion, et transformée

en un mur simple ayant une porte ogivale à rainures du commencement du seizième siècle, conserve cinq colonnes de côté ayant trois assises et des restes byzantins fort curieux. La nef est sans aucun caractère et a remplacé l'ancien vaisseau qui a dû avoir une abside et de belles proportions. Suivant une charte de l'abbaye de Maillezais, Arvert était archiprêtré dès avant 1239.

Les cinq colonnes de côté datent du onzième siècle ; elles sont à demi-engagées, placées deux en face, deux sur le côté, avec une cinquième à l'angle, à partir de la deuxième assise. La première assise de face est courte ; ses chapiteaux sont historiés avec des feuilles de choux et des oiseaux à face humaine, ou des têtes en ronde bosse, d'un fort bon ciseau. Une tête vomit un serpent qui se replie et se retourne mordre la joue du personnage représenté. Un autre a d'amples moustaches. et la barbe divisée en deux longues mèches, à la mode sarrazine. Enfin, une troisième, munie d'une épaisse barbe, a la chevelure ondulée et en rainures courtes. Quatre mascarons conservés dans la façade, à figures grimaçantes, sont les seuls qui aient survécu à la démolition, et dans le mur on voit encore une pierre couverte de damiers. Les rinceaux perlés qui encadrent les chapiteaux et l'expression des têtes, font vivement regretter les mutilations qu'a subies ce monument, et ses inintelligentes restaurations.

Arvert est une forte commune, bâtie sur un sol fertile et entourée de magnifiques vignobles, de vertes prairies, et abritée des vents du sud par la forêt d'Arvert, dont elle tire son nom. Cette forêt d'Arvert est fort ancienne, car Eudes de Champagne, par une charte de 988, concède au monastère de Saint-Jean d'Angély, qu'il avait restauré, sa forêt d'Alvert en Aulnis. En 1037, Guillaume signale au roi Henry : qu'à un endroit ès-marches de Guyenne, près la mer, durant trois jours, devant la fête de Saint-Jean-Baptiste, il avait plu du sang. Or, depuis 800, la même erreur a cours, et on appelle pluie de sang, pluie de soufre,

la chute du pollen des pins d'Arvert, transporté par les vents.

Avallon est un charmant village, bâti, comme l'indique son nom, sur le versant d'un coteau qui domine le plateau de la Seudre. Il y a quelques années que, fouillant le sol de ce village, on a mis a découvert un pavé de marbre, qui paraît avoir appartenu à une salle de bains.

Arvert, La Tremblade et Étaules sont les trois communes qui font le plus grand commerce des huîtres vertes, dites huîtres de Marennes. Ces huîtres sont expédiées dans tout le midi de la France, en Italie, et jusque sur la côte d'Afrique. Les écaillères partent en septembre pour ne revenir dans le pays qu'avec le printemps.

Ce commerce des huîtres est vraiment prodigieux, et il s'expédie tous les ans plus de cinquante millions de ces mollusques. C'est là, assurément, une des branches les plus importantes du commerce du canton de La Tremblade. Rien de triste comme ces villages, du reste, tous riches et industriels, pendant la saison de la vente des huîtres. On n'y rencontre que des hommes, des enfants et des vieilles femmes. Toute cette jeunesse, si gaie et si folâtre, qui porte avec elle les ris et les jeux, est tout entière émigrée dans les diverses villes des contrées que je viens dénommer. Mais, aussi, vienne le mois de mai, et toutes ces jeunes filles ou jeunes femmes se hâteront de venir étaler, dans les rues du village et dans les bals champêtres, leur riche et élégante toilette ; elles vous souriront pour montrer leurs dents blanches et bien rangées, et leur marche, leur tournure vous feront croire que vous êtes en présence, non de simples paysannes du lieu, mais bien de jolies grisettes de nos grandes villes

Les Mathes, 4 juin 1865.

Voilà encore une commune fort ancienne. En 1043 une charte dit : Vindimus ipsa terra erema.... exceptus Matha de junguls et vinea vetula. Les Mathes appartenaient à

l'abbaye de Saint-Etienne de Vaux, ainsi que cela est prouvé par de nombreux titres de cette abbaye.

Cette commune occupe un haut fond du golfe des Santones, près Armotte, envahi par les sables et en partie couvert par les dunes.

L'archéologue n'a rien à voir aux Mathes. J'aurais donc regretté mon excursion, si je n'avais visité la maison où est né Béchet, avocat au présidial de Saintes, puis au parlement de Bordeaux. Ce jurisconsulte éminent a publié, en 1701, un ouvrage de droit encore très estimé de nos jours et consulté encore avec fruit, sur l'usage de Saintonge, entre mère et Saintonge.

J'ai visité sa petite maison, située au village de la Sablière ; c'est une modeste habitation avec une porte cintrée et constellée de gros clous à tête de diamant. On m'a assuré que l'intérieur de la maison n'avait subi aucun changement depuis la mort de son illustre propriétaire.

Etaules, juin 1865.

L'église d'Etaules n'a aucun caractère. Elle a été bâtie en 1733, avec les fragments d'une église fort ancienne, dédiée à Notre-Dame, et qui était placée au lieu appelé l'île de Paradis, à une notable distance du village actuel. Cette église menace ruine. déjà ; et, depuis deux ans seulement, la façade et le clocher ont été reconstruits sur les dessins d'un architecte capable ; il est vivement à désirer que cet édifice soit terminé sur le même plan. Etaules possède déjà un temple protestant, tout neuf et très convenable, et il est juste que la population catholique jouisse des mêmes avantages.

La Motte au bas est probablement un tumulus, mais évidemment l'île de Paradis est un tumulus gigantesque, où reposent les restes de quelque chef puissant, peut-être même les dépouilles des prêtres du temple de Paterre. Le merveilleux dont cette île a été l'objet, dès les temps les plus reculés, avait porté les prêtres catholiques à y établir

solitaire, sous le vocable de Notre-Dame de l'Île. Cette chapelle était en grande vénération, et les fidèles y apportaient, de fort loin, les cadavres pour y être inhumés. Ce qu'il y a de certain, c'est que, lorsqu'en 1722 on procéda à la démolition de ce vénérable édifice, on fut étonné de la grande quantité de tombeaux trouvés sous les dalles de la vieille église et dans les environs.

L'île de Brèze, entre Saint-Augustin et Etaules, mais dépendant de cette dernière commune, est également une vaste tombelle, couverte d'arbres. Les Gaulois aimaient à placer ces monuments funèbres sur le bord de la mer et sur les limites de chaque territoire, il n'est donc pas surprenant d'en trouver un grand nombre dans ces parages qui furent, du reste, le théâtre d'événements militaires importants et désastreux.

Le peuple de ces contrées appelle tous ces tumulus lit ou danu des geans. Ce mot danu vient du mot celtique duns-bey, qui signifie buttes du repos.

Chaillevette, 6 juin 1865.

Allons voir l'église. Elle est propre, bien ornée ; mais, rebâtie dans le dix-huitième siècle, elle n'offre à l'étude que quelques substructions fort insignifiantes. Alors, allons visiter le château de Beauregard qui est, d'après M. Gaultier, un des plus entiers et des mieux conservés du pays. J'ai beau chercher à l'horizon. je ne vois aucun donjon, aucune tour, aucun pignon. Peut-être me suis-je mal orienté, allons d'un autre côté, vers la Seudre ; c'est là, évidemment, sur une colline, que je trouverai Beauregard ; je suis sur un magnifique plateau, d'où je jouis d'une admirable perspective, et d'où j'aperçois Broué. Marennes, etc.. mais le château de Beauregard, point..

J'avise un homme qui passe dans un sentier.

— Mon ami, le château de Beauregard où se trouve-t-il, s'il vous plaît ?

Cet homme s'arrête, me regarde avec étonnement, et me répond.

— Monsieur se moque de moi, sans doute.

— Mais non, je suis étranger à votre commune, et je suis venu en visiter les curiosités, voilà tout.

— Alors, c'est différent. Quant au château dont vous parlez, vous ne le verrez point.

— Et pourquoi donc, le propriétaire ne veut-il pas le laisser visiter ?

— Le propriétaire ne demanderait pas mieux s'il existait.

— Qui donc, le château ou le propriétaire ?

— L'un et l'autre.

— Ah ça, voyons, expliquons-nous.

— C'est bien simple, il ne reste de Beauregard que le nom. La grosse tour a été démolie avant ma naissance, et j'ai plus de soixante ans. et les dernières pierres du logis ont été enlevées vers 1830.

— Eh bien ! montrez-moi l'emplacement qu'il occupait.

— Cela est plus facile. Vous êtes juste dessus. Ah ! c'était un beau morceau, tout de même, que ce château, il n'avait pas son pareil dans tout le pays. Mais, voyez-vous, cela ne servait à rien, tandis qu'il vient de fameux vin à la place, et de beaux blés, et de bons fourrages.

Là-dessus, mon homme me laissa.

Après cela, fiez-vous aux statistiques officielles, publiées sous le patronage des préfets.

Le castrum de Beauregard se composait d'un donjon flanqué de six tours, assis en face de la tour de Brouë, sur un coteau élevé, d'où la vue s'étend au moins à quatre lieues, et sur d'immenses souterrains qui s'étendaient. d'un côté vers la Seudre, de l'autre jusque près du Fouilloux ; il devait appartenir au treizième siècle, par la date de sa construction.

De Chassagne à Paterre, il n'y a pas loin, allons-y à travers champs.

Voilà les ruines d'un établissement romain, autrement authentiques que celles d'Anchoine. Quelques parties du sol sont encore couvertes de débris de poteries, de tuiles romaines à rebords, de fragments de marbres, de cubes de mosaïques, etc., etc.

Une villa romaine, et peut-être une ville entière, a donc occupé autrefois ce coteau ; tout annonce son existence, et le nom de Paterre. lui-même, n'est pas le moins significatif. On donnait, chez les Romains établis dans les Gaules, le nom de Patera à un temple consacré à Apollon, et les Gaulois, paraît-il, donnaient le nom de Pateræ aux prêtres de Belenus. C'est par de grands feux, allumés sur les hauteurs, que les druides célébraient la fête de ce dieu.

A Paterre, on montre encore le chemin de Pilée, via pilæ, le chemin des Guinettes, ou le chemin du Gui, de l'endroit où les druides distribuaient aux Gaulois le gui sacré, propre à les guérir de leurs maladies, comme aussi à les préserver de tous maléfices.

La pierre de Crève-Sot est un dolmen autrefois couvert par un tumulus. Cette pierre mesure environ deux mètres de largeur, sur quatre de longueur ; elle effleure le sol, mais dégarnie sur ses côtés. Elle est d'un calcaire à pâte blanche et uniforme, différant entièrement, par sa nature, des brèches qui constituent le fond du sol.

Le territoire de Chaillevette est parsemé de gros blocs ou puddings siliceux, de couleurs fort variées, soudés par un ciment calcaire, coloré en rouge ou en jaune, qui semble avoir fait partie d'un carnailloux.

En 1841, on a découvert à Paterre, en fouillant le sol à une certaine profondeur, une salle entière, pavée en belles pierres de taille, recouverte d'une mosaïque parfaitement intacte, incrustée dans un ciment uni comme une glace et peint de diverses couleurs. Le pavé était dirigé en pente, soit par suite du travail du sol, soit, lors de la construction, pour l'écoulement des eaux, cette salle ayant pu être un

balneum. Le propriétaire s'est empressé de démolir ces précieux restes d'antiquités.

Aux alentours de Paterre, de même que dans les communes voisines, on trouve une foule de lieux nommés maines. Ce mot est la traduction du latin mancio, dont nous avons fait manoir. Le principal est le Maine-Oriou, d'Oreus, surnom de Bacchus, quand on lui faisait des sacrifices sur les montagnes. Le Maine-Oriou est sur le point culminant du coteau.

Saint-Augustin, 8 juin 1865.

La commune de Saint-Augustin dispute à celle de La Tremblade la possession des ruines d'Anchoine. En effet, des pans de murs et autres ruines romaines trouvés aux Combots semblent attester l'antique origine de ce lieu, et, en 1744, le duc de Bouteville vend à M. de Taupignac-Lalande les Combots et les terrains vagues connus sous le nom d'Anchoine.

J'ai raconté, ailleurs, le combat dont fut témoin la commune de Saint-Augustin, entre nos pères et les Romains, je ne vais donc pas y revenir. Trois dolmens simples, très rapprochés, formés d'une table supportée par deux piliers, sont des monuments de l'ère celtique que personne ne peut mettre en doute. Trois tombelles en petites pierres nues, orientées du nord au sud, sont la preuve d'immenses funérailles, et sous leur dôme insensible reposent, sans nul doute, les morts de la bataille de Saint-Augustin. Le mode employé par nos pères pour élever ces immenses tombelles ou tumulus, était des plus simples. On formait des galeries en grosses pierres brutes, dans lesquelles on plaçait tous les cadavres, en réservant le centre pour les chefs et les guerriers illustres ; puis, chaque survivant venait jeter son bouclier plein de pierres et de terre sur la dépouille de ses compagnons d'armes.

Comme à l'ordinaire, les traditions populaires prétendent qu'il existe un veau d'or sous la plus grande de ces

tombelles, que l'on nomme le Monsieur ; la seconde est la Grande-Madame ; et la troisième la Petite-Madame ou la Demoiselle. Ces hautes buttes doivent recouvrir un grand nombre de guerriers tombés dans les combats ; et, comme tout autorise à reconnaître un tumulus dans l'île de Brèze, de même que dans la butte appelée la Lourde et dans l'île de Paradis, il n'est pas douteux, à la masse comme au nombre des monuments celtiques, que ce territoire a été le témoin d'événements signalés.

Entre Saint-Augustin et Breuillet se trouve un lieu nommé Theon. Peut-être est-ce la villa de celui auquel Ausone rappelle le phénomène de l'accroissement des dunes, Theon d'Aquitaine, qui demeurait dans le Medoune ou Médoc, poète célèbre au quatrième siècle, et auquel Ausone a adressé quatre lettres, et une, entr'autres, en remerciement des huîtres qu'il lui avait envoyées.

Puisque le nom d'Ausone se trouve sous ma plume, que je vous dise, en passant, que ce poète possédait, sur l'embouchure de la Gironde, une superbe villa et qu'elle se trouvait probablement dans une des deux communes de Chaillevette ou de Saint-Augustin.

Mornac, 10 juin 1865.

Mornac est bâti sur une falaise sud du golfe des Santons. Une tombelle celtique se trouve à quelques pas du chef-lieu de la commune. Le seigneur de Mornac, par une charte de 1164, donne une pêcherie à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. Le castrum était des plus fortifiés et célèbre dans l'histoire ; il a été rebâti et restauré dans maintes circonstances ; il est aujourd'hui à peu près sans intérêt pour l'archéologue. Ce devait être un donjon carré qui a été rasé dans les guerres de religion.

Son église du onzième siècle conserve, malgré de nombreuses restaurations, de belles parties du style byzantin fleuri. J'y ai retrouvé cette déviation de l'axe du chœur par rapport à la nef et qu'affectent quelques églises

du treizième et du quatorzième siècle. Ces déviations sont-elles intentionnelles ? Cette question n'est pas encore entièrement résolue. Si, cependant, nous en cherchons la cause, nous la trouverons peut-être dans la pensée qui a eu pour but de représenter l'inflexion de la tête du Christ du côté droit, au moment où il expira.

Les douves profondes qui renfermaient la ville autour du donjon, existent encore, et il est facile d'en suivre le circuit à travers les jardins qui ont remplacé les eaux qui servaient à la défense de cette petite place de guerre.

Royan, 15 juin 1865.

Je viens de parcourir les communes de Breuillet, de l'Eguille et de Saint-Sulpice : ces trois communes sont sans intérêt, et je vais seulement vous dire un mot sur chacune d'elles.

Breuillet est bâti sur la falaise sud du golfe des Santons ; son église est du roman secondaire, mais elle a subi tant de restaurations successives, que l'architecture primitive a presque entièrement disparu.

Cette commune est traversée par la voie romaine qui conduit de Médis à Saint-Augustin-sur-mer.

La commune de l'Eguille se trouve sur le même plateau que Breuillet. Près du port les vestiges d'un ancien castrum. L'église est, comme celle de Breuillet, du onzième siècle, et n'offre plus que des substructions sans intérêt.

Enfin, la commune de Saint-Sulpice de Royan, traversée par la voie romaine de Médis à Saint-Augustin, a une église sans caractère. Une charte de 1047 donne la villa Sancti Sulpitii à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes.

Vaux, 17 juin 1865.

L'église de Vaux-sur-mer est fort ancienne. Les Bénédictins donnent, pour date de sa construction, l'année 1075 ; elle appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, et dépendait de l'abbaye de Maillezais, fondée en 980 par

Emma Saint-Etienne. Le monastère de Vaux ne prenait ses abbés que parmi les moines de Maillezais. Martin en fut le premier abbé ; Foucauld, prieur de Saint-Sulpice, occupait ce poste en 1239, et Robert. en 1263.

Cette basilique a été fondée par les frères Pierre et Arnault, avec la sanction de Goderame, abbé de Maillezais et évêque de Saintes. Saint-Etienne de Vaux a beaucoup souffert, mais son abside semi-arrondie, à colonnettes pour contreforts, est fort remarquable par sa fenêtre romane, encadrée d'un tailloir, par les restes de l'arcature romane de la deuxième assise, et aussi par les modillons de l'entablement. Son clocher, bas et carré, possède encore une partie de la tourelle renfermant un escalier à vis. On a prétendu que cette église était un temple païen ; c'est une erreur grossière. Il a pu exister, dans les environs, un saillum gallo-romain, dont la tradition a conservé le souvenir ; mais Saint-Etienne de Vaux est de style roman pur.

Des restes de monuments celtiques ont dû exister aux environs et disparaître depuis longtemps. Un souterrain, ouvert dans l'anse de Saint-Saturnin, doit avoir été un refuge gaulois, tel que nos pères les creusaient pour soustraire leurs biens aux invasions ennemies.

Saint-Palais-sur-mer. 18 juin 1865.

Une charte, de 1239, cite un Willelmus de Pampro comme étant prieur de Saint-Palais. L'église, quoique restaurée, est remarquable par son abside semi-arrondie, qui date du onzième siècle, et par son clocher octogone, coiffé d'un cône à huit pans, et qui présente, à la première assise, une fenêtre ogivale de la fin du douzième siècle.

Cette commune a beaucoup souffert de l'envahissement des sables, qui ont déjà couvert une grande partie de terrain, et qui sont parvenus, dans moins de vingt-cinq années, à engloutir entièrement le village de Maine-Gaudin.

Un autre village de cette commune, dans lequel se trouvait une église, a aussi complètement disparu, et pour signe de l'existence de ce lieu, il ne reste que la partie supérieure du clocher qui sert d'amer aux navigateurs.

Royan, 20 juin 1865.

Royan fait sa toilette et se prépare à recevoir les baigneurs. La coquette se fait belle et pimpante, et ce n'est pas sans gloriole qu'elle mire ses blanches maisons dans les eaux pures et transparentes de sa belle conche.

Royan est une grande ville pendant la saison des eaux, et les sept ou huit mille baigneurs qui la visitent, chaque année, ne la laissent qu'à regret, quand viennent les premiers jours d'automne. Il est vrai de dire que, pendant leur séjour, la ville leur ménage toutes les distractions, tous les plaisirs. Le bain, le jeu, la musique, le bal, leur présentent tour à tour des séductions nouvelles. Voilà les baigneurs qui vont venir, juillet approche, il faut se hâter ; une armée d'ouvriers s'empare de toutes les maisons ; celui-ci badigeonne les façades ; celui-là peint les persiennes ; cet autre renouvelle les tapisseries ; en voici un qui reblanchit un plafond. Quelle vie ! quel mouvement ! Tous ces hôtels, fermés pendant neuf mois de l'année, s'ouvrent enfin à ce joyeux rayon de soleil ; et, en attendant les voyageurs, chacun approvisionne sa maison des objets nécessaires pour les recevoir. Les familles qui, pendant le reste de l'année, habitent le rez-de-chaussée et le premier, se hâtent de grimper dans les combles, et au-dessus de chaque porte, au-dessous de chaque fenêtre, on suspend l'écriteau : Appartements garnis à louer.

Voilà, en ce moment, l'aspect de Royan ; encore quelques jours, et cet aspect changera, les rues seront remplies par un monde élégant et souvent original. Les costumes les plus bizarres, tels en un moment que la mode les permet dans les villes d'eaux, s'étaleront sur les épaules des femmes, tandis que les hommes rivaliseront avec elles pour

porter des vêtements impossibles. Que de choses je pourrais vous dire encore sur ce tohu-bohu de baigneurs et de baigneuses, d'escrocs, et de femmes du demi-monde qui, à chaque saison, se donnent rendez-vous à Royan !

Savez-vous ce que tout ce monde vient faire ici. Mais ce sont tous des convalescents et des valétudinaires, venant demander aux bains de mer de fortifier une santé chancelante, de raffermir une santé pour laquelle le médecin conseille les bains de lame, ou bien encore le secours de l'hydrothérapie. Erreur, mon cher Jules, erreur ; à Royan, les bains sont le prétexte, et le plaisir est le motif déterminant.

Comment vous parler maintenant du vieux Royan, et revenir à nos moutons.

Quelques antiquaires placent à Royan le Novioregum de la carte théodosienne, parce que. disent-ils, Royan peut dériver de la dernière partie de Novioregum, et que l'effet de l'altération ordinaire des noms est de les tronquer d'une manière ou d'une autre. Voilà une belle raison. Mais, s'il en est ainsi, il faut substituer le nombre VII au nombre XII, l'itinéraire d'Antonin assignant 15 lieues gauloises, soit 33 kilomètres, entre Mediolanum et Novioregum, et il n'est pas possible de trouver cette distance entre Saintes et Royan qui, en changeant de nom, n'ont assurément pas changé de place. Et puis, on ne trouve à Royan aucun vestige de voie romaine.

Royan n'a donc pas été Novioregum, mais il n'en a pas moins été une villa sous les Gallo-Romains, puisqu'on 419, les Ariens s'emparèrent de son église, dédiée à Saint-Pierre.

Munie d'un castrum et de hautes murailles. Royan a joué un certain rôle dans l'histoire de la Saintonge, et a été, en dernier lieu, assiégé par Louis XIII, et le duc d'Epéron, qui la prit d'assaut en 1623, fit raser ses fortifications. Dans cette ville, entièrement reconstruite, il ne reste plus rien d'antique, et son église, qui tombe en ruines et appartient

au style ogival du treizième siècle, a un clocher et un portail modernes. sans caractère.

Avant de dire adieu à la joyeuse ville, venez avec moi faire une promenade à Pontaillac. Au pied d'une haute dune de sable, plantée de pins magnifiques, et bordée de chalets qui affectent toutes les formes et toutes les proportions, une vaste conche remplie par une eau limpide qui vient mollement murmurer son dernier flot au pied des maisons. comme pour inviter les baigneurs à venir se jouer dans son sein, voilà Pontaillac. Cette vaste dune, si solitaire pendant neuf mois de l'année. se remplit pendant la belle saison d'une multitude d'habitants. qui viennent s'installer dans les nombreuses et pittoresques maisonnettes éparpillées à l'ombre des pins. A Pontaillac, pas plus qu'à Royan, ne manquent les distractions. Montagnes russes, jeux de bague, chevaux de bois, escarpolettes, etc., etc., sont là, en permanence, pour l'amusement des grands enfants et, aussi, des petits. Je n'ai rien vu de gracieux et d'enchanteur comme toutes ces jolies habitations, les unes sur le sommet d'une dune, les autres à mi-côte ; celles-ci cachées par un pli de terrain, celles-là se chauffant au soleil, presque toutes bâties par d'intelligents architectes dans le gracieux style de la Renaissance, qui se prête si bien à toutes les fantaisies de l'artiste et de l'heureux propriétaire.

Pontaillac, qui se trouve à deux kilomètres de Royan, est réuni à cette ville par deux belles routes, continuellement sillonnées par les omnibus pleins de jeunes filles et de jeunes gens, oublieux de la veille, insoucieux du lendemain, et ne pensant qu'aux joies de la journée. En partant pour Pontaillac, on songeait au plaisir du bain, en revenant à Royan, on songe au plaisir du bal ou du concert. On se hâte de dîner pour se rendre au Casino, et pendant que les femmes se parent pour les soirées, les hommes préparent d'infailibles martingales pour regagner au jeu l'argent qu'ils ont perdu la veille.

Oh ! comme tout ce désordre, tout ce tumulte, est loin de la paix et du calme de la vie de famille ! Quel bonheur, mon cher Jules, de retrouver son nid, avec sa petite famille, ses habitudes de chaque jour, ses joies intimes et quelquefois ses cuisantes douleurs, mais supportées avec ce calme et cette résignation qui ont fait dire que le vase de l'amertume n'était pas sans quelque douceur.

Adieu, donc, ville de fête et de bruit, adieu, mais non au revoir ! Allons où le devoir nous appelle, et n'oublions pas que le bonheur se trouve, non dans la fortune et les jouissances qu'elle procure, mais dans le strict accomplissement de ses devoirs, dans l'humble médiocrité, *l'aurea mediocritas* du poète.

1 Le capital a été réduit à 230,000 francs. La Société est constituée ; les constructions s'élèvent ; la cheminée, haute de 45 mètres, domine tout le pays et sert d'amer aux marins ; les ateliers fonctionneront dans la première quinzaine de novembre, époque à laquelle Mgr Landriot, évêque de La Rochelle et Saintes, doit venir appeler sur cet établissement naissant, les bénédictions célestes.
21 septembre 1866.

2 Hiérablais serait plus conforme à l'étymologie.

3 Ils le sont aujourd'hui. L'achèvement ou plutôt la restauration de l'église de Saint-Just a donné lieu le 24 juillet 1866 à la consécration du principal autel par Mgr Landriot.

4 La façade actuelle de l'église, un peu plus ornementée que l'ancienne, a été reconstruite en 1856, par les soins du vénérable chanoine, curé-doyen de cette paroisse, M. l'abbé L. Desmortiers, qui y exerce le saint ministère depuis 1817, et qui a su, pendant tout le cours de son long et fructueux sacerdoce, se concilier le respect et la vénération profonde de la population tout entière.

*Études historiques. Marennnes et son
arrondissement, par A. Bourricaud,...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6560031m>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr